

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

**glossaire des projections
1985 et 2000**

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

**dictionnaire des projections
1985 et 2000**

population & emploi

SEPTEMBRE 1970

*** TITRES DE LA COLLECTION**

*** La façade méditerranéenne (première partie)**

*** Schéma directeur des télécommunications**

*** Composantes de la fonction urbaine, essai de typologie des villes**

*** Dictionnaire des projections à 1985 et 2000**

*** La méthode des scénarios et l'aménagement du territoire (à paraître)**

*** Les techniques de préparation de la décision et l'aménagement du territoire (à paraître)**

*** Les centres de prospective européens (à paraître)**

*** En préparation :** ■ L'Évolution de l'aménagement de l'espace français, première esquisse d'un scénario tendanciel. ■ Éléments pour un schéma directeur des transports. ■ Le langage de description des données statistiques. ■ La façade méditerranéenne (deuxième partie). ■ La prospective géographique : essai de méthodologie. ■ Les aires métropolitaines : éléments d'une politique à long terme. ■ Éléments d'un schéma directeur de la télétransmission, de l'information et des centres de collecte de l'information. ■ Éléments de politique à long terme de conversion du monde rural. ■ Analyse des politiques d'aménagement du territoire. ■ Relations entre système de transport et de télécommunication.

DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RÉGIONALE

1, avenue Charles-Floquet, 75-Paris (7^e).

Fondateur de la Collection : Gérard WEILL †

Monsieur Jacques DURAND : Directeur de la Publication.

Madame ROGER-VASSELIN : Administrateur.

Couverture : Claude Caujolle.

Impression de la couverture : Société Industrielle d'Imprimerie - Levallois.

Composition : Dactyl'éclair.

Impression : La Documentation Française.

I N T R O D U C T I O N G E N E R A L E

Les travaux qui font l'objet de cette publication concernent en partie la préparation du VIe Plan. L'objectif n'est pas de reprendre ici tous les travaux effectués depuis cinq ans, car ils sont nombreux et beaucoup d'entre eux déjà dépassés, mais de présenter au lecteur les informations les plus significatives des situations régionales.

Il convient de souligner que les projections tendanciennes présentées dans la première partie de ce volume ne sont pas des prévisions : elles se limitent à prolonger les tendances antérieures et n'ont aucun caractère normatif.

C'est par référence à de telles projections tendanciennes que peuvent être étudiées les variantes préparatoires aux différentes options d'aménagement régional. Le choix entre ces options aboutit à l'élaboration des prévisions relatives à l'évolution souhaitée. Le rapprochement des prévisions et des projections tendanciennes met en relief l'importance des efforts qui devront être réalisés pour rendre l'évolution régionale compatible avec les options retenues.

Qu'il s'agisse de projections ou de prévisions, les travaux régionaux sont susceptibles d'une double approche : d'une part la méthode globale qui conduit à définir au niveau national des hypothèses cohérentes de développement régional, d'autre part la méthode d'analyse régionale qui répond essentiellement à des impératifs d'équilibre local et de développement de toute région concernée. Le thème commun de ces travaux est, ici, l'évolution future de la population, soit totale, soit active.

1 - Les projections de population totale permettent de situer les possibilités de développement régional ; elles servent également de base, par la suite, à d'autres travaux : en matière d'emploi et d'équipement, par exemple. Elles fournissent aussi des éléments pour analyser les migrations entre les grandes zones et le déséquilibre régional, pour apprécier l'évolution de la situation indépendamment des mesures spécifiques d'aménagement du territoire. Elles permettent, par ailleurs, de saisir le phénomène d'urbanisation (on distingue, par exemple, la population des zones de peuplement industriel et urbain (Z.P.I.U.) et la population hors Z.P.I.U., c'est-à-dire résidant en milieu rural).

2 - Les projections de population active, d'autre part, sont un aspect essentiel de la prévision régionale, car l'emploi constitue le point d'ajustement véritable des facteurs démographiques aux structures économiques régionales. Aussi les projections de population active sont-elles utiles pour de nombreux travaux. Mais les recherches peuvent se faire selon des méthodes différentes et l'on peut traiter distinctement l'évolution de la population active disponible et les prévisions d'emplois.

Les projections de population active disponible (ou potentielle) résultent de l'application d'un taux d'activité aux perspectives d'évolution de la population totale. Beaucoup d'études d'aménagement régional procèdent ainsi. L'intérêt de cette approche est de définir des conditions d'équilibre économique régional en établissant une cohérence entre la population totale et la population active. Il convient toutefois de souligner que cette méthode ne tient pas compte explicitement de l'environnement économique.

La seconde approche possible consiste à prévoir l'emploi à partir des perspectives d'évolution des différentes activités économiques. Ces perspectives peuvent être :

- soit établies de façon systématique, dans un souci de cohérence globale, à partir d'une prévision nationale de l'emploi par branches, qui est régionalisée sur la base de critères tendanciels ;

- soit établies par une analyse très fouillée du développement probable d'une industrie, analyse qui met en cause l'évolution des marchés, la technologie et, surtout, la localisation des établissements, les décisions des firmes. Malheureusement, les études sectorielles de ce type sont très peu développées et n'ont pas été organisées systématiquement, ni axées en priorité sur les industries de main-d'oeuvre ;

- soit établies par une analyse locale des possibilités d'évolution des activités traditionnelles et d'implantation d'activités nouvelles, analyse qui se fonde sur l'étude des établissements et des structures régionales ainsi que sur les perspectives générales d'activité des branches agricoles et industrielles.

*
* *

La disparité entre la population active disponible et les emplois offerts est l'une des causes des mouvements migratoires. S'il était possible de disposer d'un large inventaire de prévisions mettant en regard la population disponible pour un emploi et l'emploi possible à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan structurel, on pourrait relier les courants migratoires potentiels à des projets d'aménagements régionaux, notamment en matière d'investissements d'infrastructures, et orienter ceux-ci de telle sorte que puissent se réaliser à long terme les objectifs d'équilibre souhaitables sur le territoire.

La grande difficulté des prévisions de population, totale ou active, réside dans les mouvements migratoires, sujets à modifications dans le temps, en fonction de l'environnement économique, alors qu'il existe au contraire une plus grande rigidité dans l'évolution naturelle de la population qui entraîne moins d'incertitude à ce niveau. C'est pourquoi il convient de distinguer avec soin les composantes de l'évolution démographique régionale et, en ce qui concerne les mouvements migratoires (à la fois origine et conséquence des différents éléments du développement régional), la démarche peut consister à les envisager sous diverses optiques : tantôt les migrations sont extrapolées à partir des tendances passées, ce cas étant le plus fréquent ; tantôt elles sont définies comme thèmes de réflexion pour des hypothèses d'aménagement ; tantôt elles sont estimées souhaitables dans l'intérêt particulier d'une région ou pour une répartition équilibrée de la population dans l'espace (hypothèses volontaires de développement).

Une amélioration importante des prévisions régionales dépend donc d'une meilleure connaissance des migrations interrégionales. Les résultats du recensement 1968 notamment, qui semblent dans certains cas infléchir les tendances passées, ont conduit à revoir les hypothèses démographiques précédemment fondées sur l'extrapolation de la tendance 1954-1962.

*
* *

Mais au-delà de la simple constatation des tendances passées, il convient d'analyser les causes des évolutions afin de mieux assurer les prévisions. Deux schémas théoriques peuvent être invoqués pour expliquer la liaison entre population totale, emploi et migrations :

- une prévision des mouvements migratoires et du niveau de population qu'elle suppose entraînant une hypothèse d'emploi ;

- à l'inverse, une hypothèse d'emploi déterminant une hypothèse démographique de laquelle résulte une évaluation des mouvements migratoires.

En fait les études régionales ont presque toujours privilégié l'un des aspects - le plus souvent le premier - alors qu'une méthode itérative, faisant intervenir les deux schémas, paraît mieux adaptée. Le développement d'études renforçant la liaison entre les travaux établis de façon centralisée et les travaux d'essence régionale contribuera certainement à cette amélioration des analyses prospectives à long terme.

D'une façon générale, on peut dire que les études régionales ont été organisées selon des modes d'approche encore trop peu variés, qui ne tiennent pas suffisamment compte de la complexité des évolutions futures, notamment de l'importance du "milieu régional" destiné à recueillir les impulsions de l'extérieur, telles que le progrès technologique, les décisions de firmes, les incitations de l'Etat, etc... C'est là l'un des axes de travail du "groupe d'analyse des systèmes" du SESAME (1) dont les travaux en cours sur les relations de l'entreprise et de son environnement feront ultérieurement l'objet d'une publication.

L'aspect quantitatif des méthodes de prévisions par ailleurs l'emporte nettement sur l'aspect qualitatif. Pourtant, parmi les évolutions essentielles pour l'avenir, certaines ne sont pas réductibles à l'analyse mathématique et à la prise en compte d'un nombre réduit de facteurs. Pour tenter de trouver une solution plus satisfaisante à ce problème, le "groupe des modèles" de SESAME s'oriente vers la construction non pas d'un véritable modèle de prévisions d'emploi mais d'une architecture de différents modèles, non entièrement automatisée afin de permettre l'analyse qualitative supplémentaire, lorsque cela paraît ou devient nécessaire. Les recherches et les résultats du groupe seront également publiés dans la présente collection.

*

* *

(1) Système d'études du schéma d'aménagement de la France

Il convient de distinguer, dans cet ouvrage, deux types de travaux bien différents :

. La première partie concerne les projections démographiques les plus récentes ou en cours de réalisation à l'I.N.S.E.E. (les projections régionales étant réalisées dans un cadre homogène), ainsi que les premiers résultats de la consultation régionale effectuée par le Commissariat général du Plan sur les projections tendanciennes de l'I.N.S.E.E. (fresque n° 2) ;

. La deuxième partie rassemble divers travaux effectués à l'échelon régional pour la plupart, extraits des "livres blancs" des aires métropolitaines, élaborés par les OREAM (1). Ces travaux sont parfois relativement anciens et n'ont pu qu'exceptionnellement utiliser les apports du recensement de la population effectué en 1968. Il a paru cependant intéressant de les faire figurer ici en raison de l'importance que présentent les OREAM sur le plan régional, dont les travaux ont été ou vont être pris en considération par le Gouvernement et ont été largement utilisés pour la préparation du VIe Plan.

(1) Organismes d'études d'aménagement d'aires métropolitaines.

I

TRAVAUX EFFECTUES
PAR DES
ORGANISMES NATIONAUX

PROJECTIONS NATIONALES DE LA POPULATION TOTALE

REFERENCES

Maître d'oeuvre

I.N.S.E.E.

Division "Démographie générale"

Date

1970 (1)

CONTENU

Terme

2000

Nature des projections

Evolution naturelle de la population totale, sans migrations extérieures

Cadre

National

Base

Population totale évaluée au 1er janvier 1968, à partir des résultats du recensement de 1968

(1) Economie et Statistique, n° 8, pp. 4-8. Collections de l'INSEE n° D 6, Chapitre I.

1. PROJECTIONS DE LA POPULATION TOTALE A MOYEN ET LONG TERME

Il s'agit de projections relatives seulement au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire au solde des naissances et des décès indépendamment des échanges de population entre la France et l'étranger.

On a fait "vieillir" l'ensemble de la population française en fonction d'un comportement démographique extrapolé à partir des tendances observées à l'échelon national, d'après les statistiques annuelles de l'état civil et les résultats des recensements démographiques. Il s'agit donc bien de projections et non de prévisions.

Lorsque les tendances apparaissent régulières, l'extrapolation en est relativement aisée mais lorsque l'analyse du passé révèle des infléchissements subits de grande ampleur, il est nécessaire d'envisager différentes extrapolations. Cela est le cas notamment en ce qui concerne la fécondité.

2. METHODES ET HYPOTHESES

Pour établir une projection de population totale, on effectue une projection de décès (1) et une projection de naissances. La projection de décès est obtenue en appliquant des quotients perspectifs de mortalité à chaque génération. La projection de naissances est établie en deux phases : on calcule tout d'abord une projection de mariages par application de quotients de nuptialité à chaque génération de femmes, on obtient ensuite une projection de naissances par application de quotients de fécondité à chaque promotion de mariages. Plus précisément, on calcule la projection de mariages par addition d'une projection de mariages de femmes célibataires et d'une évaluation des remariages (qui représentent 8 à 10 % du total des mariages). De même, on calcule la projection de naissances par addition d'une évaluation des naissances illégitimes (de l'ordre de 5 % du total des naissances) à la projection de naissances légitimes calculée comme il vient d'être exposé.

(1) Plus précisément, on établit une projection de survivants à l'aide des quotients perspectifs de survie.

HYPOTHESE DE MORTALITE

En matière de mortalité, l'évolution passée témoigne d'une grande stabilité tendancielle, à laquelle se superposent des aléas dus aux conditions climatiques et épidémies de grippe (graphique II). C'est pourquoi une seule hypothèse a été faite qui suppose la décroissance continue du niveau de la mortalité selon la tendance observée dans le passé (hypothèse de mortalité décroissante) : il n'y a, en effet, aucune raison de penser que la baisse séculaire de la mortalité puisse s'arrêter d'ici l'an 2000. On a supposé que le seuil de mortalité en dessous duquel il ne semble pas possible de descendre compte tenu des connaissances actuelles ou actuellement prévisibles (élimination totale du risque infectieux pour les femmes et abaissement de la sur-mortalité masculine au plus bas niveau observé dans le passé) serait progressivement atteint à la fin du siècle. Ainsi, l'espérance de vie qui, pendant la période 1960-1964 était de 67,5 ans pour les hommes et 74,4 ans pour les femmes, passerait à 73,2 ans pour les hommes et 77,9 ans pour les femmes en l'an 2000 (graphique III).

HYPOTHESE DE NUPTIALITE

La loi de nuptialité est celle qui a été observée entre 1960 et 1965, période pendant laquelle le service militaire est devenu plus court et moins fréquent. Ce régime de nuptialité retenu pour le futur correspond à une nuptialité relativement précoce : par rapport à l'après-guerre, il a paru en effet que le niveau de la période 1960-1965 était susceptible de se maintenir dans l'avenir, une fois résorbé le déséquilibre entre les effectifs masculins et féminins en âge de se marier. L'évolution des moeurs, la réduction de la durée du service militaire et la proportion relativement faible (et sans doute appelée à ne pas augmenter dans le futur) des jeunes gens qui y sont astreints rendent l'hypothèse vraisemblable.

HYPOTHESES DE FECONDITE

De 1950 jusqu'en 1964, la fécondité légitime a légèrement augmenté : le nombre moyen d'enfants mis au monde par mariage (résumé transversal appelé encore nombre de naissances réduites) a en effet augmenté de 2,3 à 2,5.

Après 1964, la tendance s'est inversée et le nombre moyen d'enfants est retombé à 2,35 en 1967. Il est difficile de donner une explication à ce phénomène et d'en pressentir le caractère passager ou durable.

C'est pourquoi on a exploré (graphique I) deux hypothèses de fécondité : la première, dénommée de fécondité constante, suppose le retour progressif d'ici à 1976 au régime de fécondité enregistré en moyenne pendant la période 1957-1961 (2,4 enfants par mariage) : la seconde, dénommée de fécondité basse,

suppose une baisse régulière de la fécondité jusqu'à atteindre en 1985 le niveau de 2,0 enfants par mariage, enregistré avant la guerre, puis le maintien de ce niveau jusqu'à la fin du siècle. Compte tenu des naissances illégitimes et de la mortalité, les deux hypothèses correspondent à des taux nets de reproduction égaux respectivement à 1,22 et 1,01 filles par femme. L'hypothèse de fécondité constante correspond à un doublement de la population en un siècle. Au contraire, celle de fécondité basse revient à supposer qu'en l'absence de migrations extérieures, le renouvellement de la population est tout juste assuré. Il est vraisemblable que la fécondité réelle s'inscrira entre les deux limites envisagées : l'exploration des deux hypothèses prises en compte a pour but d'examiner les conséquences qui pourraient découler d'une diminution régulière de la fécondité et de situer toute autre hypothèse par rapport à ces deux hypothèses-repères.

3. RESULTATS

Evolution de la population totale de 1968 à 2000, sans migrations extérieures

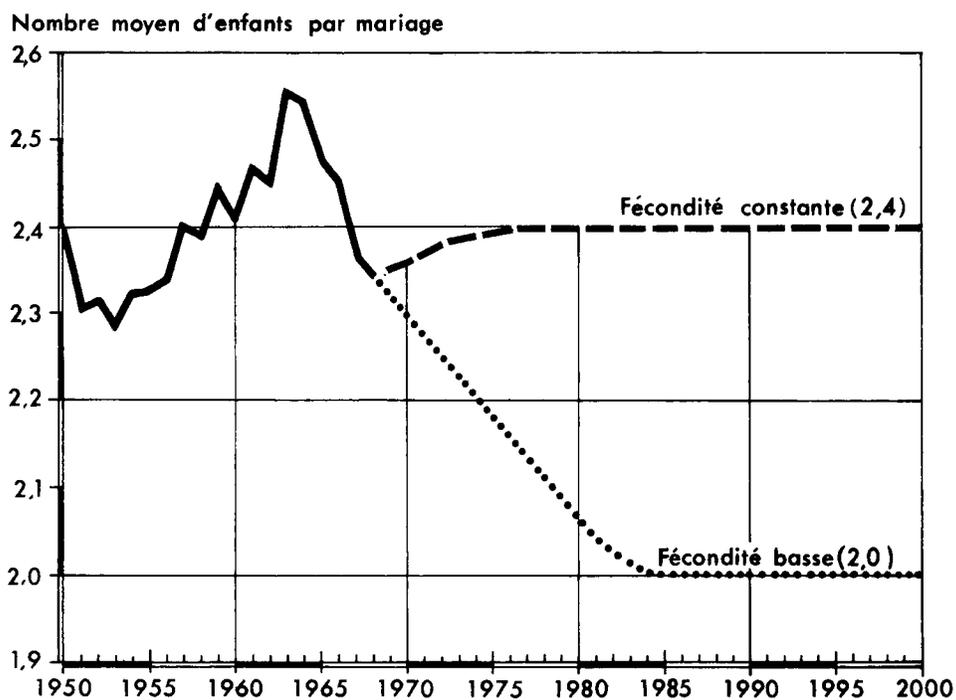
a. Hypothèse de fécondité constante

b. Hypothèse de fécondité basse

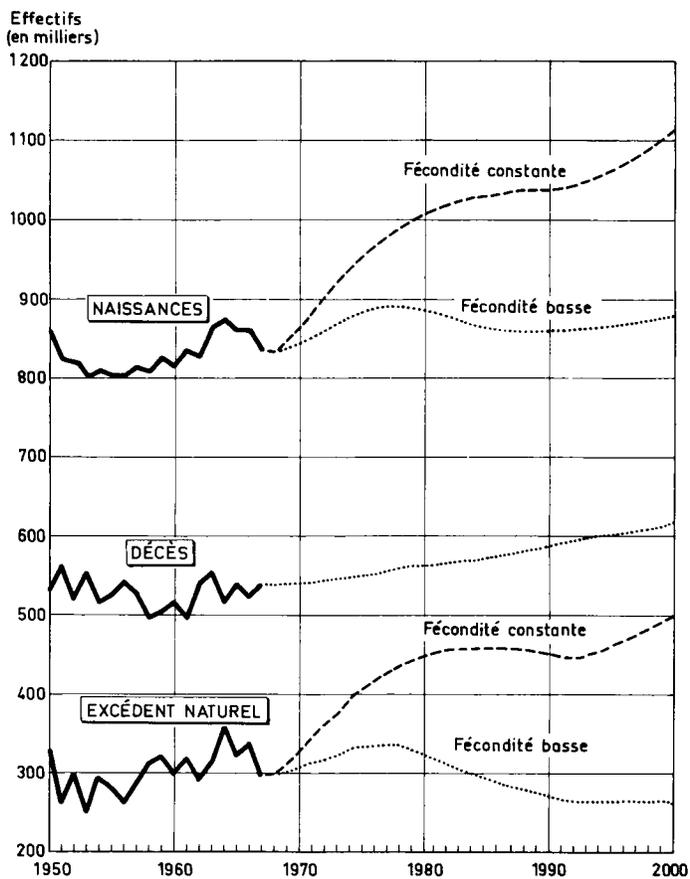
	1968	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Naissances (en milliers)	834	865	955	1 008	1 029	1 037	1 063	1 115
		b	846	883	885	865	861	866
Taux brut de natalité (o/oo)	16,7	17,1	18,2	18,5	18,1	17,6	17,3	17,5
		b	16,8	17,0	16,5	15,6	15,2	14,9
Décès (en milliers) (1)	a	537	541	551	561	572	558	602
	10,8	10,7	10,5	10,3	10,1	10,0	9,8	9,7
		b	10,7	10,6	10,4	10,3	10,4	10,3
Excédent naturel (en milliers)	297	324	404	447	457	449	461	497
		b	305	333	326	296	273	257
Taux d'excédent naturel (o/oo)	5,9	6,4	7,7	8,2	8,0	7,6	7,5	7,8
		b	6,1	6,4	6,1	5,3	4,8	4,6
Mariages (en milliers)	359	383	410	413	413	415	443	464
		b	383	410	413	413	408	419
Taux brut de nuptialité (o/oo)	7,2	7,6	7,8	7,6	7,3	7,0	7,2	7,3
		b	7,6	7,8	7,7	7,5	7,2	7,2
Population totale (en milliers, au 1er janvier)	49 723	50 328	52 118	54 243	56 509	58 769	61 011	63 389
		b	50 319	51 906	53 573	55 143	56 560	57 905
Pourcentage de personnes ayant :	%	%	%	%	%	%	%	%
moins de 20 ans	33,7	32,2	32,5	32,4	32,5	32,9	32,8	32,4
		b	33,1	32,2	31,6	30,8	30,3	29,6
de 20 à 64 ans	53,7	53,9	54,0	53,8	55,3	54,4	54,1	54,3
		b	54,0	54,2	54,5	56,7	56,5	56,6
65 ans ou plus	12,6	12,9	13,5	13,8	12,2	12,7	13,1	13,3
		b	12,9	13,6	13,9	12,5	13,2	13,8
dont 75 ans ou plus	4,6	4,7	5,1	5,7	6,0	6,1	5,0	5,5
		b	4,7	5,2	5,7	6,1	6,3	5,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Les deux séries de décès diffèrent fort peu (moins de 10 000 décès en 2000), on n'a fait figurer que la série correspondante à l'hypothèse a.

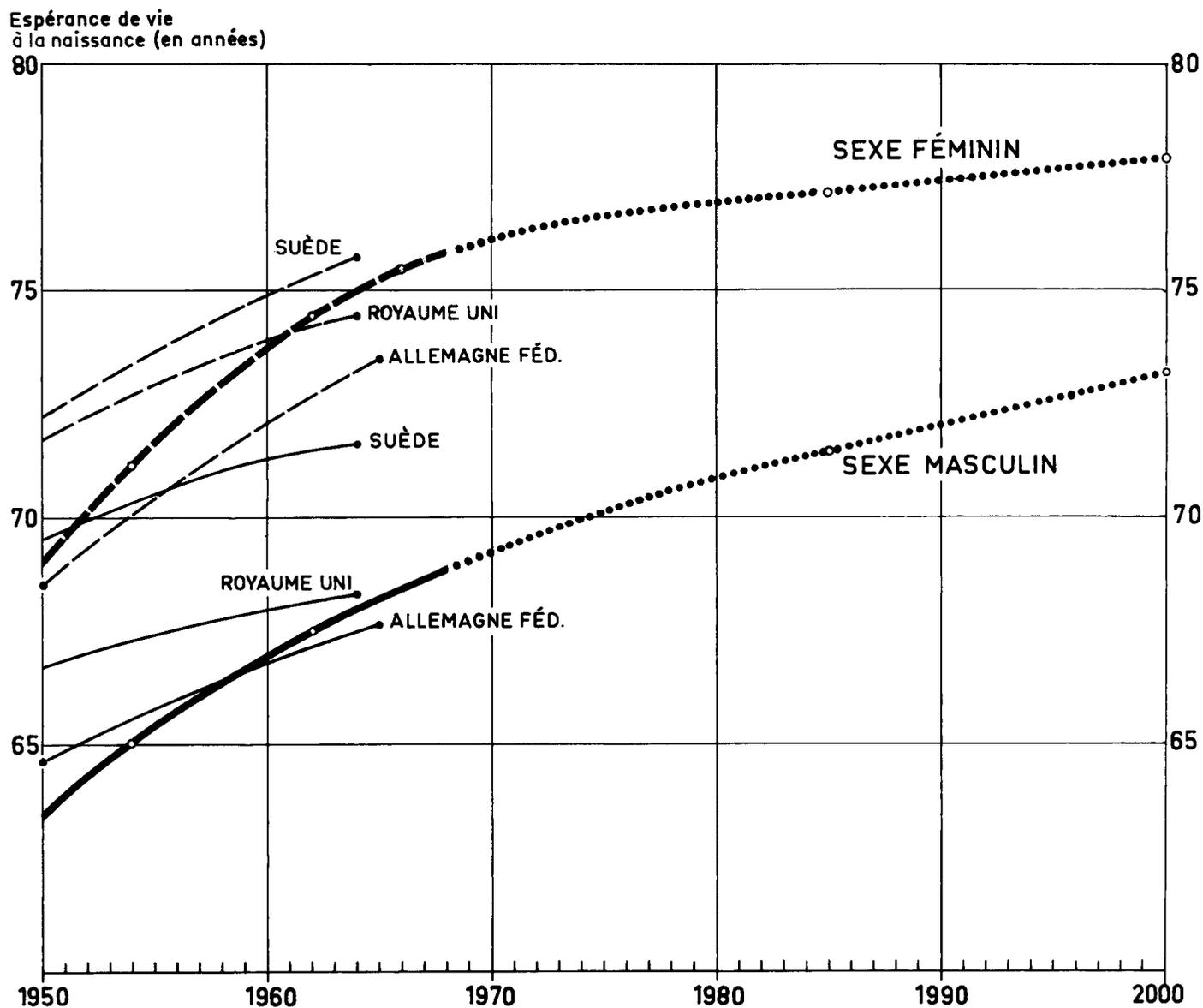
Graphique I. Evolution du nombre moyen d'enfants par mariage
(nombre de naissances réduites)



Graphique II. Evolution du nombre de naissances, de décès
et de l'excédent naturel

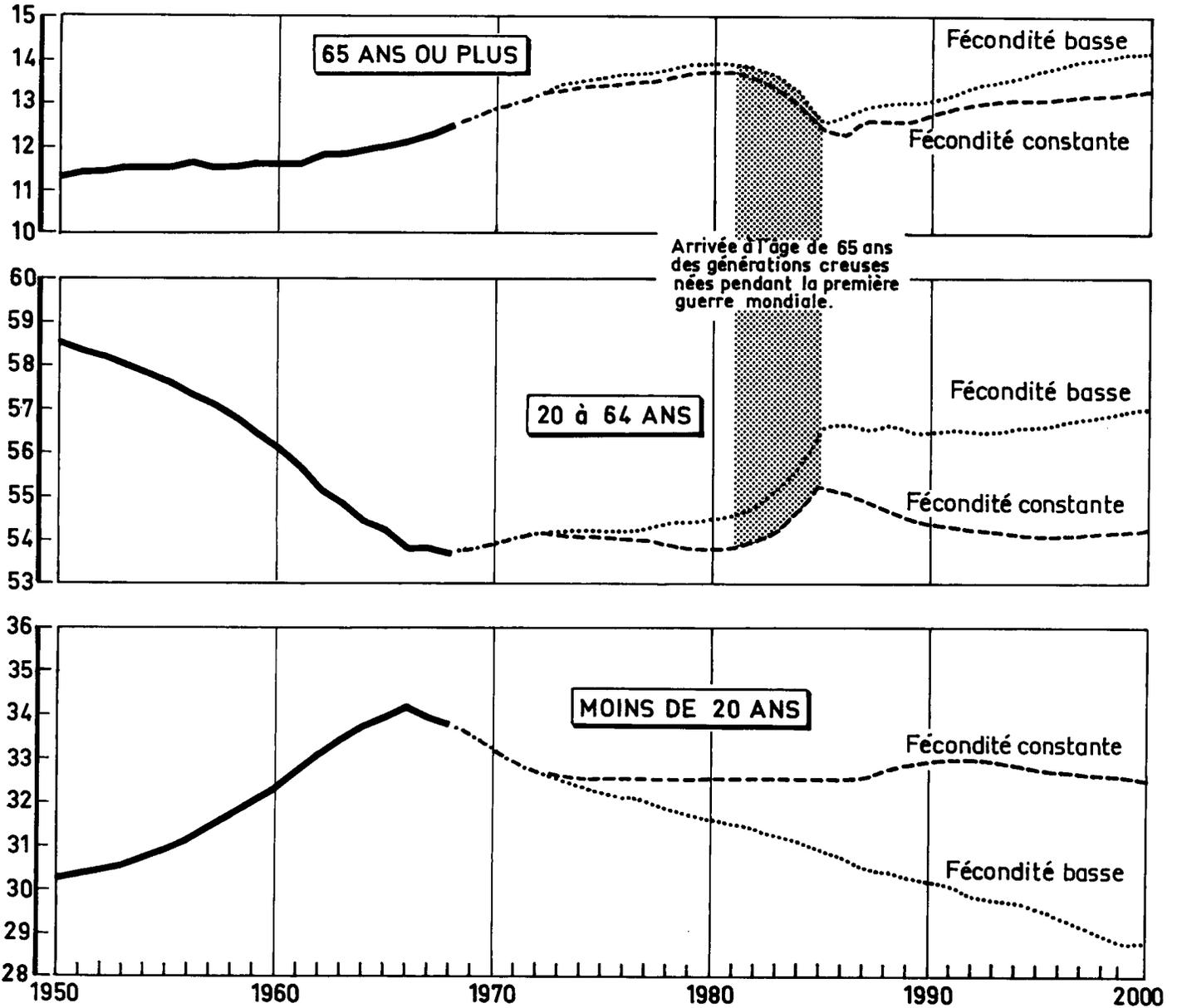


Graphique III. Evolution de l'espérance de vie à la naissance



Graphique IV. Répartition de la population en trois groupes d'âge

Proportion du groupe d'âge parmi la population totale (en %)



PROJECTIONS NATIONALES DU NOMBRE DES MENAGES

REFERENCES

Maître d'oeuvre

I.N.S.E.E.

Division "démographie générale"

Date

1970 (1)

CONTENU

Terme

1985

Nature des projections

Evolution du nombre des ménages sans migrations extérieures, mais avec décohabitation

Cadre

national

Base

Taux de chefs de ménage enregistrés en 1968, d'après les résultats du recensement démographique (c'est-à-dire rapport du nombre des chefs de ménage d'une certaine catégorie de sexe, d'âge et d'état matrimonial, au nombre total de personnes de cette même catégorie).

(1) Cf. Economie et statistique, n° 8, pp. 9-13 - Collections de l'INSEE n° D 6, Chapitre III.

1. PROJECTIONS DU NOMBRE DES MENAGES A MOYEN ET LONG TERME

La notion de ménage utilisée en statistique et en particulier pour l'établissement de ces projections est plus extensive que celle du langage courant. Un ménage est l'ensemble des personnes qui habitent un même logement.

Les trois derniers recensements démographiques (1954, 1962, 1968) fournissent la description de l'évolution du nombre des ménages et la structure à la fois de la population totale et des chefs de ménage.

Le principe de la projection est fondé sur la proportion entre le nombre des ménages et le nombre des habitants. Cette proportion, mesurée dans le passé, est projetée tendanciellement dans l'avenir puis appliquée à la projection de la population totale.

Les résultats présentés ici ne se rapportent, comme précédemment pour la population totale, qu'à l'évolution naturelle de la population, abstraction faite des mouvements migratoires avec l'étranger.

2. METHODE

Pour passer de la projection de population totale à la projection du nombre des ménages, on applique à la première des taux de chefs de ménage différenciés selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial.

On a d'abord appliqué les taux enregistrés en 1968, ce qui fournit la variation du nombre des ménages résultant de l'évolution purement démographique de la population. Ensuite on a extrapolé les taux de chefs de ménage suivant la tendance enregistrée par les recensements généraux de 1954, 1962 et 1968. Par application des taux extrapolés à la projection de la population totale on a obtenu une seconde projection (dénommée à cohabitation décroissante) qui, comparée à la première, fournit la variation du nombre des ménages résultant de la diminution tendancielle du niveau de la cohabitation. Le choix de l'hypothèse de fécondité retenue pour la perspective de population totale n'a pas d'importance : en effet, en 1985, les enfants nés de 1968 à 1985 ne seront pas encore chefs de ménage.

3. RESULTATS

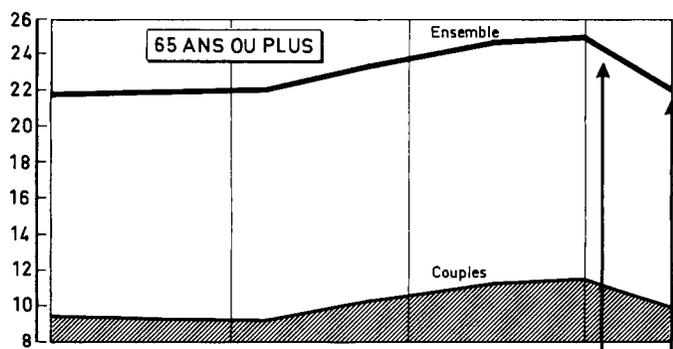
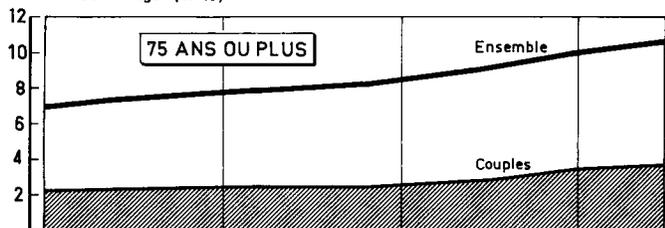
Evolution du nombre des ménages de 1968 à 1985, sans migrations extérieures

	1968	1970	1975	1980	1985
Ménages (en milliers) :					
Variation annuelle du nombre des ménages	163	177	202	192	192
dont : Accroissement "purement démographique"	110	120	150	146	147
Décohabitations	53	57	52	46	45
Nombre total de ménages (en milliers, au 1er janvier)	15 780 ¹	16 000	17 090	18 060	19 020
Pourcentage de ménages dont le chef a :					
moins de 30 ans	11,5	11,9	15,2	15,4	15,2
de 30 à 64 ans	65,1	64,1	60,0	59,6	62,8
65 ans ou plus	23,4	24,0	24,8	25,0	22,0
75 ans ou plus	8,2	8,4	9,1	10,1	10,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre total de couples (en milliers, au 1er janvier)	11 110 ¹	11 270	12 040	12 750	13 470
Pourcentage de couples dont le mari a :					
moins de 30 ans	12,5	12,8	16,3	15,9	15,5
de 30 à 64 ans	72,9	72,1	67,6	67,7	70,6
65 ans ou plus	14,6	15,1	16,1	16,4	13,9
dont 75 ans ou plus	(3,6)	(3,7)	(4,2)	(4,9)	(5,4)
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

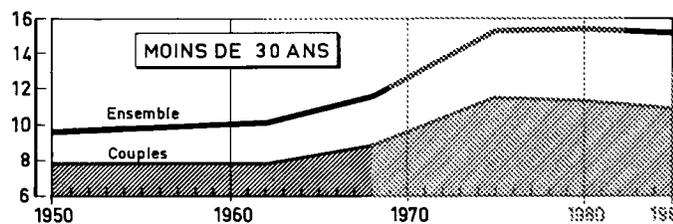
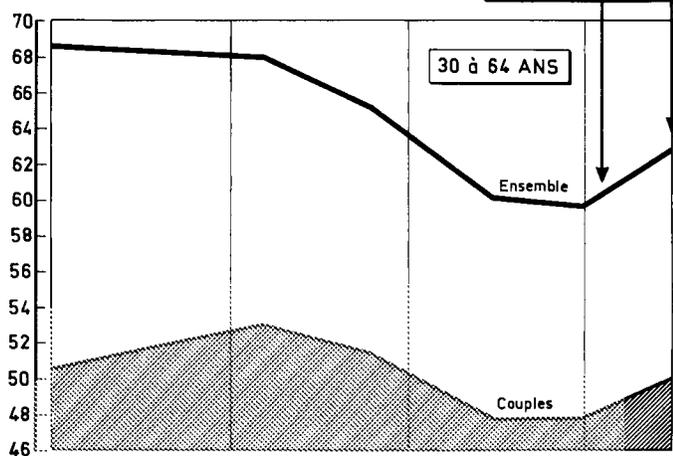
(1) Nombre de ménages (ou de couples) au 1er mars 1968 (date du recensement).

Répartition des chefs de ménage en quatre groupes d'âge

Proportion parmi le total des chefs de ménage (en %)



Arrivée à l'âge de 65 ans des générations creuses nées pendant la première guerre mondiale



PROJECTIONS REGIONALES DE LA POPULATION TOTALE

REFERENCES

Maître d'oeuvre

I.N.S.E.E.

Division des Etudes Régionales

Date

Décembre 1969

CONTENU

Terme

- a) Population totale : au 1er janvier de chaque année entre 1969 et 1976, puis des années 1980, 1981, 1985, 1986
- b) Bilan des mouvements de population totale : par période de 6 ans (1968-1974, 1974-1980, 1980-1986)

Cadre

national découpé en 181 zones :

- chaque Z.P.I.U. de plus de 60 000 h. en 1968 ;
- l'ensemble des Z.P.I.U. de 20 000 h. à 60 000 h. en 1968 dans chaque région ;
- l'ensemble des Z.P.I.U. de moins de 20 000 h. dans chaque région ;
- l'ensemble des communes hors Z.P.I.U. dans chaque région.

Base

Recensement démographique de 1968.

Les premiers résultats du sondage au 1/4 du recensement de la population de 1968 ont permis de réaliser des perspectives démographiques de population totale à des échelons géographiques assez fins, les zones de peuplements industriels et urbains (Z.P.I.U.). Ces perspectives montrent que l'urbanisation va se poursuivre dans les années à venir à un rythme soutenu. Si cette urbanisation s'accompagne de nombreux faits qu'il n'est pas dans l'objet de cet article d'analyser, il est cependant important de garder présent à l'esprit que l'évolution démographique des différentes unités urbaines étudiées dans ces perspectives entraînera l'apparition d'importants problèmes relatifs à la localisation des emplois à créer, des logements à construire, des équipements collectifs à prévoir et à financer (1).

Essentiellement tendancielle, ces perspectives n'ont aucun caractère normatif ; leur intérêt est surtout de constituer une référence commune et homogène aux futures concertations - tant au niveau central qu'au niveau local - devant préparer l'aménagement du territoire dans le cadre du VI^e Plan. D'autre part, en prolongeant les tendances passées, elles constituent en quelque sorte un grossissement de ces tendances, en montrant quelles en seraient les conséquences si elles étaient maintenues. Enfin elles permettront de préciser les inflexions qui seront marquées dans l'avenir à ces tendances passées par les décisions d'aménagement du territoire.

Ces perspectives régionales et urbaines sont réalisées selon des hypothèses différentes des projections nationales (I^e partie, chapitre 1). Il s'ensuit dans les récapitulations nationales des résultats différents dont l'écart tient pour l'essentiel à la prise en compte des migrations extérieures et, dans une moindre mesure, à l'adoption d'hypothèse de mortalité et de fécondité constante depuis 1968 dans les perspectives régionales et urbaines.

Englobant les agglomérations urbaines, les Z.P.I.U. se caractérisent par une faible part de population agricole et d'importants échanges de main-d'oeuvre dus à la présence d'un pôle de développement tel qu'un centre industriel ou un axe de communication.

(1) Des perspectives régionales et urbaines de population active disponible et de population scolaire (v. chap. V), ainsi que des perspectives de nombre de ménages (v. chap. IV) sont en cours d'élaboration et doivent permettre une approche plus précise de ces sujets.

1. LA METHODE DE PROJECTION

Ces perspectives de population totale ont été réalisées sur ordinateur en procédant par périodes successives de six années à partir du 1er janvier 1968 (ces séquences de six années sont nécessitées par la prise en compte des migrations fournies par le R.P. 1968 pour la période 1962-1968).

Les calculs relatifs à chaque période successive (1968-1974, 1974-1980) sont identiques dans leur organisation qui peut être décomposée en trois étapes :

PREMIERE ETAPE : projection du mouvement naturel (naissances et décès), sans tenir compte de phénomènes migratoires. A l'issue de cette première étape on obtient des perspectives d'évolution naturelle, dites "Perspectives P1".

DEUXIEME ETAPE : projections des mouvements migratoires intérieurs et des naissances qu'ils induisent. A l'issue de ces deux premières étapes on obtient des perspectives avec migrations intérieures, dites "Perspectives P2".

TROISIEME ETAPE : projection des échanges migratoires avec l'extérieur de la France, et des naissances qu'ils induisent. A l'issue de ces trois étapes on obtient des perspectives avec migrations intérieures et extérieures, dites "Perspectives P3".

A ces programmes de projection, il convient d'ajouter les programmes d'édition des résultats permettant de calculer par interpolation les perspectives aux divers horizons ou de fournir certaines informations sur les mouvements migratoires projetés. Signalons d'autre part que les programmes relatifs aux trois étapes définies précédemment peuvent s'enchaîner sur les périodes successives, permettant ainsi d'obtenir une chaîne de perspectives P1 ou une chaîne de perspectives P2 ou encore une chaîne de perspectives P3.

Nous décrirons brièvement ces trois étapes (appliquées à la période 1968 - 1974 pour fixer les idées).

PREMIERE ETAPE : obtention des perspectives P1.

On dispose pour chaque zone élémentaire :

- les effectifs résidents par sexe et par année d'âge détaillée au 1er janvier 1968 (avec regroupement des 80 ans et plus). Ces effectifs ont été calculés d'après les résultats du recensement de la population au 1er mars 1968, ramenés au 1er janvier 1968.

- une évaluation de table de mortalité 1968 par sexe et par âge quinquennal,
- une table de fécondité 1968 par âge de la mère détaillé de 15 ans à 46 ans.

Par application de ces tables de mortalité, on dispose des effectifs de personnes originaires de chaque zone qui survivraient au 1.1.1974 si la mortalité restait constante au cours de ces six années dans chaque zone. Ces effectifs au 1.1.1974 sont ceux des personnes atteignant 6 ans, 7 ans, ... 86 ans et plus à cette date (individus déjà nés en début de période). Pour les âges inférieurs à 6 ans, correspondant aux enfants nés en cours de période, on a procédé ainsi : On a calculé par interpolation linéaire les effectifs par année d'âge détaillée de femmes à chaque 1er janvier dans chaque zone et ainsi, par application des quotients de fécondité, calculé les naissances ayant lieu au cours de chaque année (1). Par application de quotients de survie calculés pour les âges jeunes, on a pu ainsi compléter la pyramide des âges au 1.1.1974 par les effectifs de 0 an à 5 ans.

DEUXIEME ETAPE : obtention des perspectives P2

Une question du recensement de la population de 1968 portant sur la résidence antérieure des individus au 1.1.1962 a permis d'obtenir des informations sur les mouvements migratoires à l'intérieur de la France. On a ainsi reconstitué pour chaque zone la population qui en était originaire, c'est-à-dire qui, survivant et résidant quelque part en France le 1.3.1968, résidaient au 1.1.1962 dans la zone considérée. Ces informations ont permis de construire des tableaux carrés de mouvements migratoires intérieurs croisant les 181 zones en tant que zones de résidence au R.P. 1968 et les 181 zones en tant que zones d'origine au 1.1.1962, ceci pour chaque sexe et chaque groupe d'âges quinquennal 0 - 4 ans, 5 - 9 ans, 10 - 14, ... 75 - 79, 80 et plus.

L'utilisation de ces matrices d'échanges migratoires inter-zone à l'élaboration des perspectives a privilégié l'aspect d'émigration qui s'en déduisait. C'est ainsi que sur 100 personnes originaires d'une zone A, s % ont été retrouvées résidentes de la zone A, alors que e % avaient émigré vers une autre zone B, 6 ans plus tard. Ces comportements d'émigration ont été évalués pour chaque sexe et chaque groupe d'âge quinquennal, puis appliqués aux résultats P1 de la première phase donnant au 1.1.1974 les originaires de chaque zone au 1.1.1968 ; pour chaque zone élémentaire, on a pu ainsi projeter les émigrants,

(1) Ces tables de fécondité ont été construites de telle façon que les effectifs de femmes au 1er janvier de l'année n-1 permettent de calculer les naissances de l'année n .

les sédentaires et les immigrants, des autres zones par sexe et par groupe d'âges quinquennal (1). Des informations fournissant par âge annuel les comportements d'immigrations et d'émigrations par grand type de zone (2) ont servi à détailler par âge le solde migratoire intérieur par groupe quinquennal ainsi obtenu pour chaque zone élémentaire.

En ce qui concerne les naissances induites par les migrations intérieures, on a considéré la liaison entre migration et naissances d'un double point de vue : d'une part les naissances ayant lieu après les migrations des mères, d'autre part les migrations des jeunes enfants avec leurs mères. Du premier point de vue, on a calculé pour chaque année le nombre de naissances à domicilier dans chaque zone en supposant que les effectifs de femmes d'une génération donnée variaient linéairement (interpolation linéaire sur les effectifs en début de période et les effectifs en fin de période après migrations intérieures. Puis on a affecté à ces naissances des quotients de survie correspondant à la durée séparant la naissance du 1.1.1974, fin de la période. Du second point de vue, on a supposé que les mères continuaient à migrer après la naissance et l'on a estimé que le solde migratoire des enfants après leur naissance était proportionnel au solde migratoire sur la même période des femmes de 25 à 34 ans.

A l'issue de cette étape on obtient pour chaque zone les effectifs par sexe et par âge détaillé au 1.1.1974, compte tenu des mouvements migratoires intérieurs.

TROISIEME ETAPE : obtention des perspectives P3

Pour tenir compte des mouvements migratoires avec l'extérieur, on a distingué dans la projection les immigrants extérieurs et les émigrants extérieurs.

Pour traiter les immigrations de l'extérieur, on a comparé pour chaque zone, par sexe et par groupe d'âges quinquennal les immigrants extérieurs (3) de la période 1962 - 1968 aux immigrants intérieurs sur la même période. Dans la seconde étape, permettant de projeter les migrations intérieures, on avait calculé pour chaque zone les immigrants intérieurs par sexe et par âge détaillés de la période 1968 - 1974 ; on a donc pu, par application des ratios de

(1) Groupe d'âges = 6 - 9 ans, 10 - 14 ans, 15 - 19 ans..., 75 - 79 ans, 80 et plus. Le groupe d'âge 0 - 5 ans des enfants nés au cours des périodes est traité dans le paragraphe suivant.

(2) On a distingué les 5 types de zones suivants : Z.P.I.U. de Paris, Z.P.I.U. de plus de 60 000 h., Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 h., Z.P.I.U. de moins de 20 000 h., hors Z.P.I.U.

(3) A l'exclusion des rapatriés d'Afrique du Nord.

1962 - 1968, calculer une estimation par sexe et par âge détaillé des immigrants extérieurs de la période 1968 - 1974 (1).

En ce qui concerne les émigrations vers l'extérieur, on a grossièrement estimé pour chaque région de la période 1968 - 1974, par application d'un taux de départ à la population de nationalité étrangère recensée en 1968, puis en tenant compte des émigrations intérieures de chaque zone sur cette période, les émigrants extérieurs pour chacune des 181 zones de 1968 à 1974.

Ces calculs sur les immigrants et émigrants extérieurs n'ont porté que sur les générations déjà nées au début de la période, les naissances induites par les migrations extérieures ont été traitées d'une façon semblable à celle utilisée pour les naissances induites par les migrations intérieures.

A la fin de cette troisième étape, on dispose pour chaque zone de la structure par sexe et par âge au 1.1.1974, y compris migrations intérieures et extérieures. Cette population au 1.1.1974 se présente dans une forme semblable à celle de la population au 1.1.1968 qui avait servi de population de départ pour la période 1968-1974.

Des calculs identiques aux calculs précédents ont été appliqués à la période 1974-1980, puis 1980-1986.

2. PRESENTATION DES RESULTATS DISPONIBLES

Le souci de rendre opérationnelles ces projections a conduit à en présenter les résultats détaillés de telle façon que l'utilisateur puisse s'en servir comme intermédiaires de calcul à des travaux de prévisions proprement dites, en permettant de mieux dégager le caractère volontaire de ces prévisions.

(1) Une telle méthode revient à comparer l'attractivité de chaque zone sur les immigrants intérieurs et sur les immigrants extérieurs au cours de 1962-1968 et à en maintenir la dissemblance. D'autre part en excluant des immigrants extérieurs l'arrivée des rapatriés d'Afrique du Nord, on suppose que les zones vers lesquelles ils ont immigré ne constituaient pas pour eux des régions où l'attractivité était de même nature que celle ressentie par les immigrants intérieurs et les autres immigrants extérieurs. Cette hypothèse est sujette à caution car il n'est pas exclu que ce soit le même dynamisme des régions qui ait attiré les différentes catégories d'immigrants.

Les tableaux de sortie des résultats ont été conçus selon deux types d'utilisations.

1^e - TABLEAUX POUR UTILISATIONS LOCALES ET REGIONALES *

a) Structure démographique par sexe et âge (Fac-similé I, p. I-28)

Un tel tableau est établi pour chaque zone élémentaire et chaque récapitulation régionale selon le découpage et la nomenclature de zone présentée en pages I-31 et suivantes).

L'intitulé de chaque tableau précise :

- le type de perspectives (P1, P2 ou P3),
- l'horizon auquel a lieu la projection. Cet horizon est toujours un 1^{er} janvier ; par exemple, le millésime 1985 signifie qu'il s'agit de la projection au 1^{er} janvier 1985 (1),
- le n^o de zone élémentaire. Dans ce numéro à quatre chiffres, les deux premiers chiffres indiquent la région à laquelle appartient la zone, le troisième chiffre indique la catégorie de Z.P.I.U. de cette catégorie (2), le quatrième chiffre indique le n^o d'ordre à l'intérieur de la classe définie par les 3 premiers chiffres. Ce numéro est repris dans les tableaux des pages I-31 et suivantes.

Les informations contenues dans ce tableau 1 sont les suivantes :

- Effectifs projetés par sexe et par groupe d'âges quinquennal en année révolue au 1^{er} janvier de l'horizon étudié, ainsi que la structure base 10 000 par âge de ces effectifs.
- Récapitulation en grands groupes d'âges de ces effectifs (0-19 ans, 20-59 ans, 60 ans et +) et structure correspondante.

* Toutes ces informations peuvent être consultées pour chaque zone élémentaire et pour l'ensemble de la région à la Direction régionale de l'INSEE dont relève la zone à étudier.

(1) Les horizons auxquels ont été réalisées ces projections sont : chaque 1^{er} janvier des années 1968 à 1976 et des années 1980, 1981, 1985, 1986.

(2) ZPIU de Paris = catégorie 8 ; ZPIU < 200 000 h. en 1968 = catégorie 7 ; ZPIU de 100 000 h. à 200 000 h. = catégorie 6 ; ZPIU de 60 000 à 100 000 = catégorie 5 ; ZPIU de 20 000 h. à 60 000 h. = catégorie 4 ; ZPIU < 20 000 h. = catégorie 1 ; hors ZPIU = catégorie 0. Cette nomenclature est spécifique des projections.

- Nombre de naissances projetées pour l'année civile commençant au 1er janvier étudié, par exemple les naissances indiquées dans un tel tableau intitulé 1985 sont les naissances projetées pour l'année 1985 dans la zone étudiée.

- Effectifs projetés par sexe et par âge détaillé de 0 an à 25 ans, ainsi que le cumul de ces effectifs (0 an et moins, 1 an et moins, 2 ans et moins, ... 24 ans et moins, 25 ans et moins). Ce détail est fourni pour l'étude des besoins en matière de scolarisation ; le cumul permet de calculer, par une simple soustraction, les effectifs correspondant à un groupe d'âges quelconque ; par exemple (effectif des 11 - 17 ans) = (effectif des 17 ans et moins) - effectif des 10 ans et moins).

b) Mouvements naturel et migratoire (Fac-similé II, p. I-29)

Ce tableau décrit pour chaque zone élémentaire (mêmes zones que les tableaux précédents) et pour chaque période de six ans le mouvement naturel et les mouvements migratoires projetés. Ce tableau est plus spécialement destiné à étudier en quoi une modification de l'évolution tendancielle a des répercussions sur les mouvements migratoires et les naissances induites. La période concernée s'entend de 1er janvier à 1er janvier ; par exemple un tableau 2 intitulé 1974-1980 concerne le bilan démographique sur la période allant du 1er janvier 1974 au 1er janvier 1980.

Les informations contenues dans ces tableaux sont les suivantes :

- Nombre de naissance qui seraient domiciliées dans la zone étudiée si aucun mouvement migratoire (ni intérieur, ni extérieur) n'avait lieu depuis le début jusqu'à la fin de la période envisagée.

- Nombre de décès durant la période, dans le même cas d'absence de migrations.

- Nombre d'immigrants et d'émigrants intérieurs. Ces informations ne portent que sur les générations atteignant 10 ans au plus en fin de période. Le total tous âges doit donc être compris comme le total des 10 ans et plus (cette convention est rappelée par des astérisques à droite de ce total).

- Solde migratoire intérieur. Pour le groupe d'âge intitulé 0-9 ans, ce solde comprend d'une part le solde des naissances induites par les migrations intérieures (génération atteignant 0 - 5 ans en fin de période) et les décès relatifs à ces naissances, et d'autre part le solde migratoire des générations atteignant 6 - 9 ans en fin de période. Pour les autres groupes d'âges, le solde est calculé par différence des deux lignes précédentes. La colonne "total" est le total en lignes de ces soldes ; il n'est donc pas égal à la différence des totaux des deux lignes précédentes, puisqu'il comprend le solde des 0 - 9 ans.

- solde migratoire extérieur (avec les naissances induites qui sont comprises dans le solde des 0 - 9 ans),

- effectifs de la zone en début et en fin de période.

Ces bilans migratoires sont décrits pour chaque sexe et par groupe de générations. Le groupe d'âges indiqué est le groupe d'âges atteint en fin de période par le groupe de générations étudié. De sorte que l'effectif de population initiale situé dans la colonne 20 - 24 est l'effectif qui appartenait au groupe d'âges 14 - 18 en début de période ; dans la colonne 0 - 9 ans, l'effectif de population initiale est l'effectif qui avait 0 - 3 ans en début de période (enfants déjà nés en début de période).

c) Nombre des naissances annuelles (Fac-similé III, p. I-30)

Ce tableau donne pour chaque année civile le nombre de naissances domiciliées dans chaque zone, y compris les naissances éventuellement induites par les migrations intérieures et extérieures s'il s'agit de perspectives P2 ou P3. Ces naissances sont décrites par groupe d'âges atteint par la mère durant l'année de naissance (15 - 19, 20 - 24, 25 - 29, 30 et +). Ce tableau a été prévu à titre de contrôle de la réalisation du programme ainsi que comme étalon permettant éventuellement de saisir les inflexions dans l'évolution de la population totale du moins à certains âges (par comparaison avec les naissances qui seront effectivement domiciliées dans les zones au cours des prochaines années).

2° - TABLEAUX POUR UTILISATION CENTRALE

a) Les tableaux précédents par zones élémentaires ont été récapitulés à divers niveaux géographiques, à savoir pour chaque Z.E.A.T. (1) et à l'intérieur de chaque Z.E.A.T. par catégorie de Z.P.I.U. ainsi qu'au niveau de la France entière et par catégorie de Z.P.I.U. (2).

(1) Les 8 Zones d'études et d'Aménagement du territoire sont des regroupements des 22 régions de programmes. Dans la nomenclature des régions de programmes, le premier chiffre est le n° de la Z.E.A.T. dont fait partie la région.

(2) Ensemble de la ZPIU de Paris, ensemble des ZPIU de plus de 100 000 h., ensemble des ZPIU de 100 000 h. à 200 000 h., ensemble des ZPIU de 60 000 à 100 000 hab., ensemble des ZPIU de 20 000 h. à 60 000 h., ensemble des ZPIU de moins de 20 000 h., ensemble du hors ZPIU.

b) Un autre type de tableaux fournit pour chaque sexe et par groupe d'âges décennal la projection des flux migratoires intérieurs de population entre catégorie de Z.P.I.U., ceci pour chaque période. Ce tableau fait ressortir en quoi la répartition par catégorie de Z.P.I.U. de la population nationale évolue différemment selon les âges sous l'effet des mouvements migratoires. Il est destiné à étudier sous l'angle démographique quelles seraient les conséquences d'une accélération ou d'un ralentissement de l'urbanisation.

c) Une autre série de tableaux est semblable à la précédente mais concernent les flux migratoires entre les différentes Z.E.A.T. au lieu des catégories de Z.P.I.U. Il est destiné à étudier les conséquences sur les diverses Z.E.A.T. d'options possibles d'aménagement du territoire.

d) Enfin, une dernière série fournit pour chaque début et fin de période (1.1.68, 1.1.74, 1.1.80, 1.1.86) la structure nationale par sexe et par âge détaillé des différentes catégories de Z.P.I.U. et le graphique des pyramides des âges correspondantes.

Ces informations destinées à une utilisation centrale peuvent être consultées à la Direction Générale de l'I.N.S.E.E. (1).

A l'heure où ces lignes paraissent, toutes ces informations sont disponibles dans le cadre des perspectives P1 (avec évolution naturelle seule) et dans le cadre des perspectives P3 (avec migrations intérieures) jusqu'à l'horizon du 1.1.1986. Les calculs dans le cadre des perspectives P2 (avec migrations intérieures, mais sans migrations extérieures) sont en cours de réalisation.

Précisons également que sur la base de ces perspectives de population totale des perspectives de nombre de ménages et de population active disponible et scolaire sont en cours de préparation.

(1) Bureau d'Information du Public.

Fac-similé I. Structure démographique par sexe et âge de la Ville de Paris en 1980
(projection tendancielle)

I.N.S.E.E. Décembre 1969 Perspectives par Z.P.I.U. Base sondage 1/4 RP 1968

TABLEAU 1

Perspectives P3

Base 1968

Année = 1980

Zone = Ville de Paris

	H	F	H + F	H	F	H + F
0 - 4	84 849	81 137	165 986	739	625	678
5 - 9	61 793	59 764	121 557	538	460	497
10 - 14	52 050	49 878	101 928	453	384	417
15 - 19	54 776	58 970	113 746	477	454	465
20 - 24	108 489	121 729	230 218	945	938	941
25 - 29	149 153	134 346	283 499	1 299	1 035	1 159
30 - 34	122 927	110 406	233 333	1 071	850	954
35 - 39	78 366	70 577	148 943	683	544	609
40 - 44	67 399	65 698	133 097	587	506	544
45 - 49	68 031	73 584	141 615	592	567	579
50 - 54	67 616	80 699	148 315	589	622	606
55 - 59	63 863	86 113	149 976	556	663	613
60 - 64	35 671	52 629	88 300	311	405	361
65 - 69	46 655	74 353	121 008	406	573	495
70 - 74	37 924	69 060	106 984	330	532	437
75 et +	48 643	109 271	157 914	424	842	645
TOTAL	1 148 205	1 298 214	2 446 419	10 000	10 000	10 000
0 - 19	253 468	249 749	503 217	2 208	1 924	2 057
20 - 59	725 844	743 152	1 468 996	6 322	5 724	6 005
60 et +	168 893	305 313	474 206	1 471	2 352	1 938
Naissances	18 547	17 678	36 225			
0	17 084	16 330	33 414	17 084	16 330	33 414
1	17 157	16 407	33 564	34 241	32 737	66 978
2	17 096	16 350	33 446	51 337	49 087	100 424
3	16 900	16 163	33 063	68 237	65 250	133 487
4	16 612	15 887	32 499	84 849	81 137	165 986
5	16 249	15 542	31 791	101 098	96 679	197 777
6	11 653	11 312	22 965	112 751	107 991	220 742
7	11 555	11 218	22 773	124 306	119 209	243 515
8	11 333	11 005	22 338	135 639	130 214	265 853
9	11 003	10 687	21 690	146 642	140 901	287 543
10	12 209	11 608	23 817	158 851	152 509	311 360
11	11 833	11 292	23 125	170 684	163 801	334 485
12	9 582	9 114	18 696	180 266	172 915	353 181
13	9 373	9 184	18 557	189 639	182 099	371 738
14	9 053	8 680	17 733	198 692	190 779	389 471
15	10 059	10 861	20 920	208 751	201 640	410 391
16	11 032	11 625	22 657	219 783	213 265	433 048
17	10 542	11 427	21 969	230 325	224 692	455 017
18	11 416	12 128	23 544	241 741	236 820	478 561
19	11 727	12 929	24 656	253 468	249 749	503 217
20	18 819	21 220	40 039	272 287	270 969	543 256
21	21 215	23 889	45 104	293 502	294 858	588 360
22	22 843	25 713	48 556	316 345	320 571	636 916
23	22 396	25 144	47 540	338 741	345 715	684 456
24	23 216	25 763	48 979	361 957	371 478	733 435
25	25 560	22 292	47 852	387 517	393 770	781 287

Fac-similé II. Mouvements naturel et migratoire affectant la population de la Ville de Paris,
par sexe et âge, pour la période 1974-1980 (projection tendancielle)

I.N.S.E.E. Décembre 1969 Perspectives par Z.P.I.U. Base sondage 1/4 RP 1968

TABLEAU 2

Perspectives P3

Base 1968

Période 1974-1980

Zone = Ville de Paris

Age au 1.1.1980	0-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et +	Total
Hommes											
Pop. init.	65 977	61 054	51 028	59 012	108 067	247 589	150 308	145 554	110 859	152 149	1 151 597
Naissances	102 207										102 207
Décès	- 1 785	- 150	- 140	- 269	- 642	- 2 186	- 3 283	- 7 760	- 13 973	- 50 836	- 81 023
Immigr. int.		7 432	10 677	46 964	58 890	41 820	16 740	11 676	3 768	2 794	200 761
Emigr. int.		18 183	9 962	11 918	40 826	101 589	34 975	20 980	16 155	15 240	269 827
Solde mig. int.	- 25 834	- 10 751	715	35 046	18 064	- 59 769	- 18 235	- 9 304	- 12 387	- 12 446	- 94 900
Solde mig. ext.	6 077	1 896	3 172	14 700	23 665	15 658	6 638	2 988	- 2 170	- 2 301	70 322
Population finale	146 642	52 049	54 776	108 489	149 154	201 292	135 428	131 478	82 328	86 567	1 148 203
Femmes											
Pop. init.	63 088	58 373	49 640	61 384	119 079	225 002	147 930	178 244	152 811	280 360	1 335 912
Naissances	97 415										97 415
Décès	- 1 341	- 99	- 105	- 191	- 458	- 1 252	- 1 682	- 4 470	- 8 508	- 77 603	- 95 709
Immigr. int.		6 835	14 930	60 821	53 331	34 285	16 853	14 308	6 184	7 110	214 657
Emigr. int.		17 161	9 650	15 207	53 255	86 501	28 801	23 284	20 933	27 838	282 629
Solde mig. int.	- 24 100	- 10 326	5 280	45 614	76	- 52 216	- 11 947	- 8 976	- 14 749	- 20 728	- 92 072
Solde mig. ext.	5 839	1 930	4 154	14 921	15 649	9 449	4 980	2 014	- 2 573	- 3 698	52 663
Population finale	140 902	49 877	58 970	121 728	134 345	180 983	139 282	166 812	126 981	178 331	1 298 210
Hommes + femmes											
Pop. init.	129 066	119 427	100 668	120 396	227 145	472 591	298 238	323 798	263 670	432 509	2 487 509
Naissances	199 623										199 623
Décès	- 3 127	- 249	- 245	- 460	- 1 099	- 3 439	- 4 965	- 12 231	- 22 482	-128 439	-176 734
Immigr. int.		14 267	25 607	107 785	112 221	76 105	33 594	25 984	9 952	9 904	415 418
Emigr. int.		35 344	19 612	27 125	94 081	188 089	63 776	44 264	37 088	43 077	552 456
Solde mig. int.	- 49 933	- 21 077	5 995	80 660	18 140	-111 984	- 30 182	- 18 280	- 27 136	- 33 174	-186 971
Solde mig. ext.	11 915	3 825	7 327	29 621	39 313	25 108	11 617	5 002	4 743	5 999	122 986
Population finale	287 544	101 926	113 746	230 217	283 499	382 275	274 709	298 290	209 309	264 899	2 446 413

Le fac-similé II détaille pour la ville de Paris les composantes, projetées tendanciuellement, de l'évolution démographique (naissances, décès, migrations intérieures et solde extérieur) pour la période 1974-1980, composantes qui conduisent à la pyramide des âges détaillée dans le fac-similé I, en nombres absolus et en pourcentage. La population de 2 446 000 personnes en 1980, dont 1 148 000 hommes et 1 298 000 femmes se trouve dans la ligne "total" du fac-similé I et dans la colonne "total", ligne population finale, du fac-similé II.

Fac-similé III. Nombre des naissances annuelles, pour la période 1980-1985 domiciliées dans la Ville de Paris, projetées en tenant compte des migrations intérieures et extérieures (perspectives P3).

I.N.S.E.E. Décembre 1969 Perspectives par Z.P.I.U. Base sondage 1/4
RP 1968

TABLEAU 6

Naissances P3 base 1968
Zone = 1181

Age des mères	15-19	20-24	25-29	30-46	Total
Année 1980	1 250	11 363	13 074	10 539	36 225
Année 1981	1 360	10 488	12 441	10 861	35 150
Année 1982	1 471	9 738	12 160	10 941	34 309
Année 1983	1 440	9 536	12 009	10 793	33 778
Année 1984	1 282	9 784	12 214	10 252	33 532
Année 1985	1 049	10 659	11 842	9 893	33 442

Perspectives de population totale [Champ géographique 1968]

P 3 (avec migrations intérieures et extérieures depuis 1968)

Zones (Z.P.I.U. ou catégorie de Z.P.I.U.)	R. P. 1962 (Population sans double compte)	1 ^{er} janvier 1968	1 ^{er} janvier 1970	1 ^{er} janvier 1975	1 ^{er} janvier 1976	1 ^{er} janvier 1980	1 ^{er} janvier 1985	1 ^{er} janvier 1986
1181 Paris (ville).....	2 790 091	2 606 700	2 568 488	2 482 838	2 477 182	2 446 419	2 459 146	2 454 670
1182 Proche banlieue.....	2 808 013	3 013 671	3 078 082	3 260 848	3 300 027	3 460 692	3 666 596	3 702 027
1183 Grande banlieue.....	1 985 304	2 574 373	2 741 398	3 198 084	3 287 706	3 665 702	4 117 552	4 204 699
1184 Paris hors grande banlieue (partie)....	706 491	863 771	913 511	1 052 687	1 081 570	1 203 926	1 358 516	1 388 376
1151 Vallée du Loing (partie).....	20 812	23 541	24 456	26 968	27 494	29 724	32 724	33 288
1141 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	46 774	50 577	51 530	54 112	54 690	57 122	60 559	61 184
1111 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	30 435	32 710	32 994	33 876	34 108	35 122	36 715	37 015
1101 Hors Z.P.I.U.....	84 363	82 117	81 676	81 093	81 353	82 424	85 434	85 916
11 RÉGION PARISIENNE (1)	8 472 283	9 247 560	9 492 135	10 190 506	10 344 130	10 981 131	11 817 242	11 967 175
2161 Reims.....	152 022	176 953	184 541	206 077	210 437	228 713	251 233	255 587
2162 Troyes.....	155 397	171 653	175 390	185 961	188 199	197 282	208 844	210 897
2163 Charleville-Mézières.....	157 271	166 779	170 322	180 368	182 677	192 162	205 440	207 759
2151 Saint-Dizier.....	65 864	69 817	71 008	74 532	75 311	78 616	82 804	83 549
2141 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	219 490	242 881	248 836	265 749	269 267	283 753	302 169	305 506
2111 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	99 191	107 386	109 341	114 894	116 063	120 740	126 678	127 690
2101 Hors Z.P.I.U.....	356 598	344 411	341 308	334 158	333 684	330 946	332 369	331 993
21 CHAMPAGNE (2)	1 205 833	1 279 880	1 300 746	1 361 739	1 375 638	1 432 212	1 509 537	1 522 981
2281 Paris (partie).....	185 888	217 464	228 139	258 398	264 815	291 724	326 408	332 938
2271 Amiens.....	195 987	215 595	221 257	238 114	241 774	257 173	277 252	281 067
2261 Saint-Quentin.....	115 969	121 649	123 366	128 660	129 865	134 815	141 613	142 790
2262 Compiègne-Noyon.....	105 711	117 207	120 595	130 528	132 689	141 758	153 605	155 770
2251 Beauvais.....	60 145	74 557	78 001	87 531	89 535	97 828	108 348	110 284
2252 Avesnes-Fourmies-Hirson (partie)....	22 322	22 204	22 185	22 258	22 307	22 499	22 849	22 903
2253 Chauny-la-Fère.....	68 837	71 242	71 613	72 966	73 371	75 051	77 774	78 185
2241 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	180 659	195 218	199 703	212 234	214 842	225 535	239 619	242 137
2211 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	156 417	165 025	167 319	173 832	175 298	181 121	189 359	190 684
2201 Hors Z.P.I.U.....	385 337	374 809	371 705	365 040	364 885	363 450	367 937	367 914
22 PICARDIE (3).....	1 477 272	1 574 970	1 603 883	1 689 561	1 709 381	1 790 954	1 904 764	1 924 672
2371 Rouen.....	348 064	391 030	402 817	436 831	444 021	474 070	512 282	519 484
2372 Le Havre.....	231 184	253 140	259 104	276 526	280 319	296 313	317 363	321 365
2351 Elbeuf-Louvier.....	83 549	93 314	96 420	105 267	107 160	115 195	125 815	127 856
2352 Dieppe.....	68 482	71 618	72 702	75 754	76 451	79 212	82 757	83 425
2341 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	260 048	284 397	292 509	315 207	319 874	339 386	363 867	368 544
2311 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	104 139	110 954	112 563	117 072	117 998	121 804	126 657	127 562
2301 Hors Z.P.I.U.....	302 321	293 017	289 641	281 265	280 390	276 306	275 452	274 915
23 HAUTE-NORMANDIE.....	1 397 787	1 497 470	1 525 756	1 607 922	1 626 213	1 702 286	1 804 193	1 823 151
2471 Tours.....	185 591	226 631	237 004	266 117	271 963	296 265	325 684	331 128
2461 Orléans.....	156 459	183 189	193 448	221 738	227 520	251 564	281 488	287 045
2462 Nevers (partie).....	11 539	11 407	11 398	11 380	11 396	11 433	11 544	11 547
2463 Bourges.....	90 440	103 920	107 818	118 511	120 678	129 746	141 169	143 229
2451 Vallée du Loing (partie).....	41 265	48 854	50 741	55 915	57 011	61 459	67 127	68 067
2452 Châteauroux.....	63 368	65 870	67 339	71 491	72 306	75 758	79 702	80 458
2453 Chartres.....	53 748	64 767	67 438	74 801	76 282	82 459	90 046	91 512
2441 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	187 111	219 663	228 448	252 268	257 009	276 571	300 985	305 416
2411 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	340 061	367 106	373 541	391 323	394 941	409 631	428 022	431 217
2401 Hors Z.P.I.U.....	726 295	696 259	686 227	661 890	658 996	646 037	640 167	637 863
24 CENTRE (4).....	1 855 877	1 987 666	2 023 402	2 125 434	2 148 102	2 240 923	2 365 934	2 387 482

(1) Y compris la partie de la Z.P.I.U. de Paris située dans le Centre (2 891 h. en 1968).

(2) Y compris la partie de la Z.P.I.U. de Saint-Dizier située en Lorraine (7 299 h. en 1968), non compris la partie de la Z.P.I.U. de Bar-le-Duc située en Champagne (7 162 h. en 1968).

(3) Non compris la partie de la Z.P.I.U. du Cambrésis située en Picardie (4 910 h. en 1968).

(4) Non compris la partie de la Z.P.I.U. de Paris située dans le Centre (2 891 h. en 1968).

Perspectives de population totale [Champ géographique 1968] (suite)

P 3 (avec migrations intérieures et extérieures depuis 1968)

Zones (Z.P.I.U. ou catégorie de Z.P.I.U.)		R. P. 1962 (Population sans double compte)	1 ^{er} janvier 1968	1 ^{er} janvier 1970	1 ^{er} janvier 1975	1 ^{er} janvier 1976	1 ^{er} janvier 1980	1 ^{er} janvier 1985	1 ^{er} janvier 1986
2571	Caen.....	197 036	233 121	243 938	274 579	280 651	306 243	337 190	343 458
2551	Cherbourg.....	73 006	79 881	81 506	86 079	86 990	90 801	95 367	96 255
2541	Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	149 764	168 058	172 520	184 954	187 350	197 401	209 099	211 381
2511	Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants..	209 372	226 014	229 891	240 836	242 960	251 853	262 008	263 974
2501	Hors Z.P.I.U.....	579 006	554 513	545 987	523 368	519 946	505 187	494 481	491 713
25	BASSE-NORMANDIE.....	1 208 184	1 261 587	1 273 842	1 309 816	1 317 897	1 351 485	1 398 145	1 406 781
2671	Dijon.....	181 433	213 047	221 605	245 816	250 673	270 728	294 974	299 532
2661	Le Creusot.....	123 872	122 233	122 083	121 702	121 797	121 877	122 791	122 597
2662	Nevers (partie).....	111 695	117 442	118 474	121 614	122 336	125 320	129 129	129 797
2651	Chalons-sur-Saône.....	70 534	81 017	83 831	91 508	93 046	99 453	107 365	108 840
2652	Auxerre-Joigny.....	66 610	77 274	79 966	87 539	89 051	95 413	103 145	104 619
2653	Mâcon (partie).....	43 567	50 326	52 050	56 793	57 739	61 638	66 365	67 182
2641	Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	125 042	138 328	141 803	151 367	153 351	161 420	171 772	173 478
2611	Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants..	171 177	181 644	184 438	192 126	193 754	200 213	208 903	210 296
2601	Hors Z.P.I.U.....	545 458	522 957	515 045	495 640	493 160	482 198	476 417	474 356
26	BOURGOGNE.....	1 439 388	1 504 268	1 519 295	1 564 105	1 574 907	1 618 260	1 680 861	1 690 697
3171	Lille.....	973 382	1 041 944	1 065 197	1 135 570	1 151 418	1 217 347	1 306 228	1 322 181
3172	Bassin houiller de l'Ouest.....	652 459	654 376	653 739	653 563	654 374	656 130	661 518	661 429
3173	Bas-Escault.....	441 755	457 135	462 769	480 213	484 562	502 419	528 490	532 758
3174	Scarpe.....	237 460	250 504	254 862	267 707	270 732	283 305	300 675	303 652
3161	Dunkerque.....	176 640	195 572	202 453	222 857	227 249	246 276	271 162	276 252
3162	Sambre.....	171 099	178 458	181 001	188 866	190 787	198 550	209 217	210 966
3163	Cambrésis.....	146 099	150 982	151 499	153 644	154 349	157 265	162 173	162 935
3164	Boulogne-sur-Mer.....	121 004	126 218	127 732	132 316	133 324	137 487	143 237	144 351
3165	Calais.....	96 671	102 932	104 980	111 117	112 490	118 372	126 103	127 684
3151	Arras.....	74 892	84 979	87 505	94 974	96 461	102 832	110 272	111 743
3152	Avesnes-Fourmies-Hirson (partie)....	52 934	53 531	53 749	54 565	54 804	55 684	57 011	57 223
3153	Saint-Omer.....	60 163	64 781	66 038	69 909	70 744	74 283	78 775	79 700
3141	Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	123 374	129 731	130 628	133 353	134 007	136 667	140 456	141 119
3111	Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants..	71 339	73 872	74 110	74 908	75 138	76 019	77 556	77 805
3101	Hors Z.P.I.U.....	265 229	259 361	256 816	250 825	250 173	246 909	245 361	244 794
31	NORD (1).....	3 664 500	3 824 376	3 873 078	4 024 387	4 060 612	4 209 545	4 418 234	4 454 592
4171	Bassin sidérurgique Lorraine du Nord)	523 982	545 423	559 336	596 816	605 500	640 630	689 858	697 057
4172	Nancy.....	425 182	459 018	470 655	504 381	511 529	541 564	580 246	587 382
4713	Bassin houiller lorrain (partie).....	283 084	292 174	296 878	310 096	313 159	326 096	344 317	347 216
4174	Metz.....	182 272	199 859	205 768	222 572	226 258	241 824	262 191	265 783
4161	Haute-Vallée de la Moselle.....	160 276	165 394	165 989	167 723	168 241	170 027	173 250	173 605
4151	Haute-Meurthe.....	86 667	87 877	88 153	89 105	89 409	90 548	92 668	92 960
4152	Bar-le-Duc.....	59 087	61 522	62 035	63 631	64 013	65 557	67 784	68 125
4141	Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	120 533	121 465	121 770	122 893	123 290	124 820	127 424	127 788
4111	Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants..	137 890	140 754	141 920	145 344	146 216	149 631	154 443	155 079
4101	Hors Z.P.I.U.....	215 332	204 246	200 359	190 337	188 924	182 669	178 339	177 139
41	LORRAINE (2).....	2 194 305	2 277 732	2 312 863	2 412 898	2 436 539	2 533 366	2 670 520	2 692 134

(1) Y compris la partie de la Z.P.I.U. du Cambrésis située en Picardie (4 910 h. en 1968).

(2) Y compris la partie de la Z.P.I.U. de Bar-le-Duc située en Champagne (7 299 h. en 1968) non compris la partie de la Z.P.I.U. de Saint-Dizier située en Champagne (7 162 h.).

Perspectives de population totale [Champ géographique 1968] (suite)

P 3 (avec migrations intérieures et extérieures depuis 1968)

Zones (Z.P.I.U. ou catégorie de Z.P.I.U.)	R. P. 1962 (Population sans double compte)	1 ^{er} janvier 1968	1 ^{er} janvier 1970	1 ^{er} janvier 1975	1 ^{er} janvier 1976	1 ^{er} janvier 1980	1 ^{er} janvier 1985	1 ^{er} janvier 1986
4271 Strasbourg.....	457 378	504 442	519 501	562 144	571 388	610 346	662 474	672 154
4272 Mulhouse.....	337 583	360 719	367 740	387 627	392 272	411 818	440 234	445 170
4273 Bassin houiller lorrain (partie).....	9 823	10 290	10 327	10 523	10 565	10 790	11 140	11 222
4261 Colmar.....	131 233	141 985	144 925	153 519	155 506	163 805	175 489	177 502
4241 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	210 795	222 291	224 579	230 954	232 543	239 135	249 640	251 340
4211 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	37 669	38 494	38 745	39 375	39 547	40 287	41 748	41 927
4201 Hors Z.P.I.U.....	131 931	132 554	131 834	129 907	129 678	128 768	129 188	129 167
42 ALSACE (1).....	1 316 412	1 410 775	1 437 651	1 514 049	1 531 499	1 604 949	1 709 913	1 728 482
4361 Montbéliard.....	171 300	191 098	197 309	214 470	218 152	233 831	254 438	258 354
4362 Besançon.....	127 612	149 908	156 970	176 761	180 748	197 213	217 329	221 219
4363 Belfort.....	114 674	122 757	124 873	130 835	132 165	137 734	145 511	146 938
4341 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	136 897	151 300	155 008	165 051	167 106	175 501	185 916	187 752
4311 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	115 133	123 907	125 915	131 287	132 393	136 750	142 460	143 351
4301 Hors Z.P.I.U.....	264 416	255 446	251 960	243 011	241 928	236 924	234 119	233 129
43 FRANCHE-COMTÉ (2).....	930 032	994 416	1 012 035	1 061 415	1 072 492	1 117 953	1 179 773	1 190 743
5271 Nantes.....	367 814	413 135	425 649	462 855	470 479	502 830	542 943	551 231
5261 Saint-Nazaire.....	145 265	153 221	155 540	162 484	164 001	170 499	179 079	180 805
5262 Le Mans.....	166 262	187 567	193 375	210 291	213 697	228 049	245 198	248 694
5263 Angers.....	152 139	171 869	177 182	192 808	195 880	208 876	224 383	227 607
5264 Choletais.....	186 282	199 081	202 294	212 055	214 133	222 860	233 835	236 061
5241 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	211 782	232 457	238 635	255 815	259 205	273 505	290 510	293 997
5211 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	300 304	321 640	326 850	341 532	344 467	356 755	370 941	373 753
5201 Hors Z.P.I.U.....	937 228	911 101	901 512	877 005	873 600	858 619	848 674	845 901
52 Pays de la Loire (3).....	2 467 076	2 590 071	2 621 037	2 714 845	2 735 462	2 821 993	2 935 566	2 958 049
5371 Rennes.....	194 147	232 808	245 087	280 157	287 014	315 911	349 928	356 915
5372 Brest.....	196 306	219 160	225 521	243 805	247 428	262 759	281 516	285 106
5361 Lorient.....	147 974	157 239	159 866	167 358	168 988	175 867	184 595	186 177
5351 Saint-Brieuc.....	73 008	83 106	86 140	94 614	96 278	103 285	111 763	113 468
5352 Saint-Malo.....	59 732	61 051	61 537	63 212	63 599	65 178	67 497	67 910
5341 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	351 051	375 481	381 726	399 309	402 961	418 619	438 486	442 403
5311 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	310 504	320 073	322 434	329 086	330 516	336 425	344 213	345 604
5301 Hors Z.P.I.U.....	1 063 860	1 023 367	1 008 790	969 892	963 644	936 854	914 276	908 740
53 BRETAGNE.....	2 396 582	2 472 285	2 491 101	2 547 433	2 560 428	2 614 898	2 692 274	2 706 323
5461 Angoulême.....	104 129	111 488	113 284	118 615	119 715	124 422	129 692	130 752
5462 La Rochelle.....	98 158	108 663	111 250	118 709	120 238	126 699	134 672	136 321
5451 Poitiers.....	82 869	94 890	98 248	107 877	109 625	116 843	124 673	126 268
5441 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	229 825	248 825	252 519	263 134	265 191	273 727	283 930	285 922
5411 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	196 164	207 462	210 258	217 956	219 355	225 144	231 443	232 654
5401 Hors Z.P.I.U.....	734 692	707 301	696 814	670 613	666 657	649 572	634 629	630 990
54 POITOU-CHARENTES (4).....	1 445 837	1 478 629	1 482 373	1 496 904	1 500 781	1 516 407	1 539 039	1 542 907

(1) Nom compris la partie de la Z.P.I.U. de Belfort située en Alsace (1 720 h. en 1968).

(2) Y compris la partie de la Z.P.I.U. de Belfort située en Alsace (1 720 h. en 1968).

(3) Y compris la partie de la Z.P.I.U. du Choletais située en Poitou-Charentes (5 707 h. en 1968).

(4) Non compris la partie de la Z.P.I.U. du Choletais située en Poitou-Charentes (5 707 h. en 1968).

Perspectives de population totale [Champ géographique 1968] (suite)

P 3 (avec migrations intérieures et extérieures depuis 1968)

Zones (Z.P.I.U. ou catégorie de Z.P.I.U.)	R. P. 1962 (Population sans double compte)	1 ^{er} janvier 1968	1 ^{er} janvier 1970	1 ^{er} janvier 1975	1 ^{er} janvier 1976	1 ^{er} janvier 1980	1 ^{er} janvier 1985	1 ^{er} janvier 1986
7271 Bordeaux.....	611 364	682 668	698 209	743 650	753 283	792 825	843 343	852 207
7261 Bayonne.....	148 795	166 363	170 495	181 492	183 733	192 726	203 969	205 797
7262 Pau.....	90 920	114 614	118 644	129 648	131 843	140 800	151 728	153 528
7251 Périgueux.....	67 203	70 436	70 612	71 407	71 644	72 607	73 977	74 144
7241 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	276 069	311 472	317 122	332 059	335 081	347 110	362 070	364 057
7211 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	259 043	279 691	283 343	293 575	295 798	304 856	316 289	317 944
7201 Hors Z.P.I.U.....	859 070	835 795	825 953	801 858	798 729	784 860	776 627	773 306
72 AQUITAINE.....	2 312 464	2 461 039	2 484 378	2 553 689	2 570 111	2 635 784	2 728 003	2 740 983
7371 Toulouse.....	388 179	473 574	488 655	530 625	538 961	573 078	614 585	621 917
7351 Albi.....	80 398	85 493	85 724	86 451	86 637	87 356	88 473	88 559
7352 Tarbes.....	79 370	92 182	94 773	101 574	102 943	108 429	115 221	116 262
7353 Castres-Mazamet.....	87 258	92 953	94 067	96 969	97 623	100 083	103 329	103 719
7341 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	227 492	244 004	246 115	251 679	252 929	257 589	263 617	264 153
7311 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	313 833	344 414	348 667	359 915	362 159	370 964	381 448	382 806
7301 Hors Z.P.I.U.....	885 112	853 552	840 830	809 164	804 464	784 008	767 044	762 082
73 MIDI-PYRÉNÉES (1).....	2 061 642	2 186 172	2 198 831	2 236 377	2 245 716	2 281 507	2 333 717	2 339 498
7461 Limoges.....	144 218	162 466	166 737	179 149	181 535	191 566	202 568	204 711
7441 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	83 233	91 676	93 553	98 468	99 487	103 470	108 154	108 794
7411 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	105 618	108 686	109 010	109 956	110 123	110 673	111 044	110 975
7401 Hors Z.P.I.U.....	400 886	375 482	366 522	343 938	340 175	324 173	308 094	304 332
74 LIMOUSIN.....	733 955	738 310	735 822	731 511	731 320	729 882	729 860	728 812
8271 Lyon.....	1 147 564	1 302 562	1 347 172	1 470 308	1 496 326	1 604 106	1 745 880	1 771 774
8272 Saint-Étienne (partie).....	451 076	475 242	479 808	493 519	496 738	509 812	527 780	530 653
8273 Grenoble.....	337 008	405 397	424 615	477 511	488 558	534 211	593 515	604 165
8261 Valence.....	137 868	159 209	164 019	177 194	179 882	191 192	205 554	208 212
8262 Roanne.....	123 092	127 628	128 537	131 163	131 787	134 352	138 000	138 548
8263 Chambéry.....	93 964	110 560	114 631	125 718	128 010	137 455	149 520	151 675
8251 Annecy.....	67 713	86 467	92 006	106 762	109 755	122 188	137 650	140 528
8252 Bourgoin.....	70 678	76 770	78 144	81 913	82 784	86 305	91 390	92 259
8253 Mâcon.....	13 512	14 597	14 702	14 965	15 030	15 279	15 637	15 674
8254 Tarentaise.....	64 477	69 092	70 397	73 970	74 731	77 894	82 036	82 762
8255 Roussillon.....	61 232	66 597	68 186	72 479	73 378	77 072	81 895	82 744
8256 Voiron.....	59 939	65 776	67 042	70 468	71 249	74 415	78 912	79 664
8241 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	481 000	558 255	580 694	640 384	652 493	702 320	765 540	776 900
8211 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	162 178	173 896	176 728	184 116	185 746	192 166	200 930	202 376
8201 Hors Z.P.I.U.....	746 310	725 858	719 768	705 376	704 255	698 618	701 306	700 999
82 RHÔNE-ALPES (2).....	4 017 611	4 417 906	4 526 449	4 825 846	4 890 722	5 157 385	5 515 545	5 578 933
8371 Clermont-Ferrand.....	256 479	301 358	313 270	345 868	352 447	379 353	412 427	418 236
8372 Saint-Étienne (partie).....	30 502	31 986	32 169	32 685	32 787	33 197	33 808	33 905
8351 Montluçon.....	89 993	93 463	93 414	93 472	93 538	93 754	94 069	93 964
8352 Vichy.....	68 067	73 403	74 255	76 679	77 221	79 453	82 296	82 753
8341 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	155 289	167 542	170 217	177 375	178 779	184 378	191 141	192 223
8311 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	143 072	147 228	148 136	150 444	150 926	152 676	155 068	155 218
8301 Hors Z.P.I.U.....	529 760	499 090	488 241	460 462	456 018	436 840	418 904	414 644
83 AUVERGNE.....	1 273 162	1 314 070	1 319 702	1 336 985	1 341 716	1 359 651	1 387 713	1 390 943

(1) Y compris la partie de la Z.P.I.U. de Castres-Mazamet située en Languedoc (252 h. en 1968).
 (2) Non compris la partie de la Z.P.I.U. d'Alès située en Rhône-Alpes (847 h. en 1968).

Perspectives de population totale [Champ géographique 1968] (suite et fin)

P3 (avec migrations intérieures et extérieures depuis 1968)

Zones (Z.P.I.U. ou catégorie de Z.P.I.U.)	R. P. 1962 (Population sans double compte)	1 ^{er} janvier 1968	1 ^{er} janvier 1970	1 ^{er} janvier 1975	1 ^{er} janvier 1976	1 ^{er} janvier 1980	1 ^{er} janvier 1985	1 ^{er} janvier 1986
9174 Avignon.....	10 604	12 272	12 857	14 402	14 691	15 909	17 382	17 622
9161 Montpellier.....	141 159	190 980	200 744	227 291	232 508	253 648	279 470	284 027
9162 Nîmes.....	120 195	148 843	153 136	164 740	167 096	176 694	189 205	191 226
9163 Perpignan.....	120 625	145 646	148 177	154 524	155 992	161 485	169 547	170 237
9164 Alès.....	129 985	128 081	126 602	122 798	122 190	119 493	117 280	116 580
9165 Béziers.....	103 485	111 903	112 876	115 347	115 987	118 127	121 530	121 689
9151 Sète.....	54 732	62 460	62 561	63 167	63 472	64 636	66 921	67 221
9152 Arles.....	14 907	17 018	17 163	17 480	17 587	17 991	18 743	18 773
9141 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	157 333	177 093	179 661	186 155	187 688	193 559	201 924	202 803
9111 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	231 440	249 988	252 890	260 300	261 968	268 206	277 054	277 880
9101 Hors Z.P.I.U.....	470 873	462 305	459 634	453 258	453 269	451 337	455 063	453 437
91 LANGUEDOC (1).....	1 555 338	1 706 589	1 726 301	1 779 462	1 792 448	1 841 085	1 914 119	1 921 495
9371 Marseille.....	877 106	1 012 456	1 019 180	1 039 586	1 044 677	1 065 767	1 098 272	1 103 786
9372 Côte-d'Azur.....	588 159	688 766	706 338	752 201	761 209	798 228	843 877	852 374
9373 Toulon.....	303 270	355 735	356 323	358 859	359 872	364 260	371 080	372 046
9374 Avignon.....	176 985	210 431	216 410	232 730	236 028	249 942	267 813	271 259
9361 Étang de Berre.....	142 883	186 169	194 677	217 758	222 392	242 361	267 249	272 281
9351 Aix-en-Provence.....	71 789	95 178	99 627	111 766	114 050	123 564	135 141	137 446
9352 Arles.....	65 215	71 874	73 355	77 393	78 248	81 740	86 403	87 256
9353 Côte Varoise.....	62 748	79 599	83 214	92 652	94 482	101 998	110 882	112 516
9341 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	198 506	232 529	239 466	258 033	261 784	277 379	297 172	300 877
9311 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	94 643	107 085	108 926	113 841	114 870	119 225	125 037	126 093
9301 Hors Z.P.I.U.....	237 688	248 397	251 336	259 235	261 138	268 622	279 514	281 315
93 PROVENCE-COTE D'AZUR.....	2 818 992	3 288 219	3 348 852	3 514 054	3 548 750	3 693 086	3 882 440	3 917 249
9441 Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants..	53 980	78 470	80 741	86 671	87 744	92 331	97 169	98 178
9411 Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.	15 340	22 557	22 850	23 471	23 610	24 089	24 580	24 647
9401 Hors Z.P.I.U.....	106 840	108 045	107 589	106 327	106 284	105 842	106 432	106 392
94 CORSE (2).....	176 160	209 072	211 180	216 469	217 638	222 262	228 181	229 217

RÉCAPITULATIONS (arrondies en milliers)

Z.E.A.T. 1 Région parisienne.....	8 472 000	9 248 000	9 492 000	10 191 000	10 344 000	10 981 000	11 817 000	11 967 000
Z.E.A.T. 2 Bassin parisien.....	8 584 000	9 106 000	9 247 000	9 658 000	9 752 000	10 136 000	10 663 000	10 756 000
Z.E.A.T. 3 Nord.....	3 665 000	3 824 000	3 873 000	4 024 000	4 060 000	4 209 000	4 418 000	4 455 000
Z.E.A.T. 4 Est.....	4 441 000	4 683 000	4 762 000	4 988 000	5 040 000	5 256 000	5 560 000	5 611 000
Z.E.A.T. 5 Ouest.....	6 309 000	6 541 000	6 594 000	6 759 000	6 797 000	6 953 000	7 167 000	7 207 000
Z.E.A.T. 7 Sud-Ouest.....	5 108 000	5 385 000	5 419 000	5 521 000	5 547 000	5 647 000	5 791 000	5 809 000
Z.E.A.T. 8 Centre-Est.....	5 291 000	5 732 000	5 846 000	6 163 000	6 232 000	6 517 000	6 903 000	6 970 000
Z.E.A.T. 9 Méditerranée.....	4 550 000	5 204 000	5 286 000	5 510 000	5 559 000	5 756 000	6 025 000	6 068 000
Ensemble France entière.....	46.420.000	49.723.000	50.519.000	52.814.000	53.331.000	55.455.000	58.344.000	58.843.000
8. Ensemble de la Z.P.I.U. de Paris.....	8 476 000	9 276 000	9 530 000	10 253 000	10 411 000	11 068 000	11 928 000	12 083 000
7. Ensemble des Z.P.I.U. de plus de 200 000 habitants.....	11 800 000	13 126 000	13 443 000	14 348 000	14 541 000	15 345 000	16 396 000	16 585 000
6. Ensemble des Z.P.I.U. de 100 000 à 200 000 habitants.....	5 095 000	5 659 000	5 797 000	6 187 000	6 270 000	6 612 000	7 052 000	7 132 000
5. Ensemble des Z.P.I.U. de 60 000 à 100 000 habitants.....	2 431 000	2 699 000	2 762 000	2 936 000	2 973 000	3 124 000	3 315 000	3 350 000
4. Ensemble des Z.P.I.U. de 20 000 à 60 000 habitants.....	4 185 000	4 642 000	4 747 000	5 037 000	5 097 000	5 341 000	5 651 000	5 706 000
1. Ensemble des Z.P.I.U. de moins de 20 000 habitants.....	3 604 000	3 851 000	3 901 000	4 039 000	4 068 000	4 184 000	4 332 000	4 356 000
0. Ensemble du hors Z.P.I.U.....	10 829 000	10 470 000	10 339 000	10 014 000	9 971 000	9 781 000	9 670 000	9 631 000
Ensemble France entière.....	46.420.000	49.723.000	50.519.000	52.814.000	53.331.000	55.455.000	58.344.000	58.843.000

(1) Y compris la partie Z.P.I.U. d'Alès située en Rhône-Alpes (847 h. en 1968), non compris la partie de la Z.P.I.U. de Castres-Mazamet située en Languedoc (252 h. en 1968).

(2) Les effectifs indiqués à la date du R.P. 1962 dans les zones de la Corse sont issus du sondage au 1/20 rectifié. Bien que ces effectifs ne soient pas comparables à ceux du 1^{er} 1968, on les a fait figurer pour rendre possibles des récapitulations.

PROJECTIONS REGIONALES DU NOMBRE DES MENAGES

REFERENCES

Maître d'oeuvre

I.N.S.E.E. - Division des études régionales

Date

La sortie de cette étude est prévue pour le début du 2e semestre 1970

CONTENU

Terme

annuel de 1969 à 1976, puis 1980-1981, 1985

Cadre

national, découpé en 181 zones soit :

- chaque ZPIU de plus de 60 000 h. en 1968
- l'ensemble des ZPIU de 20 000 h. à 60 000 h. en 1968 dans chaque région
- l'ensemble des ZPIU de moins de 20 000 h. en 1968 dans chaque région
- l'ensemble de la population hors ZPIU dans chaque région en 1968

Base

Recensement de 1968

Perspectives de population totale par zones, établies sur la base 1968
(même méthodologie que pour les perspectives préparatoires au VIe Plan)

L'I.N.S.E.E. est en train d'élaborer une perspective portant sur le nombre de ménages, au moyen de méthodes plus fines que celles utilisées dans la perspective établie en 1965.

1. NATURE DES PROJECTIONS

Pour chacune des 181 zones et chacun des horizons considérés, seront fournis deux tableaux indiquant, pour un âge et un sexe donnés, la répartition d'une part des individus, d'autre part des chefs de ménage, suivant le nombre de personnes que comprend ce dernier.

Des récapitulations pourront être établies par région de programme et par catégorie de communes de résidence.

2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La base en sera les perspectives de population totale établies sur la base 1968 (1) et qui sont disponibles depuis le début de l'année 1970.

La mesure de la propension qu'ont les personnes à se grouper en ménages sera alors effectuée. Pour ce faire, on établira la probabilité pour qu'une personne d'un âge et d'un sexe donnés, habitant dans une zone donnée, fasse partie d'un ménage de telle taille. On calculera de la même façon la probabilité qu'une personne de tel âge, de tel sexe et habitant dans telle zone soit le chef d'un ménage de tant de personnes.

Signalons que les membres des collectivités (hôpitaux, hospices, contingent, communautés religieuses, prisons, pensionnats...) ne font pas partie des ménages et qu'il faudra donc prévoir un certain pourcentage de personnes "hors ménages ordinaires".

(1) Ces perspectives seront établies avec sensiblement la même méthodologie que les perspectives démographiques régionales et urbaines préparatoires au VIe Plan.

Deux séries de probabilités seront donc calculées à partir des résultats du recensement de 1968.

Ces deux séries de probabilités seront ainsi appliquées aux perspectives de population qui seront réalisées sur la base 1968. Malheureusement, ces deux séries sont liées à la structure de la population en 1968 et, appliquées à une pyramide des âges différente, elles aboutissent à des résultats non cohérents. Il faut alors redresser ces résultats pour que les deux perspectives, par ménage et par individu, obéissent aux trois contraintes suivantes :

- que le nombre de chefs de ménage soit égal au nombre de ménages constitués par les individus regroupés en ménages ;
- que, compte tenu des individus "hors ménages ordinaires" dont le nombre est déterminé par une seule série de coefficients et peut donc être établi sans problèmes, on retrouve le nombre d'individus de la perspective de population totale, ainsi que leur répartition par âge et par sexe ;
- que le nombre d'individus appartenant aux ménages de taille "n" soit égal à "n" fois le nombre de chefs de ménage de cette taille.

Des formules de redressement ont été trouvées qui obéissent à ces contraintes.

Une variante de ce modèle permettra de tenir compte de la décohabitation. Pour cela, on suppose que la probabilité pour un individu qui ne serait pas chef de ménage sans décohabitation, depuis 1968, de devenir en fait chef du ménage en raison de la décohabitation resterait égale au rythme de décohabitation décelé au niveau national sur la période 1968, quelle que soit la zone étudiée ; il est tenu compte de cette décohabitation en distinguant le sexe et l'âge de l'individu.

Signalons enfin que le même modèle peut être appliqué indifféremment aux résultats des perspectives P1, P2 ou P3 (1), quel que soit le découpage géographique retenu.

(1) Voir chapitre précédent : "Perspectives régionales de la population totale".

3. ANALYSE CRITIQUE ET DOMAINE D'UTILISATION DE L'ETUDE

Il s'agit là d'une perspective de ménages établie avec une méthode de projection extrêmement fine, la propension à se grouper en ménages étant déterminée pour un âge, un sexe et une zone géographique donnés et étant mesurée de deux façons (1).

Malheureusement, les perspectives de ménages ont été obtenues en supposant constantes les probabilités pour un individu de sexe et d'âge donnés, habitant dans une zone donnée, d'appartenir à un ménage de telle taille ou d'être chef de ménage.

Par ailleurs, il s'agit de perspectives et en aucun cas de prévisions, mais elles pourront être utilisées en tant que référence permettant de mieux situer en quoi une hypothèse d'aménagement du territoire suppose une modification du comportement démographique qu'avaient les Français lors de la période de base.

(1) On mesure à la fois la probabilité qu'a un individu de se trouver dans un ménage de composition donnée et celle qu'il a d'être chef de ménage.

PROJECTIONS DE POPULATION ACTIVE DISPONIBLE
ET DE POPULATION SCOLAIRE

REFERENCES

Maître d'oeuvre

I.N.S.E.E.
Division des études régionales

Date

La sortie est prévue pour le début du 2^e semestre 1970

CONTENU

Terme

- a) Population active et scolaire : au 1^{er} janvier de chaque année entre 1969 et 1976, puis des années 1980, 1981, 1985, 1986
- b) Bilan des mouvements d'actifs : par période de 6 ans (1968-1974, 1974-1980, 1980-1986)

Cadre

National découpé en 181 zones :

- chaque Z.P.I.U. de plus de 60 000 h. en 1968 ;
- l'ensemble des Z.P.I.U. de 20 000 h. à 60 000 h. en 1968 dans chaque région ;
- l'ensemble des Z.P.I.U. de moins de 20 000 h. dans chaque région ;
- l'ensemble des communes hors Z.P.I.U. dans chaque région.

Base

- recensement démographique de 1968
- perspectives de population totale en 181 zones (1)

(1) Voir présentation de ces perspectives au chapitre 3 - I^e partie.

L'I.N.S.E.E. est en train d'élaborer des perspectives portant sur la population active disponible et sur la population scolaire dans un cadre géographique plus fin que le niveau régional qui avait été utilisé pour la préparation du Ve Plan (Voir Etudes et Conjonctures, janvier 1966).

1. NATURE DES PROJECTIONS

Pour chacune des 181 zones et chacun des horizons considérés, elles fourniront, par sexe et par âge ou groupe d'âges, la population active disponible, la population scolaire et le reste de la population. Des récapitulations sont prévues par régions, Z.E.A.T. et catégories de Z.P.I.U.

Est également prévue, pour les mêmes niveaux géographiques, la description des bilans relatifs aux mouvements d'actifs (entrée et sortie d'activité, mouvement migratoire d'actifs) par sexe et par groupe d'âges pour les périodes 1968-1974, 1974-1980, 1980-1986.

Enfin, des tableaux indiqueront comme se modifierait, par migrations intérieures et extérieures et par entrée et sortie d'activité, la répartition géographique des actifs disponibles en France dans le cadre des hypothèses retenues.

2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Ces perspectives de populations active et scolaire sont obtenues par application des taux d'activité et de scolarité, déduits du recensement démographique de 1968, aux perspectives de population totale décrite au chapitre 3 - 1e partie.

On calcule tout d'abord les taux d'activité et de scolarité par sexe et par âge détaillés dans chacune des 181 zones au moment du recensement de 1968. Puis, on calcule, dans chaque zone et pour chaque année étudiée, les effectifs de population totale par sexe et année d'âge, par interpolation entre les effectifs correspondants au 1.1.1968, 1.1.1974, 1.1.1980, 1.1.1986, tels qu'ils sont issus des projections de population totale.

On applique alors à ces effectifs interpolés les taux d'activité et de scolarité par sexe et par âge précédemment évoqués. Les résultats ainsi trouvés pour chaque zone sont ajustés de façon que les taux d'activité et de scolarité nationaux qui en résultent, soient égaux aux taux retenus pour les projections nationales. Ceux-ci tiennent compte des tendances antérieures.

3. TABLEAUX DE SORTIE DE RESULTATS

a) Effectifs (par sexe et groupe d'âges) des populations active et scolaire projetées

Pour chaque zone, chaque échelon récapitulatif et à chaque horizon envisagé, ce tableau fournit par sexe et groupe d'âges (0-4, 5-9, 10-14, 15-19, 20-24, 25-29, 30-39, 40-49, 50-59, 60-64, 65-69, 70-74, 75 et +) les effectifs :

- de population totale (cf. Ie partie, chapitre 3) ;
- d'actifs disponibles ;
- de population scolarisée ;
- et du reste de la population.

Les mêmes informations seront fournies par année d'âge, de 0 à 24 ans.

b) Bilan projeté des mouvements d'actifs par période de 6 ans

Il indiquera, pour chaque zone et chaque échelon récapitulatif, les éléments qui composent la variation d'actifs au cours des périodes 1968-1974, 1974-1980, 1980-1986.

Ce tableau donnera pour chaque sexe et pour les groupes d'âges 15-19, 20-24, 25-29, 30-39, 40-49, ... 70 et plus (il s'agit de l'âge atteint en fin de période) les éléments suivants de la variation du nombre d'actifs dans chaque zone élémentaire :

- population active disponible en début de période,
- solde des entrées-sorties en activité qui auraient lieu en l'absence de mouvement migratoire durant la période envisagée,
- immigration d'actifs en provenance du reste du pays ;
- émigration d'actifs vers le reste du pays ;

- solde migratoire intérieur d'actifs, résultant des composantes précédentes ;
- solde migratoire des échanges d'actifs avec l'étranger ;
- population active en fin de période.

c) Tableau d'échanges d'actifs entre catégories de Z.P.I.U.

Il décrira la façon dont se modifiera au cours de chacune des périodes 1968-1974, 1974-1980, 1980-1986 la répartition par catégorie de Z.P.I.U. des actifs disponibles résidant en France. Pour chaque période, chaque sexe et chaque groupe d'âges décennal (10-19, 20-29, ..., 60-69, 70 et plus) seront précisés les différents facteurs de cette modification de la répartition des actifs par catégorie de Z.P.I.U. :

- facteurs naturels (entrées et sorties d'activité) ;
- flux d'échanges migratoires d'actifs entre les catégories de Z.P.I.U. ;
- solde migratoire des échanges d'actifs avec l'étranger.

d) Tableau d'échanges d'actifs entre les Z.E.A.T.

Ces informations seront semblables dans leur nature et leur présentation aux informations précédentes, mais concerneront les échanges entre les Z.E.A.T. (zones d'étude et d'aménagement du territoire) au lieu des échanges entre catégories de Z.P.I.U.

EVALUATIONS REGIONALES A LONG TERME
DE POPULATION TOTALE ET DE POPULATION AYANT UN EMPLOI
(travaux préparatoires au VIe Plan, dits "Fresque n° 2")

REFERENCES

Maîtres d'oeuvre

I.N.S.E.E. (Division des Etudes régionales)
Commissariat général du Plan (Service régional et urbain)

Date

Ces travaux sont liés à la préparation du VIe Plan et leur sortie est échelonnée sur les années 1969-1970

CONTENU

Objet

Evaluation synthétique de la population totale et de la population ayant un emploi, résultant d'une procédure de consultation régionale basée sur des projections tendanciennes

Terme

1985 et, partiellement, 1975

Cadre

22 régions - 31 secteurs d'établissements
Certains résultats ne sont toutefois élaborés qu'à un niveau plus agrégé
(6 grandes régions et 3 grands secteurs)

Base

Recensements démographiques de 1954, 1962, 1968 ;
Diverses études à caractère prospectif.

En vue de coordonner et de discuter les projections et les prévisions de population et d'emploi utilisées au cours de la préparation régionale du VI^e Plan, le Commissariat général du Plan (Service régional et urbain) a introduit avec le concours de l'I.N.S.E.E. (Division des Etudes régionales) une procédure particulière d'INFORMATION et de CONSULTATION basée sur la mise au point de fresques régionales.

Chaque fresque ne constitue pas seulement un ensemble homogène de travaux techniques ; elle est aussi le support d'une procédure de consultation associée qui en est inséparable.

Les travaux techniques fournissent, pour un niveau géographique déterminé (1) des perspectives détaillées de population totale, de population active occupée (totale et par secteur d'activité). Ces travaux consistent à régionaliser, en s'appuyant sur des statistiques du passé récent (période 1954-1968) et diverses données prospectives régionales ou sectorielles, les éléments caractéristiques de la situation économique nationale introduits de façon exogène. On aboutit ainsi à des projections qui prolongent, en 1985, les évolutions passées et présentent dès lors un caractère résolument TENDANCIEL.

La procédure associée doit permettre à tous ceux qui sont intéressés par de telles perspectives, de prendre connaissance des chiffres tendanciels, puis de réagir à leur rencontre en faisant valoir les facteurs, objectifs ou volontaristes, qui sont susceptibles d'infléchir les cheminements pris en compte.

La consultation des instances régionales et, éventuellement, des instances sectorielles permet aussi de collecter un grand nombre de données nouvelles dont la récapitulation conduit, en dernière analyse, à la constitution d'une fresque synthétique intégrant tous les éléments recueillis et ne présentant plus, comme telle, un caractère strictement tendanciel.

(1) Le numéro attribué à la fresque est caractéristique de ce niveau géographique : la fresque n° 1 concernait le niveau Z.E.A.T., la fresque n° 2 le niveau Région.

Cette procédure de concertation offre donc un cadre commun de réflexions aux divers partenaires socio-économiques. Elle leur impose un même langage et favorise ainsi leurs échanges. Elle permet enfin de fédérer et de rendre cohérente des démarches qui seraient autrement demeurées indépendantes.

1. PREMIERS ELEMENTS DE LA FRESQUE REGIONALE N° 2 : PERSPECTIVES TENDANCIELLES

L'horizon retenu est l'année 1985. La définition des orientations du Plan en matière d'aménagement du territoire nécessite en effet une exploration préalable du long terme, l'action régionale ne pouvant se situer que dans une prospective lointaine en raison même de la pérennité des équipements et de l'inertie des structures socio-économiques.

L'horizon de quinze ans qui a été retenu a paru assez éloigné pour caractériser significativement le long terme, mais suffisamment court vis-à-vis de la période de référence (1954-1968) pour permettre la construction de projections satisfaisantes.

A partir des travaux réalisés systématiquement pour l'année 1985, certains des résultats obtenus ont fait l'objet de rétroprojections pour le moyen terme.

Publiés en mai 1969, les premiers éléments de la fresque n° 2 comportent des projections de population active occupée, en 31 secteurs, établies AU NIVEAU DE LA REGION. Ces projections ont constitué le point de départ de la consultation.

ARTICULATION DES PROJECTIONS

Partant d'hypothèses nationales à l'horizon 1985, concernant les effectifs occupés en cinq grandes branches et obtenus par un modèle distinct puis décontractés en 31 secteurs, ces premiers éléments présentent pour l'effectif occupé dans chaque secteur d'établissement de chaque région, les résultats issus de deux mécanismes de projections différents : esquisse 2-1 et esquisse 2-2.

1) ESQUISSE 2-1 : La part relative de chaque région, dans les effectifs de chaque secteur, a été calculée pour 1954, 1962, 1968 et projetée en 1985 selon la tendance moyenne définie par les trois années de référence.

Dans chaque secteur, on a appliqué aux effectifs nationaux la structure régionale précédemment obtenue pour 1985. Ainsi, pour chaque région, la population active occupée dans l'ensemble des secteurs, en 1985, a été calculée sans référence à la population totale de la même région. Par contre, pour chaque secteur, le total des effectifs régionaux est évidemment égal à l'effectif correspondant du modèle national.

2) ESQUISSE 2-2 : La cohérence sectorielle est satisfaite dans l'esquisse 2-2 comme dans l'esquisse 2-1 mais, par contre, la population active occupée dans l'ensemble des secteurs est, pour chaque région, cette fois obtenue directement à partir de la population totale.

A la population totale résultant de projections du type décrit au chapitre 3 (1), on a appliqué des indicateurs régionaux d'activité (2).

La trame du modèle est constituée par des spécificités régionales qui peuvent être définies de deux façons équivalentes :

- soit le rapport des effectifs d'un secteur d'une région à l'effectif "tous secteurs" de cette région, DIVISE par le rapport analogue au niveau France entière (3) ;

- soit le rapport pour le secteur considéré des effectifs d'une région à l'effectif relatif à la France entière dans ce secteur divisé par le rapport analogue au niveau "tous secteurs" (3).

Il est aisé, à partir des résultats des recensements, de calculer pour 1954, 1962, 1968 les spécificités de chaque région pour les 31 secteurs étudiés. En extrapolant les séries chronologiques ainsi obtenues, on obtient une estimation des spécificités en 1985, ce qui permet le calcul des effectifs régionaux de chaque secteur (4).

(1) Les résultats relatifs à la population totale et utilisée en mai 1969 (premiers éléments de la fresque n° 2) étaient provisoires et différents, de ce fait, des résultats présentés au chapitre 3.

(2) En mai 1969, on a retenu comme indication d'activité, pour chaque région, le rapport entre le nombre total d'actifs et le nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans pour chaque sexe. Les travaux suivants utilisent d'autres indicateurs plus détaillés faisant intervenir la structure d'âges.

(3) Voir cette note page suivante.

(4) Il a été nécessaire, en outre, de procéder aux ajustements indispensables pour assurer la cohérence des éléments du tableau obtenu par les deux marges données a priori : ensemble de la population active occupée par région et population active occupée par secteurs, France entière.

(3) Par exemple, en 1962, on avait :

	Effectifs occupés (en milliers)	
	Agriculture	Tous secteurs
France entière	3 800,0	19 055,0
Auvergne	173,6	517,2

= La première définition donne :

Pourcentage des emplois agricoles

$$\text{. Auvergne : } 100 \times \frac{173,6}{517,2} = 33,5 \%$$

$$\text{. France : } 100 \times \frac{3\ 800}{19\ 055} = 20 \%$$

Spécificité

$$\frac{33,5}{20,0} = 1,7$$

Autrement dit, l'Auvergne était en 1962 1,7 fois plus agricole que la France entière.

= La deuxième définition donne bien le même résultat :

. Part des emplois agricoles de l'Auvergne sur l'emploi agricole total :

$$100 \times \frac{173,6}{3\ 800,0} = 4,7 \%$$

. Part des emplois tous secteurs de l'Auvergne sur l'emploi total en France :

$$100 \times \frac{517,2}{19\ 055,0} = 2,7 \%$$

Spécificité

$$\frac{4,7}{2,7} = 1,7$$

Les esquisses 2-1 et 2-2 peuvent donc être schématisés comme l'indique le graphe suivant (page I-56).

RESULTATS

L'esquisse 2-1 décrit ce qui se passerait si, pour chaque secteur, la part respective des régions variait jusqu'en 1985 comme par le passé (1954-1962-1968). Dans l'esquisse 2-2, l'accroissement par secteur et par région dépend non seulement de la variation du secteur au niveau national mais aussi de l'accroissement de l'ensemble de la population active régionale.

En schématisant, il apparaît que l'esquisse 2-1 ne prend en compte que l'aspect sectoriel alors que l'esquisse 2-2 fait intervenir en outre, et de façon concomitante, l'évolution démographique régionale.

Les principaux résultats ainsi obtenus sont présentés dans les tableaux 2 et 3, pages I-60 et I-61 bien que remis en cause par les travaux en cours.

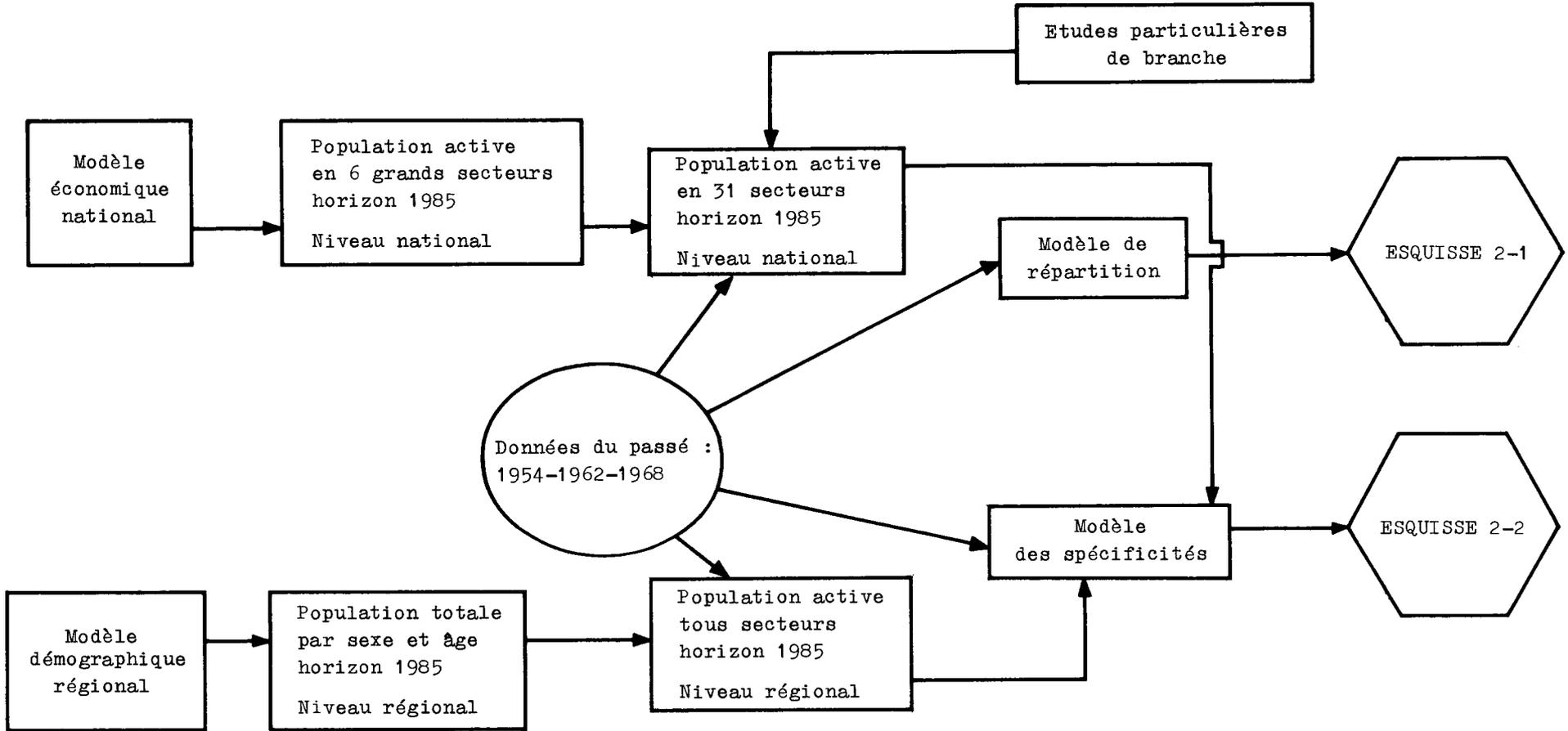
Ces résultats ne constituent que la prolongation tendancielle des quatorze années passées sur les dix-sept années à venir (1968-1985). Ainsi, si tout se passait d'une façon semblable à la période passée (mêmes taux de natalité, d'activité, mêmes migrations, ... dans chaque région ou grande agglomération), les valeurs présentées seraient approximativement atteintes. Mais, du fait de l'évolution technologique, des changements d'habitudes, des choix en matière de politique de développement et d'aménagement, la réalité s'écartera nécessairement du tendanciel.

2. AUTRES ELEMENTS DE LA FRESQUE REGIONALE N° 2 :

LA CONSULTATION REGIONALE

Chaque région a élaboré, au cours du premier semestre 1969, un rapport d'orientations régionales destiné à expliciter ses possibilités de développement et d'aménagement à long terme. A ce rapport étaient annexées des évaluations de population et d'emplois à l'horizon 1985.

Consultées sur les perspectives tendancielles de la fresque n° 2 (voir paragraphe 1.), les régions ont complété ou modifié leurs propositions de population et d'emploi. Finalement, celles-ci se présentent sous la forme de fourchettes (couple hypothèse forte - hypothèse faible).



Elles peuvent être classées en trois catégories :

- . certaines mettent en évidence des particularités locales (prévisions individuelles d'entreprises, effets d'implantations importantes localisées, modification de taux d'activité, inductions entre secteurs,...),
- . plusieurs traduisent des politiques volontaristes nettement affirmées,
- . les autres ont un caractère neutre.

Les études régionales comportent en général des projections d'emploi élaborées indépendamment des projections démographiques elles-mêmes déduites de perspectives d'évolution naturelle associées à des estimations a priori des sol-des migratoires extérieurs et intérieurs (1).

L'hypothèse basse traduit ce que serait l'emploi régional si aucun effort d'adaptation n'était exercé. L'hypothèse haute implique un dynamisme régional accru et un effort national : elle décrit ce qui pourrait advenir, si tous les éléments favorables pouvaient être continuellement mobilisés en faveur du développement de la région.

Une récapitulation provisoire des propositions régionales fait l'objet des tableaux 4 et 5, pages I-62 et I-63.

Il va de soi que les résultats rassemblés dans ces tableaux sont tout à fait hétérogènes et leur agrégation est dépourvue de signification économique. En effet, ils mêlent des propositions régionales établies à différentes dates, plus ou moins élaborées, et des éléments purement tendanciels (retenus en l'absence de propositions régionales). Enfin, les résultats des tableaux 4 et 5, du fait des choix effectués parmi diverses propositions régionales, ne sont pas nécessairement cohérents entre eux.

Les propositions régionales ainsi que les projections tendanciennes du paragraphe 1., ont été examinées et discutées par la Commission nationale de l'Aménagement du territoire. Celle-ci a notamment délibéré sur un petit nombre de maquettes de répartition d'emploi industriel destinées à illustrer plusieurs hypothèses contrastées d'aménagement du territoire.

(1) Toutefois, le Nord a traduit, en terme de population totale, ses perspectives d'emploi, calculant les migrations à partir de l'écart entre les emplois offerts et la population active "naturelle".

3. SYNTHÈSE (travaux en cours)

La synthèse des travaux engagés dans le cadre de la fresque n° 2 utilise, à côté des projections tendanciennes de mai 1969 et des résultats de la consultation régionale, d'autres informations :

- résultats du sondage au 1/4 du recensement démographique de 1968 (résultats qui se substituent à ceux du sondage antérieur au 1/20) ;
- éléments caractéristiques de l'environnement économique national en 1985 révisés par l'I.N.S.E.E. et projections tendanciennes de population au niveau national (voir la partie, chapitre 1) et régional (voir la partie, chapitre 3) ;
- résultats de recherches engagées en 1969 par divers organismes d'études : bon nombre d'entre eux constituent d'intéressantes contributions aux travaux de synthèse. Tel est le cas, par exemple, de l'étude sur le tertiaire induit, réalisée par la SOGREP, et de l'étude de l'emploi dans diverses branches industrielles, effectuée par le BIPE.

Cette synthèse conduira à la construction de maquettes synthétiques rassemblant des résultats très agrégés (population totale et population active occupée dans trois grands secteurs pour six grandes régions), illustrant les options d'aménagement du territoire proposées par la C.N.A.T.

Les travaux se poursuivront en vue de parvenir à l'évaluation finale de la population totale et de la population occupée (21 secteurs) au niveau de chaque région, compte tenu des nouveaux apports, des corrections objectives et des inflexions volontaristes dont l'intégration a été reconnue nécessaire au cours de la procédure consultative.

Tableau n° 1 - Répartition de la population active occupée selon le secteur
d'activité au recensement de 1968 - sondage au 1/4 - (1)

En milliers de personnes

Z. E. A. T. (2)	Agriculture	Industrie	Services	Ensemble
Région parisienne	52	1 767	2 452	4 271
Bassin parisien	704	1 402	1 547	3 653
Nord	104	683	550	1 337
Est	188	869	736	1 793
Ouest et Sud-Ouest	1 348	1 432	1 942	4 722
Centre-Est et Méditerranée	612	1 612	1 962	4 186
FRANCE ENTIERE	3 008	7 765	9 189	19 962

(1) Bien que les premiers travaux relatifs à la fresque n° 2 aient utilisé les résultats du sondage au 1/20, il a paru préférable de publier ici les informations issues du sondage au 1/4, plus complètes et plus récentes.

(2) Zones d'études et d'aménagement du territoire. Voir leur définition géographique sur la carte de la page I-64.

Tableau n° 2 - Projections tendancielles : répartition de la population active occupée
selon les secteurs d'activité au 1.1.1986 (esquisse 2-2)

En milliers de personnes

Z. E. A. T. (1)	Agriculture	Industrie	Services	Ensemble
Région parisienne	53	1 884	3 577	5 514
Bassin parisien	455	1 877	2 008	4 340
Nord	76	665	780	1 521
Est	113	939	1 048	2 100
Ouest et Sud-Est	748	1 651	2 305	4 704
Centre-Est et Méditerranée	350	1 994	2 597	4 941
FRANCE ENTIERE	1 795	9 010	12 315	23 120

(1) Zones d'études et d'aménagement du territoire - voir leur définition géographique sur la carte de la page I-64

Tableau n° 3 - Projections tendanciennes : évolution de la population totale
du 1.1.1968 au 1.1.1986

En milliers de personnes

Z. E. A. T. (1)	Population totale au 1.1.68 (2)	Solde du mouvement naturel	Solde des migrations intérieures	Solde des migrations extérieures	Population totale au 1.1.86
Région parisienne	9 237	+ 1 165	+ 379	+ 502	11 283
Bassin parisien	9 077	+ 1 460	- 74	+ 107	10 570
Nord	3 788	+ 744	- 277	+ 50	4 305
Est	4 647	+ 811	- 121	+ 78	5 415
Ouest et Sud-Ouest	11 863	+ 1 220	- 328	+ 191	12 946
Centre-Est et Méditerranée	10 892	+ 915	+ 368	+ 694	12 869
FRANCE ENTIERE	49 504	+ 6 315	- 53 (3)	+ 1 622	57 388

(1) Zones d'études et d'aménagement du territoire - Voir leur définition géographique sur la carte de la page I-64.

(2) Sondage au 1/20.

(3) En toute rigueur, ce solde devrait être nul. Le résidu tient aux modalités de calcul.

Tableau n° 4 - Récapitulation provisoire des réponses régionales :
répartition de la population active occupée selon les secteurs
d'activité au 1.1.1986

En milliers de personnes

Z. E. A. T. (1)	Agriculture		Industrie		Services		Ensemble	
	HB (2)	HH (3)	HB (2)	HH (3)	HB (2)	HH (3)	HB (2)	HH (3)
Région parisienne	30	30	2 130	2 130	3 240	3 240	5 400	5 400
Bassin parisien	458	452	1 828	2 035	2 042	2 237	4 328	4 724
Nord	62	85	614	766	678	775	1 354	1 626
Est	120	120	978	983	1 022	1 042	2 120	2 145
Ouest et Sud-Ouest	623	590	1 709	1 913	2 437	2 571	4 769	5 074
Centre-Est et Méditerranée .	356	353	2 031	2 144	2 763	3 015	5 150	5 512
TOTAL (4)	1 649	1 630	9 290	9 971	12 182	12 880	23 121	24 481

(1) Zones d'études et d'aménagement du territoire - voir leur définition géographique sur la carte de la page I-64.

(2) Hypothèse basse.

(3) Hypothèse haute.

(4) Les réponses régionales étant élaborées indépendamment, le total est dépourvu de signification.

Tableau n° 5 - Récapitulation provisoire des réponses régionales :
évolution de la population totale du 1.1.1968 au 1.1.1986

En milliers de personnes

Z.E.A.T. (1)	Popul. totale au 1.1.68 (5)	Solde du mouvement naturel		Solde des migrations intérieures		Solde des migrations extérieures		Population totale au 1.1.86	
		HB (2)	HH (3)	HB (2)	HH (3)	HB (2)	HH (3)	HB (2)	HH (3)
Région parisienne ..	9 270	+ 1 570	+ 1 720	+ 340	+ 360	+ 510	+ 650	11 690	12 000
Bassin parisien	9 109	+ 1 508	+ 1 681	+ 26	+ 405	+ 340	+ 531	10 983	11 726
Nord	3 815	+ 611	+ 611	- 728	- 728	+ 373	+ 373	4 071	4 071
Est	4 684	+ 697	+ 697	- 181	- 172	+ 313	+ 344	5 513	5 553
Ouest et Sud-Ouest .	11 918	+ 1 223	+ 1 276	- 228	- 231	+ 269	+ 339	13 122	13 302
Centre-Est et Méd. .	10 944	+ 1 133	+ 1 171	+ 576	+ 1 114	+ 1 043	+ 1 451	13 696	14 681
TOTAL (4)	49 740	+ 6 742	+ 7 156	- 255	- 748	+ 2 848	+ 3 688	59 075	61 333

(1) Zones d'études et d'aménagement du territoire - Voir leur définition géographique sur la carte de la page I-64.

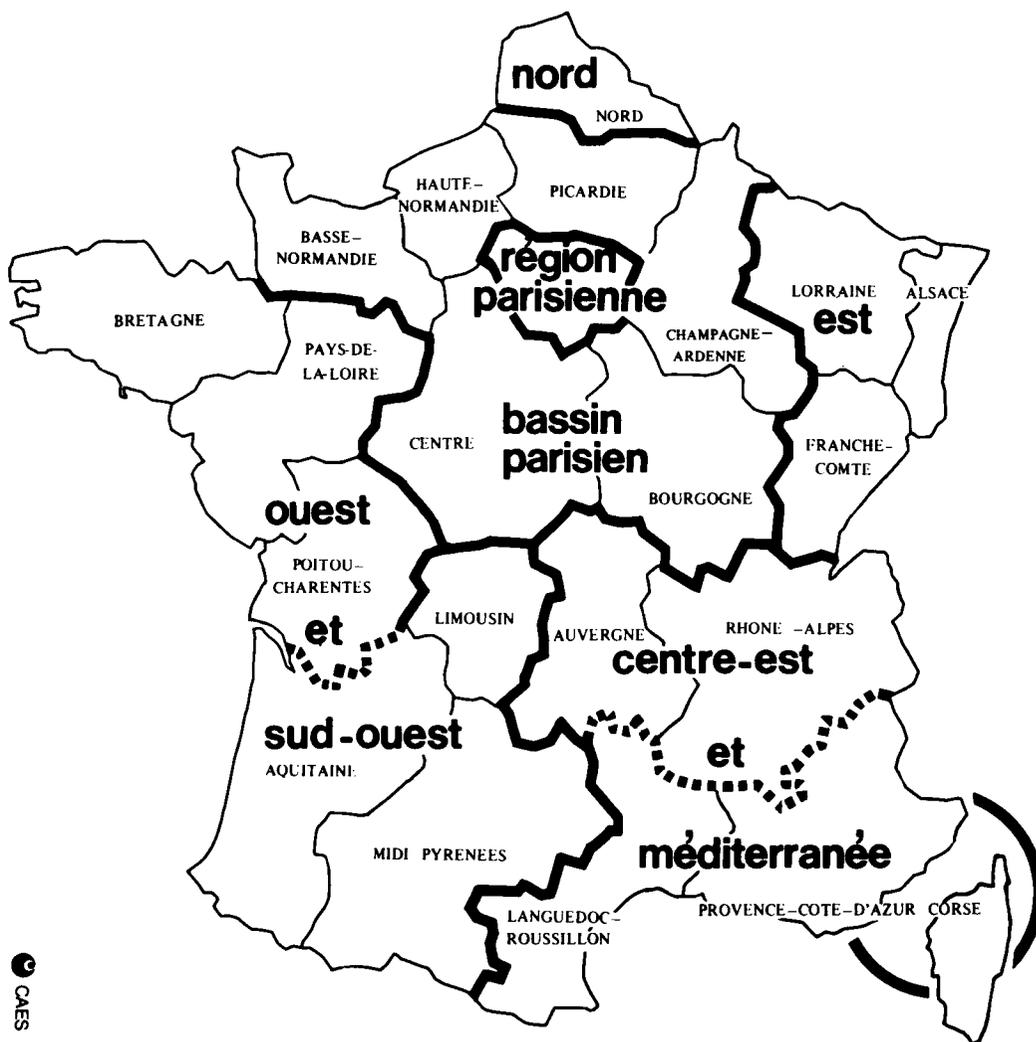
(2) Hypothèse basse.

(3) Hypothèse haute.

(4) Les réponses régionales étant élaborées indépendamment, le total est dépourvu de signification.

(5) Les estimations de population totale figurant dans la première colonne du tableau n° 3 diffèrent de celles figurant dans la première colonne du tableau n° 5 : ces dernières ont été élaborées dans les régions à partir d'éléments moins détaillés que ceux utilisés pour le tableau n° 3.

CARTE DES REGIONS ET DES Z.E.A.T.



— limite de région
== limite de Z.E.A.T.

II

TRAVAUX EFFECTUES
PAR DES
ORGANISMES REGIONAUX
OU
LOCAUX

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU NORD

REFERENCES

Maître d'oeuvre

O.R.E.A.M. Nord

Titre de l'étude

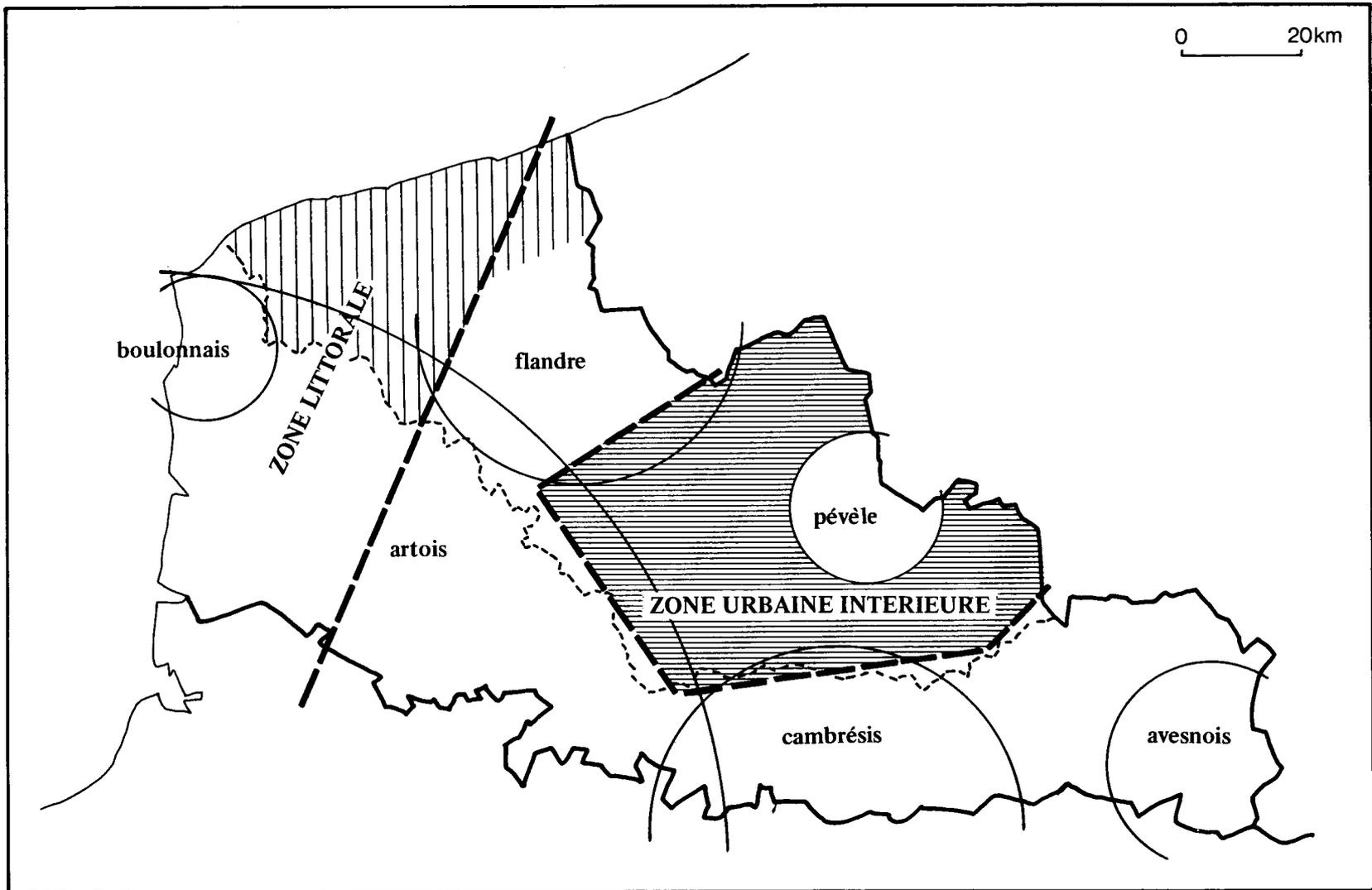
Pour une politique d'aménagement régional (1968)

CONTENU

Terme

1985 - 2000

GRANDES ZONES DE LA REGION



origine: OREAM DU NORD.

Présenter les lignes directrices d'une politique à long terme destinée à servir de base au schéma directeur d'aménagement du Nord, tel est l'objet de l'étude "Pour une politique d'aménagement régional".

La région du Nord est entrée depuis quelques années dans une période de récession ; les productions charbonnières, textiles métallurgiques qui ont dominé son développement depuis un siècle, voient respectivement leur existence, leur structure, leur localisation mises en question. Ces activités ont provoqué la formation d'un vaste conglomérat industriel central et profondément marqué la population et l'espace.

La population se caractérise, par l'importance de son prolétariat 59 % d'ouvriers contre 46 % dans la France entière, et l'insuffisance de ses classes moyennes et de sa bourgeoisie :

- cadres moyens et employés 20,5 % contre 25,5 %
- industriels, professions libérales
cadres supérieurs 4,8 % contre 6,6 %

L'anarchie, l'incohérence de l'espace résultent de l'urbanisation du bassin houiller ordonnée aux seuls fins de l'exploitation, et des immenses banlieues nées de l'industrie textile.

Mais ce conglomérat industriel central, par sa masse démographique, sa répartition géographique, son potentiel économique constitue avec la position européenne stratégique du Nord, les atouts essentiels de la région.

Zone de contact, la région du Nord appartient à l'espace national mais également à l'espace économique du Nord-Ouest européen. Son intégration européenne sera en outre favorisée par l'établissement progressif du Marché commun et la réalisation du tunnel sous la Manche.

La politique d'aménagement définie à partir de ces deux données :

- existence d'une importante concentration urbaine et industrielle,
- intégration du Nord dans l'environnement européen,

a pour objectif, la mise en valeur systématique des positions de carrefour de la région, c'est-à-dire l'organisation des principales zones de peuplement en

points privilégiés de convergence et d'alimentation des flux économiques de l'Europe du Nord-Ouest.

Cet objectif implique une transformation profonde de la région et la reconversion d'une grande partie des activités. La récession actuelle en matière d'emploi, renforce par son caractère d'urgence, cette contrainte de changement.

En termes de population et d'emploi, quelques ordres de grandeur permettent de prendre la mesure de l'ambition proposée.

1. HYPOTHESES DE POPULATION REGIONALE EN 1985 ET 2000

Actuellement, peuplée de 3 850 000 habitants, avec un taux de croissance sensiblement plus élevé que celui de la France, la région du Nord présente un solde migratoire négatif, en raison de ses difficultés économiques.

En se situant dans l'optique d'un renouveau de la région du Nord, l'équilibre des échanges migratoires entraînerait une croissance de l'ordre d'un million de personnes, d'ici à 1985.

En l'an 2000, la France comptera vraisemblablement 72 millions d'habitants, le Nord-Ouest européen 100 millions d'habitants. Le maintien du poids relatif du Nord dans ses deux ensembles se traduirait par un volume de population de 5,6 millions.

2. EXIGENCES DE L'HYPOTHESE DE POPULATION RETENUE EN MATIERE D'EMPLOI

En l'absence d'une impulsion donnée à l'économie régionale, les perspectives de croissance de la population active et celles concernant l'évolution probable de l'emploi divergent fortement à un horizon de 15 à 20 ans. Le Nord représenterait de ce fait un potentiel de migrants comparable à celui des grandes régions rurales de France.

Le volume de population retenu précédemment implique un rythme élevé de progression de l'emploi nécessité par :

- le remplacement des emplois libérés par les activités en régression (Houillères - Agriculture, Textile).
- la mise au travail de la population active nouvelle.
- le rattrapage du retard constaté actuellement, notamment le travail des femmes.

AN 2000

ACTIVITES PRIMAIRES : Les houillères, l'agriculture qui représentaient en 1962, 18,3 % des emplois régionaux, soit 240 000, décroîtront rapidement et pourraient se stabiliser autour de 80 000, soit moins de 4 % des emplois.

La branche BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS qui offre 7,3 % des emplois actuellement, devrait atteindre 9 % de la population active. Ce pourcentage correspond à un doublement des effectifs et implique la création de 100 000 emplois nouveaux.

La progression réelle de la région dépendra d'une CONVERSION INDUSTRIELLE rapide.

Pour réaliser les objectifs proposés, une augmentation de 8 à 10 000 emplois par an s'avère nécessaire, ce qui donne 250 000 emplois nouveaux à la fin du siècle.

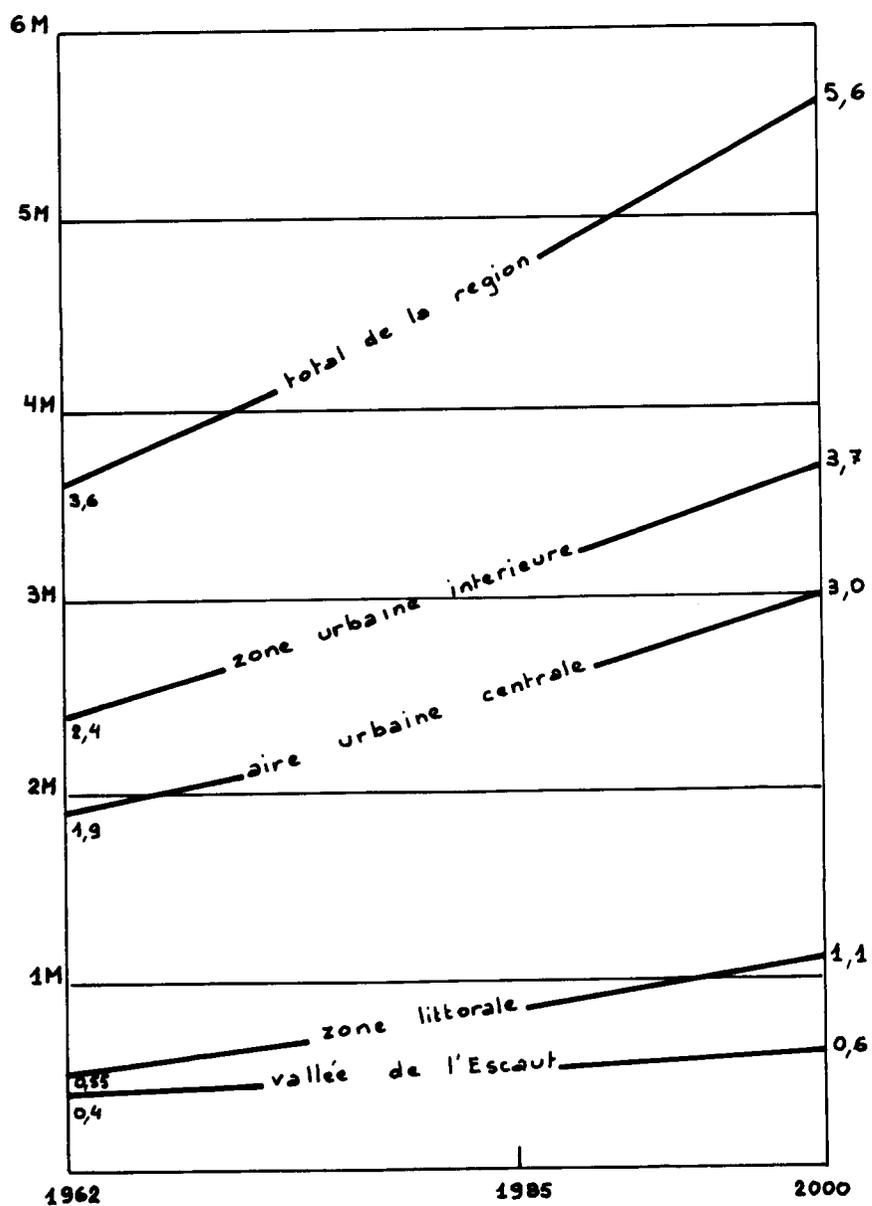
Le secteur tertiaire concernera un peu plus de la moitié des actifs, ce qui correspond à une structure souhaitable des activités dans une région urbaine à économie diversifiée. Le rythme de progression de 2,3 % par an, soit 11 à 12 000 emplois, deux fois plus rapide que celui de la population, donnerait 700 000 EMPLOIS TERTIAIRES supplémentaires en l'an 2000.

3. HYPOTHESES D'EVOLUTION DES DIFFERENTES ZONES GEOGRAPHIQUES

Les problèmes posés sont nettement différents entre : la zone urbaine intérieure, la zone littorale et les autres parties de la région. Il paraît donc indispensable de passer de la dimension régionale à un zonage intermédiaire, pour formuler les hypothèses quantitatives des politiques d'aménagement.

Les hypothèses de population des différentes zones en l'an 2000 sont présentées dans le graphique suivant.

Repartition de la population de la région du Nord.



a) La zone urbaine intérieure

Soumise à la triple contrainte de la récession minière, de la mutation textile et du glissement progressif de l'industrie sidérurgique vers le littoral, cette zone doit réaliser à court terme, une importante conversion industrielle.

AN 2000

La volonté d'aménagement à long terme pourrait se traduire par l'image ambitieuse suivante :

Une population de 3,6 à 3,7 millions d'habitants, ce qui correspond à un taux de croissance annuelle de 1,15 %. Son taux d'activité, 40 %, comparable à celui des autres aires urbaines françaises serait dû en particulier au développement du secteur tertiaire, représentant 55 % des emplois, soit 800 000 contre 312 000 aujourd'hui.

Le doublement des effectifs, Bâtiment et Travaux publics donnerait 130 000 EMPLOIS, soit 9 % de la population active.

En revanche, la régression du secteur primaire, Agriculture, Houillères entraînerait une diminution importante des emplois.

Régression également de la sidérurgie, de l'industrie lourde ainsi que des activités du textile qui ne représenteraient que 15 à 20 % des emplois industriels, contre 33 % en 1962.

Le parti d'aménagement envisage :

- l'organisation d'une aire urbaine centrale rassemblant autour d'une capitale, un réseau urbain authentique permettant la vie de trois millions de personnes environ.
- la création : de grands sites industriels destinés aux productions intermédiaires et de masse,
 - : de zones industrielles destinées aux usines de transformation finale et de commercialisation, plus liées aux agglomérations,
 - : de zones de production étroitement intégrées au tissu urbain, pour assurer l'équilibre local de l'emploi.

b) La zone littorale

Cette façade maritime apparaît bien armée pour soutenir un rythme de croissance élevé, sa population pourrait doubler en l'an 2000 et atteindre 1,1 million d'habitants. Une possibilité de triplement des agglomérations est envisagée.

Zone de contact privilégiée avec l'Angleterre et le reste du monde, possédant trois grands ports, Dunkerque, Calais, Boulogne, la zone littorale offre des possibilités d'implantation des industries de base, ou pour certaines industries de transformation axées sur l'exportation. Elle constitue également une grande réserve touristique du Nord-Ouest européen.

Parmi les actions d'aménagement envisagées, figurent l'équipement portuaire de Dunkerque et la création d'une voie rapide Lille - Dunkerque.

Le développement à long terme de la zone littorale est conditionné par deux types d'événements :

- des événements extérieurs à la France :

. Evolution de la concurrence portuaire internationale, insertion plus ou moins rapide de l'Angleterre dans le Marché commun, réalisation du tunnel sous la Manche.

- un événement régional :

. Le rythme réel de progression de la zone urbaine intérieure qui constitue l'hinterland principal des jonctions portuaires industrielles ou touristiques de la zone littorale.

c) La vallée de l'Escaut

L'évolution démographique des zones de peuplement de l'Escaut, Cambrai, Valenciennes devrait être sensiblement parallèle à celle de la zone urbaine intérieure et comporter une augmentation de population de l'ordre de 50 % d'ici la fin du siècle soit 600 000 habitants.

L'implantation de deux centres urbains nouveaux, l'un à mi-distance, entre Cambrai et Valenciennes, l'autre à la frontière entre Valenciennes et Mons est envisagée, des parcs industriels seront localisés en fonction de cette structure d'avenir.

Carrefour de grands axes fluviaux et routiers internationaux, cette structure linéaire doit favoriser le développement industriel ainsi que les fonctions tertiaires, relais nécessaire aux activités actuelles du charbon et de l'acier.

Les autres parties de la région du Nord connaîtraient dans l'ensemble une croissance se traduisant par une concentration plus ou moins rapide sur le réseau des villes grandes, moyennes ou petites. La vallée de la Sambre, grâce au mouvement d'entraînement ou du renouveau de la zone urbaine intérieure, pourrait doubler sa population.

METHODOLOGIE

- Hypothèse de population totale

On suppose le maintien du poids relatif de la région du Nord en France et dans le Nord-Ouest européen. Il s'agit d'une hypothèse qui relève d'un choix politique après confrontation entre les tendances que révèlent les analyses et les objectifs généraux de l'aménagement du territoire.

Les estimations de population de la zone urbaine intérieure répondent aux mêmes critères.

- Hypothèses en matière d'emploi

Elles constituent une réponse aux exigences d'emplois que réclame le volume de population totale retenue.

Ces hypothèses tiennent compte également des évolutions propres à chaque facteur d'activité, déclin des activités traditionnelles, charbon, fer textile, progression des industries de transformation et des fonctions tertiaires.

CRITIQUE ET PORTEE DE L'ETUDE

L'étude n'apporte pas de solution aux problèmes urgents, notamment en ce qui concerne la dégradation accélérée de la situation de l'emploi, en particulier pour les jeunes.

Mais le Livre blanc définit une nouvelle vocation du Nord, celle de région carrefour. Il propose une politique d'aménagement basée principalement sur le développement des axes de transports routiers, fluviaux, aériens et l'équipement portuaire de Dunkerque.

La construction d'un axe issu du tunnel sous la Manche, se poursuivant vers la Lorraine et le sillon rhodanien permettrait de réaliser un double objectif :

- écouler le trafic en transit
- animer le vaste complexe urbain et industriel que développera la conversion.

Cette "croissance explosive" de la région du Nord qui implique 1 750 000 habitants supplémentaires en l'an 2000, soit + 45 % , une croissance du secteur tertiaire de + 100 % et celle du secteur secondaire de + 50 % dépend étroitement du taux global de la croissance de l'économie française et plus généralement de l'économie européenne.

Volonté régionale, ambition nationale, enjeu européen définissent le pari que le Livre blanc propose pour une renaissance de la région du Nord.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA LORRAINE

REFERENCES

Maître d'oeuvre

O.R.E.A.M. Lorraine

Titre de l'étude

Livre blanc

Données et orientations pour l'aménagement d'une métropole lorraine (1968)

CONTENU

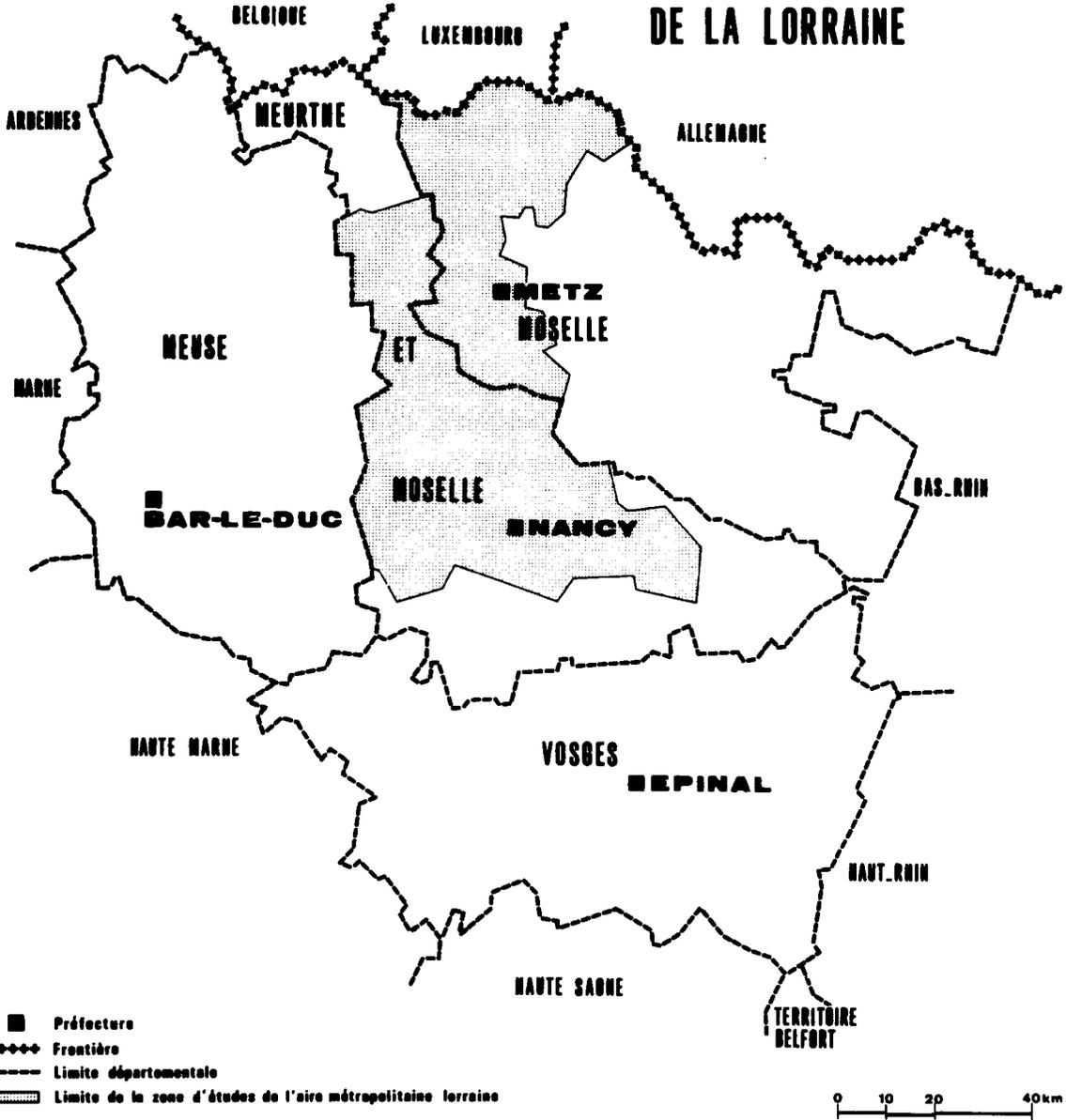
Terme

1985 - 2000

Cadre

Aire métropolitaine lorraine

DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA LORRAINE



Aménager une métropole d'équilibre, au service de toute la Lorraine, l'intégrer dans son environnement européen, tel est l'objet de cette étude.

La création de cette métropole répond à une nécessité profonde de la Lorraine, région sans unité physique, divisée entre deux villes principales concurrentes, Metz et Nancy.

La politique d'aménagement de l'aire métropolitaine qui s'étend de Metz à Thionville, tend par les actions qu'elle envisage, à rendre attractive la Lorraine pour les créateurs d'emploi, objectif vital, en raison de la récession minière actuelle. Les actions préconisées concernent l'organisation d'agglomérations étendues, la création de services communs et l'établissement de liaisons nouvelles.

1. POPULATION TOTALE EN L'AIRES METROPOLITAINE

Dans une Lorraine peuplée en 1967 de 2 350 000 habitants, sur une superficie de 23 000 km², l'aire métropolitaine regroupe 1 050 000 habitants, soit 43 % de la population totale sur 4 000 km²

Ce concentré urbain de la Lorraine a la forme d'un rectangle de 100 km de long, sur 40 km de large, centré sur le sillon mosellan de Luneville à Thionville.

L'accroissement démographique de 25 % constaté depuis 13 ans - 1954-1967 - se concentre principalement dans les zones industrielles du Nord de la région. Il résulte essentiellement de l'immigration d'étrangers et d'une fécondité supérieure à la moyenne française.

L'I.N.S.E.E. a effectué des projections démographiques au niveau régional, mais l'aire métropolitaine n'a pas fait l'objet d'une prévision démographique propre. Néanmoins, l'O.R.E.A.M. de Lorraine a réalisé des recherches particulières à ce niveau et a abouti ainsi à un chiffre de 1,55 million d'habitants pour l'aire métropolitaine en 1985.

Les calculs, basés sur les données démographiques de 1954-1962, bénéficiaient cependant d'une conjonction exceptionnelle de facteurs, actuellement remise en course. Il s'est donc avéré nécessaire d'établir une prévision tenant compte de cette rupture.

L'évolution à long terme des principales variables démographiques - fécondité, solde migratoire de la Lorraine, part de la population de l'aire métropolitaine dans la Lorraine - est actuellement incertaine.

On peut considérer ces données démographiques comme des variables aléatoires et indépendantes entre elles, auxquelles on associe une loi de probabilité subjective.

La population future de la Lorraine étant une fonction simple de ces variables, le calcul de sa loi de probabilité permet de connaître subjectivement entre quelles limites se situera le niveau futur de population.

- Population inférieure à 1,4 million
Probabilité : 20 %
- Population comprise entre 1,4 et 1,6 million
Probabilité : 60 %
- Population supérieure à 1,6 million
Probabilité : 20 %

En l'an 2000, la quantité de population dépend d'une part de l'aptitude de la Lorraine et de sa métropole à attirer des activités hautement productives, offrant des emplois bien rémunérés en nombre croissant, ainsi que du taux de natalité qui diminue très vite en Lorraine.

Cette double incertitude, l'une économique et régionale, l'autre démographique et nationale, conduit à formuler différentes hypothèses très simples, mais raisonnablement envisageables, sans pouvoir toutefois apprécier leur possibilité de réalisation.

HYPOTHESE 1 : Développement autonome de la métropole tenant compte de l'évolution passée.

Un taux d'accroissement annuel de 2 %, basé sur les données du passé et prolongé jusqu'à l'an 2000, donne une population de 2 000 000 habitants.

HYPOTHESE 2 : Développement de la métropole identique à celui de la France non parisienne.

Avec le taux d'accroissement de 1,67 % prévu pour les zones de peuplement industriel et urbain de plus de 100 000 habitants, la population serait de l'ordre de 1 750 000 habitants.

HYPOTHESE 3 : Développement de la métropole dans la Lorraine tenant compte de l'évolution passée.

Le taux d'accroissement annuel est de 1,47 pour la Lorraine, le poids de la métropole augmenterait de 0,5 par an. L'application de ces deux taux donne un résultat de 2 000 000 d'habitants.

HYPOTHESE 4 : Développement de la métropole dans la Lorraine, analogue à celui de la France urbaine non parisienne dans la France non parisienne.

Avec un taux d'accroissement de la Lorraine de 1,47 % et une augmentation du poids de l'aire métropolitaine de 0,76 % par an (Z.P.I.U.), la population de l'aire métropolitaine atteindrait 2 200 000 d'habitants.

L'hypothèse maximale de 2,2 millions représente un peu plus qu'un doublement, alors que la Commission nationale d'Aménagement du territoire prévoyait le triplement de population des métropoles d'équilibre. Il ne paraît pas toutefois vraisemblable que cette population de 2,2 millions soit dépassée.

L'hypothèse minimale de 1,7 million correspond déjà à une variation de l'ordre de 70 % de la population, elle se base sur un moindre attrait de la Lorraine pour les demandeurs d'emploi et sur une baisse générale de la natalité française.

Une population sensiblement doublée, tel paraît être l'ordre de grandeur de l'évolution de la métropole lorraine en l'espace d'une génération.

2. PERSPECTIVES A LONG TERME D'EVOLUTION DES EMPLOIS

Au cours des quatre années 1962 à 1966, la situation de l'emploi a évolué de la manière suivante : régression rapide dans le secteur agricole, nombreuses disparitions dans les activités secondaires (17 000) mais solde positif en raison des créations (32 000), expansion continue du secteur tertiaire.

Les emplois disparus dans le secteur secondaire sont pour 93 % le fait de quatre branches : mines de charbon, de fer, le textile et la céramique.

40 % des emplois créés concernent la transformation des métaux.

Dans le secteur tertiaire, l'expansion continue (+ 34 000 emplois) est le signe d'un rattrapage de la région, en matière de transports, services, commerce et administration.

Le tableau ci-dessous "Perspectives à long terme des emplois industriels datant de 1962" donne une mesure de l'effort à accomplir. Ces perspectives ne concernent pas les secteurs des services des transports, des commerces et des administrations.

Perspectives à long terme d'évolution des emplois industriels	Nombre relatif des emplois dans la catégorie considérée en 1962		
	Lorraine	France entière	Région parisienne
Branches où une diminution de l'emploi est attendue d'ici 1985	59 %	28 %	13 %
Branches où une expansion modérée (inférieure à 30 %) de l'emploi est attendue d'ici 1985	28 %	41 %	41 %
Branches où une forte expansion (supérieure à 30 %) de l'emploi est attendue d'ici 1985	13 %	31 %	46 %

Le développement régional ne peut être exclusivement basé sur les activités tertiaires trop liées à l'importance et au niveau de vie de la population. Le développement et l'équilibre de la Lorraine passent par une diversification de son industrie autant que par des créations de services.

La zone messine a besoin de diversifier son environnement industriel, tout en étoffant ses services, Nancy de développer ses services industriels, en étoffant son assise industrielle.

La vocation première de la métropole est d'être au service du plein emploi.

A court terme, la création rapide d'un certain volume d'emplois, si possible à proximité des zones en récession, se révèle indispensable.

Pour que des emplois productifs et attractifs existent (l'incitation financière est la méthode actuellement utilisée), un développement régulier doit être assuré sur une longue période dans un espace économique suffisamment important et intégré.

L'activité économique doit pouvoir se prêter à des processus d'ajustement et de reconversion successifs, ce qui requiert aussi un marché de l'emploi important et bien intégré.

Actuellement, l'espace économique lorrain composé d'un certain nombre d'agglomérations, de bassins, de zones, plus ou moins spécialisés dans une branche d'activité, géographiquement isolés et mal reliés entre eux, n'offrent que des marchés de l'emploi restreints. L'intégration des divers secteurs permettrait à la métropole de constituer le 3e ou 4e marché français de l'emploi.

Durablement, il est donc nécessaire de créer les conditions naturelles de renouvellement des activités :

- en mettant à la disposition des industriels, des services de niveau européen parce que communs ;
- en organisant des liaisons nouvelles qui assurent l'accès à ces services à partir de toute la région ;
- en prévoyant des zones industrielles, des pôles d'industrialisation, près des grands centres.

PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN PARISIEN

REFERENCES

Maître d'oeuvre

Groupe interministériel d'aménagement du bassin parisien
(Mission d'Etudes du bassin parisien)

Titre de l'étude

Projet de livre blanc du bassin parisien

CONTENU

Terme

1985 - 2000

Nature des prévisions régionales

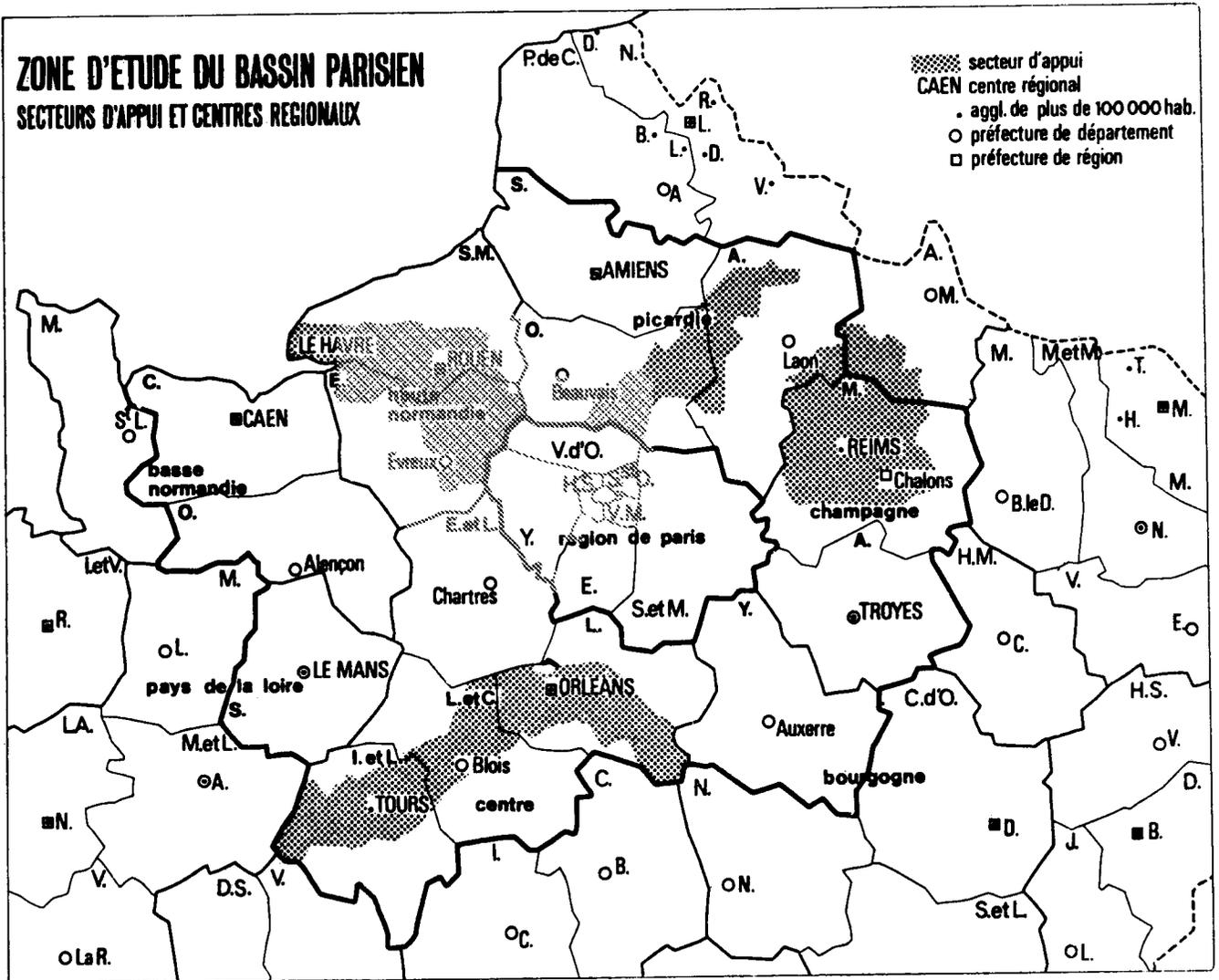
- population totale, régions, départements, agglomérations
- population active, régions, départements, agglomérations
- répartition population par secteurs d'activité

Cadre

Couronne du bassin parisien

ZONE D'ETUDE DU BASSIN PARISIEN
SECTEURS D'APPUI ET CENTRES REGIONAUX

- ▨ secteur d'appui
- CAEN centre régional
- aggl. de plus de 100 000 hab.
- préfecture de département
- préfecture de région



Le thème principal du "Projet de Livre Blanc du bassin parisien" concerne l'aménagement des régions de la couronne du bassin parisien.

Ce schéma d'aménagement répond à un double objectif, d'une part desserrer les activités parisiennes afin de maîtriser, sinon de freiner la croissance de la région parisienne, d'autre part, utiliser ce potentiel de croissance pour favoriser le développement de la couronne, tout en organisant celui de la capitale sur un espace élargi.

1. DEFINITION GEOGRAPHIQUE DU BASSIN PARISIEN

a) La région parisienne

b) La couronne du bassin parisien : deux définitions.

- Couronne du bassin parisien : (Z.E.A.T.)
Zones d'étude et d'aménagement du territoire.

La France est divisée en 8 Z.E.A.T. Celle du bassin parisien comprend dix régions entières et 22 départements.

- Couronne du bassin parisien : (G.I.A.B.P.)
Groupement interministériel d'aménagement du bassin parisien.

Cette couronne se compose de sept régions ou fractions de régions comprenant au total 15 départements.

Les deux définitions de la couronne sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Couronne du bassin parisien

G.I.A.B.P.		Z.E.A.T.	
Régions	Départements	Régions	Départements
Haute-Normandie	Seine-Maritime, Eure	Haute-Normandie	Seine-Maritime, Eure
Picardie	Somme, Oise, Aisne	Picardie	Somme, Oise, Aisne
Champagne	Marne, Aube	Champagne	Ardennes, Marne, Haute-Marne, Aube
Bourgogne	Yonne	Bourgogne	Yonne, Côte d'Or
Centre	Loiret, Loir-et-Cher Indre-et-Loire, Eure-et-Loir	Centre	Saône-et-Loire, Nièvre Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Eure-et-Loir, Cher, Indre
Pays de la Loire	Sarthe		
Basse-Normandie	Orne, Calvados	Basse-Normandie	Orne, Calvados, Manche

La couronne du bassin parisien est essentiellement une zone d'études, l'action ne pouvant se situer qu'au niveau de zones géographiques plus restreintes. L'organisation de la couronne se fait autour de quatre "zones d'appui" chargées de jouer un rôle d'animation et de développement pour l'espace qui les entoure : trois, l'Aisne et l'Oise, la Basse-Seine, la Loire moyenne sont étudiées par des organismes régionaux d'étude d'aire métropolitaine (O.R.E.A.M.), la quatrième, le Nord champenois, par le groupe d'étude et de programmation (G.E.P.).

Un rôle préférentiel est également attribué aux neuf agglomérations de plus de 100 000 habitants, Rouen, Le Havre, Caen, Le Mans, Tours, Orléans, Troyes, Reims, Amiens, désignées sous le nom de "centres régionaux".

Deux zones paraissent justifier actuellement une concentration particulière des actions.

- La basse vallée de la Seine, où il existe déjà une industrie et des ports actifs, et qui doit permettre de constituer un complexe industriel et portuaire de dimension européenne.

- La vallée de la Loire moyenne, zone très attractive dont le dynamisme s'avère particulièrement fort.

Dans une perspective à long terme, les zones d'appui et la région parisienne constitueront un ensemble économique essentiel dans le territoire français et une des plus importantes régions urbaines d'Europe.

2. NOTE SUR LES CARACTERISTIQUES PROPRES AUX ETUDES

Il nous paraît nécessaire d'apporter des explications quant au contenu et aux caractéristiques des tableaux indiquant les perspectives de population totale et active, présentés en annexe.

Ces tableaux proposent des chiffres différents à des dates identiques pour les mêmes régions ou les mêmes villes. Ce fait résulte de la double personnalité du groupement interministériel d'aménagement du bassin parisien (GIABP) ; organisme de concertation, il fait intervenir les travaux d'organismes multiples ; organisme d'étude, il tient compte pour l'estimation chiffrée des perspectives dues à des politiques propres au GIABP, c'est-à-dire, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (D.A.T.A.R.).

Les études de population issues du G.I.A.B.P. se caractérisent par :

a) La VARIETE dans l'origine des hypothèses de base utilisées, puisqu'elles proviennent, soit des travaux de l'I.N.S.E.E., du Commissariat général du Plan, de la Région parisienne, soit de ceux des quatre organismes régionaux d'étude et d'aménagement des aires urbaines et de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Cette variété d'origine des hypothèses entraîne celle des méthodes de détermination des populations. En exemple, la population employée est déterminée à partir d'analyses démographiques (I.N.S.E.E.), ou économiques, issues de l'I.N.S.E.E. et du Commissariat général du Plan, Région parisienne, ou combinées résultant de la Mission d'études du bassin parisien.

b) La TOTALITE, car les documents du G.I.A.B.P. doivent par nécessité, fournir des indications portant simultanément sur l'ensemble de la France, la région parisienne, les régions de la couronne du bassin parisien, les zones d'appui et, à tous les niveaux, le cadrage par rapport à l'ensemble doit obéir sinon à une logique du moins à une cohérence comptable.

c) L'IMPERMANENCE, due au caractère provisoire particulièrement accentué des chiffres énoncés par le G.I.A.B.P. ; car les événements qui peuvent affecter n'importe quelle partie du bassin parisien, c'est-à-dire la prise en considération d'un livre blanc, d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme

d'un rapport régional d'orientation, les modifications de la carte des aides à l'industrialisation, ne les affectent jamais toutes ensembles.

Le G.I.A.B.P. c'est-à-dire la D.A.T.A.R., est un organisme politique, un centre de décision, d'où peuvent émaner les mesures modifiant les prévisions, selon un rythme nécessairement plus rapide que ceux sur lesquels se fondent ordinairement les études comme les périodes intercensitaires, ou quinquennales. Ses rapports ont donc davantage le caractère de dossiers soumis aux besoins de l'action que d'études.

Pour compléter les chiffres fournis par les différentes études et le projet du livre blanc, le G.I.A.B.P. tient une sorte de dictionnaire de la population totale et de la population ayant un emploi, donnant son évolution récente et ses perspectives. Sa participation aux travaux de l'I.N.S.E.E. et du Commissariat général du Plan concernant la Fresque régionale n° 3 doit également être mentionnée.

3. PERSPECTIVES DE POPULATION EN 1985 - 2000

Les tableaux présentés en annexe donnent ou proposent des chiffres de population totale en 1985 et 2000 et de population active employée en 1985, pour des régions, des départements, des agglomérations ou des zones d'études définies par l'administration et incluses dans le bassin parisien.

Afin de pouvoir prendre la mesure des grands équilibres, les masses de population et d'emploi sont données :

- sur le plan géographique
 - . dans le bassin parisien, le reste de la France et la France entière
 - . à l'intérieur du bassin parisien
 - . dans la couronne, la région parisienne, les autres régions, les départements, les zones d'appui et les agglomérations de plus de 20 000 habitants.
- sur le plan démographique et économique
 - . la population totale et la population employée
 - . les grands secteurs d'activité
- sur le plan de l'évolution et des perspectives
 - . Les dates des différents recensements effectués depuis 1954 ont été retenues pour l'évolution, celles de 1985 et 2000, pour les perspectives.

Les sources retenues sont :

- I.N.S.E.E. : Recensements 1954 - 1962 - 1968
- I.N.S.E.E. et Commissariat général du Plan (Notes et Fresques régionales, n° 1-2-3).
- G.I.A.B.P. : Projet de livre blanc du bassin parisien.
- Livres blancs des zones d'appui du bassin parisien et des agglomérations.
- Schémas d'aménagement des régions, des zones d'appui et des agglomérations.
- Rapports régionaux d'orientation pour le VIe Plan de région de programme de la zone d'étude d'aménagement du territoire du bassin parisien.

En annexe, des précisions supplémentaires sont apportées sur les documents utilisés et les définitions statistiques.

a) Perspectives de population totale
en 1985 et 2000 (1)

En 1985, dans une France peuplée de 60 millions d'habitants, la région parisienne verrait vraisemblablement sa population atteindre 11,6 millions d'habitants.

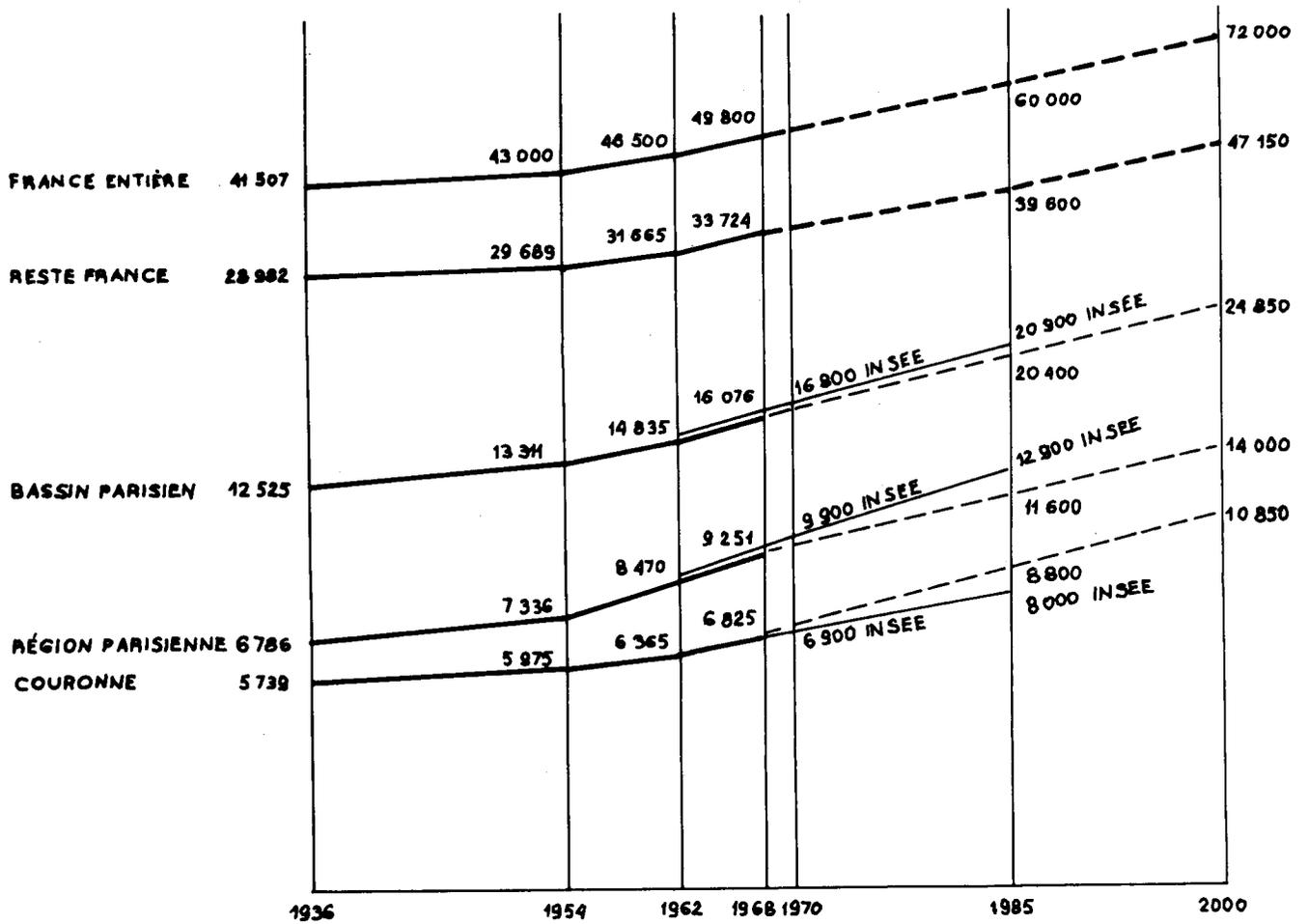
Sur cette base, la couronne pourrait compter 8 à 9 millions d'habitants et le reste du territoire, 39 à 40 millions (tableau n° 1. Annexe. Graphique page suivante).

Au sein d'un bassin parisien qui atteindrait 20,4 millions, un nouvel équilibre pourrait s'être réalisé entre la couronne et la région parisienne, et, sur les 4,3 millions d'habitants supplémentaires, 2,3 iraient à la région parisienne et 2 à la couronne.

An 2000 : Depuis le recensement de 1962, les chiffres de 70 à 75 millions sont proposés comme des chiffres vraisemblables de la population en France. Dans cette hypothèse, la population du bassin parisien pourrait atteindre environ 25 millions, dont 11 millions dans la couronne, si les rythmes de croissance actuels se maintenaient.

(1) Le texte et les chiffres des pages II-25-32 sont extraits du projet de livre blanc de mars 1969 tandis que les tableaux suivants (n° 1 à 6) prennent en compte des chiffres plus récents.

Le document final de directive sur l'aménagement du bassin parisien reprendra l'ensemble de la perspective du rapport d'orientation 1985 par le VIe Plan, avec des chiffres nouveaux.



EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE
(en milliers d'habitants)

b) Répartition de la population
dans la couronne du bassin parisien en 1985

Pour procéder à la répartition des 8,8 millions d'habitants prévus, la couronne a été divisée en trois secteurs géographiques, Sud, Ouest, Nord-Est peuplés chacun de 2,2 à 2,3 millions d'habitants et se caractérisant par des rythmes très voisins d'accroissement au cours de la période récente.

En leur appliquant le rythme moyen de la couronne, jusqu'en 1985, la population du secteur Sud s'élèverait à 2,8 millions, celle de l'Ouest à près de 3 millions, celle du Nord-Est atteindrait 3 millions.

Dans une première hypothèse, la population a été répartie à l'intérieur de chaque grand secteur, en retenant les perspectives de croissance déjà prévues pour la Basse Seine et les vallées de l'Oise - Aisne, ce qui correspond pour les deux zones à de forts accroissements du rythme actuel.

En ce qui concerne les deux autres zones d'appui, on a prolongé le rythme de croissance actuel déjà très élevé de la Loire moyenne, et prévu une poursuite de l'accélération de celui de la zone d'appui Nord champenoise.

Dans le reste de la couronne, le rythme d'évolution pour les vingt années à venir serait légèrement supérieur à celui de la période 1954 - 1968.

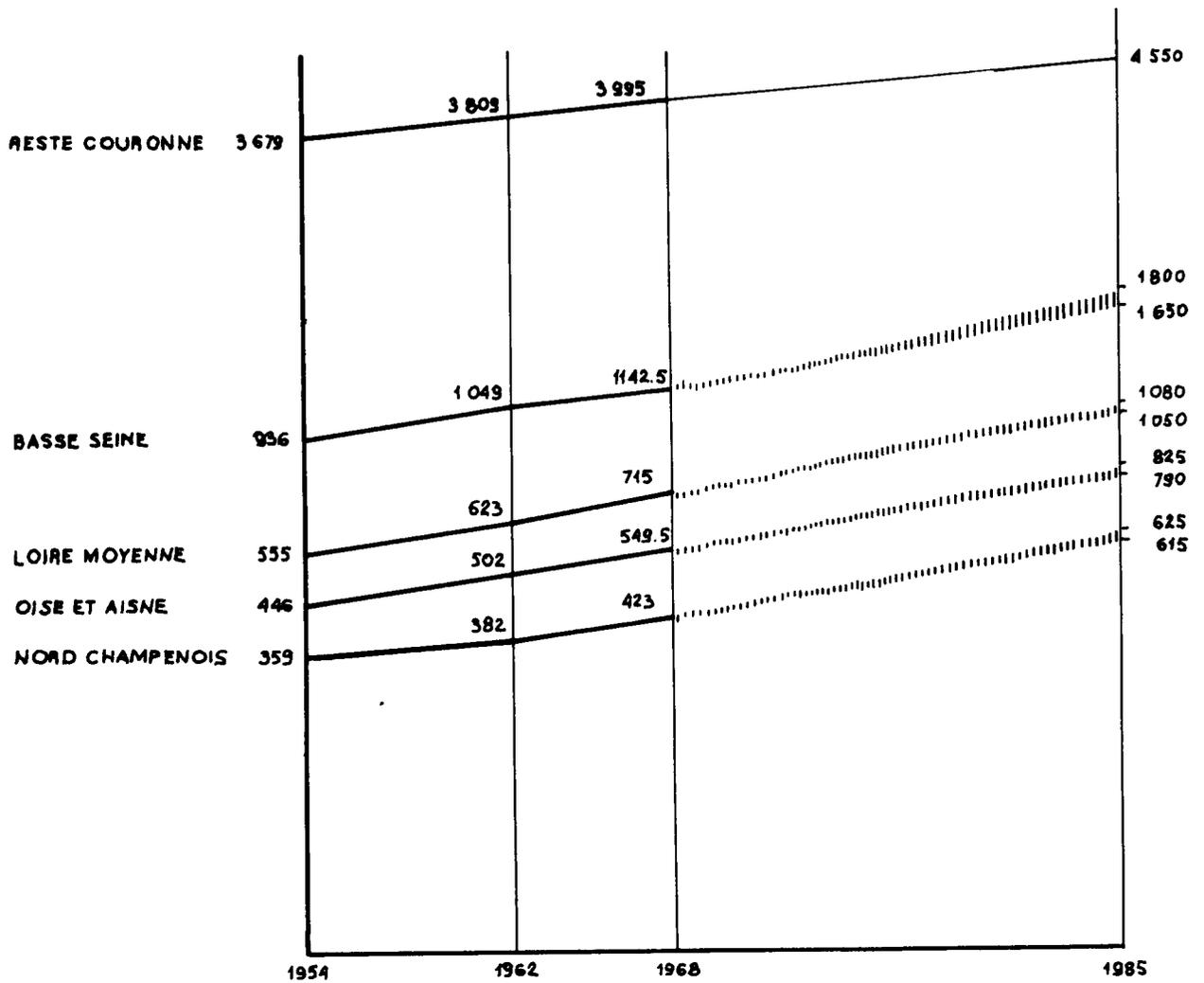
Une deuxième hypothèse correspondant, pour le reste de la couronne (1) à un taux de croissance équivalent à celui du reste de la France, se traduirait par des rythmes moins élevés dans les zones d'appui, plus proches de celui constaté actuellement notamment dans la Basse Seine.

Le graphique suivant ainsi que le tableau n° 1 (annexe) présentent ces deux hypothèses de population dans les zones d'appui.

Certains départements de la couronne pourraient connaître une très forte croissance démographique notamment : l'Oise, l'Aisne, le Loiret, l'Eure et surtout la Seine-Maritime, dont la population pourrait atteindre 1,7 million contre 1,1 million actuellement (tableau n° 2 en annexe).

Sur le plan des agglomérations, en raison des prévisions d'augmentation de 50 % de la population urbaine à cette date, le doublement de population de certaines d'entre elles peut être envisagé. Les citadins supplémentaires, environ 1,9 million s'ajouteraient aux 3,9 millions actuels. La couronne compterait alors sept agglomérations de plus de 200 000 habitants dont une, Rouen, dépasserait 500 000 habitants.

(1) C'est-à-dire la couronne moins les zones d'appui.



POPULATION DES ZONES D'APPUI
(en milliers d'habitants)

Le tableau suivant présente deux hypothèses de population des villes de plus de 100 000 habitants, ainsi que le tableau n° 3 en annexe.

	1968	1 9 8 5	
		Prolongation des taux de croissance 1962-1968	Taux de croissance de 3 % à partir de 1968
Rouen	370	528	638
Le Havre	247	325	427
Tours	202	370	348
Reims	168	265	290
Orléans	168	280	289
Le Mans	166	240	287
Caen	152	300	263
Amiens	137	192,5	236
Troyes	114	162,5	197

En milliers d'habitants

c) Perspectives de population active
et des emplois dans la couronne en 1985

L'hypothèse démographique de 8,8 millions d'habitants dans la couronne du bassin parisien en 1985, suppose la création de 1 250 000 emplois entre 1962 et cette date, en réponse d'une part à la suppression de 325 000 emplois agricoles, d'autre part à l'accroissement général de population. Ce chiffre a été obtenu par l'application aux perspectives démographiques d'un taux d'activité de 39,6 % qui correspond à une diminution des écarts avec la région parisienne et la France entière (voir tableau ci-après).

	1954	1962	1985
Couronne	43,3	40,6	39,6
Région parisienne	50,2	47,8	42,9
France entière	44,4	41,4	39

Une étude sur les emplois, du Commissariat général du Plan, évaluait à 900 000 le nombre des emplois nouveaux en 1985.

L'écart entre ces deux estimations résulte en partie d'une légère différence entre le taux d'activité, mais surtout le chiffre retenu ici tient compte de l'accélération récente de la croissance démographique des régions de la couronne et des effets de la décentralisation qui étaient encore peu importants entre 1954 et 1962.

Une répartition de ces 1 250 000 emplois entre les différents secteurs d'activité peut être envisagé de la manière suivante : 690 000 dans l'industrie, 560 000 dans le secteur tertiaire. La moyenne annuelle de création d'emplois devrait s'élever à 52 000 environ, dont près de 29 000 dans le bâtiment et 23 000 dans le secteur tertiaire.

La répartition des emplois nouveaux donnée ci-après repose sur une analyse de l'évolution des activités économiques dans le bassin parisien s'appuyant notamment sur les travaux du Commissariat général du Plan.

Répartition des emplois dans la couronne,
par secteurs d'activité

Années	Agriculture Pêche		Industries		Bâtiment T.P.		Tertiaire		Total	
	Emplois	%	Emplois	%	Emplois	%	Emplois	%	Emplois	%
1954	818 700	32,8	612 900	24,5	212 600	8,5	854 100	34,2	2 498 000	1
1962	634 400	24,8	719 800	28,1	227 500	8,9	975 900	38,2	2 557 600	1
1985	310 200	9,0	1 362 600	39,0	278 800	8,0	1 533 400	44	3 485 000	1

4. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LA COURONNE

La réalisation des objectifs d'emplois proposés nécessite la diversification et l'intégration des activités ainsi que la variété des qualifications d'emplois.

Le développement de l'économie agricole, pensé dans une optique de concurrence au niveau du Marché commun, implique la création de véritables ateliers de production constitués de grandes unités ainsi que l'implantation d'industries agricoles et alimentaires.

L'installation d'industries favorisera la croissance des activités tertiaires qui suppose l'existence d'un substrat industriel important, support d'échanges complexes et variés, seul l'ensemble Le Havre, Rouen, répond actuellement à cette condition nécessaire.

Sur quelle base peut-on constituer des pôles économiques, notamment dans ces zones d'appui ?

Le développement des régions de la couronne ne peut s'appuyer exclusivement sur le desserrement des activités parisiennes dont il convient d'apprécier la portée.

La projection du rythme annuel moyen des emplois décentralisés dans la couronne, jusqu'en 1985 conduirait à 265 000 ou 360 000 emplois, selon que la période de référence est 1954-1960 ou 1961-1967.

Le desserrement concernera vraisemblablement comme dans le passé, principalement l'industrie, notamment des activités en forte croissance, construction électrique, mécanique, chimie, industrie du verre.

Sur le plan tertiaire, certains services administratifs publics et institutions financières sont susceptibles de venir s'ajouter à ce mouvement. Mais la concentration de l'appareil économique français fait que Paris conservera très souvent les fonctions d'innovation et de décision.

Les villes et les régions ont donc à jouer un rôle d'animation et de promotion économique dans certaines branches d'activité et surtout à créer de nouvelles ressources à partir des transformations que les opérations de desserrement apportent à l'appareil économique local.

D'autre part, l'adaptation de la réglementation économique sur la localisation des activités est une question essentielle.

Il est souhaitable :

- que soit disciplinée la localisation des activités dans le bassin parisien,
- que soient concentrées sur les centres urbains et les zones de développement préférentiel, les implantations d'établissements publics et privés,
- que les activités nouvelles soient orientées de façon à rentabiliser au mieux les équipements urbains et les grandes infrastructures de transports,
- que soient contrôlées les implantations dans la zone la plus proche de la région parisienne afin d'éviter une continuité physique avec l'agglomération de Paris.

PRESENTATION DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Population totale, évolution récente et perspectives pour la France entière, le bassin parisien, les régions de la Z.E.A.T. du bassin parisien et les zones d'appui.

TABLEAU 2 : Population totale, évolution récente et perspectives pour les départements du bassin parisien.

TABLEAU 3 : Population totale, évolution récente et perspectives, pour les agglomérations de plus de 20 000 habitants du bassin parisien.

TABLEAU 4 : Population active ayant un emploi, évolution récente et perspectives pour la France entière, le bassin parisien, les régions de la Z.E.A.T. du bassin parisien et les zones d'appui.

TABLEAU 5 : Population active ayant un emploi, évolution récente et perspectives, pour les départements du bassin parisien.

TABLEAU 6 : Population active ayant un emploi, évolution récente et perspectives pour les agglomérations de plus de 20 000 habitants du bassin parisien.

C'est à dessein que nous laissons, dans ces tableaux, des colonnes vides afin que, au fur et à mesure des publications, ces fresques puissent être mises à jour.

DEFINITION DES SIGLES
UTILISES DANS LES TABLEAUX

G.I.A.B.P. : Groupe interministériel d'aménagement du bassin parisien

G.G.P. : Commissariat général du Plan

C.N.A.T. : Comité national d'aménagement du territoire

R.R.O. : Rapports régionaux d'orientation

O.R.E.A.M. : Organisme régional d'étude d'aire métropolitaine

NOTE SUR LES TERMES UTILISES

POPULATION LEGALE 1954

La population de chaque unité géographique correspond aux personnes ayant leur résidence habituelle dans cette unité.

Les militaires de carrière ou du contingent stationnant hors métropole n'ont pas été recensés.

Les personnes séjournant en communauté ont été comptées sur les lieux de ces communautés.

POPULATION SOUS DOUBLE COMPTE - 1962-1968

Même principe qu'en 1954, en ce qui concerne les résidences habituelles.

Toutefois, les militaires hors métropole ont été recensés, s'ils possédaient une résidence personnelle en France, ils ont été également comptés dans la commune de leur résidence personnelle. Les personnes qui séjournent dans des communautés et qui ont indiqué une résidence personnelle, ont été, d'une part recensées dans leur communauté, d'autre part dans la commune de leur domicile. Les modalités de dépouillement permettent d'éviter les doubles comptes.

SONDAGE AU 1/20 DE 1962

Sondage fait à partir des bordereaux maisons et non, des bulletins individuels ou des feuilles de logement. On a procédé au tirage d'un immeuble sur 20.

SONDAGE AU 1/20 DE 1968

Sondage réalisé à partir des feuilles de logement. Les sondages de 1962 et 1968 ne sont donc pas rigoureusement comparables.

SONDAGE AU 1/4 DE 1968

Ce sondage lourd effectué à partir des feuilles de logement et des bulletins individuels, ne sera réalisé qu'au cours du premier trimestre 1970.

PERSPECTIVES I.N.S.E.E. - base 1962 (a)

Les hypothèses de calcul de ces perspectives publiées en 1965 sont fondées sur les taux de fécondité et de mortalité observés dans les années environnant 1962 et sur les mouvements migratoires constatés pendant la période 1954-1962.

PERSPECTIVES I.N.S.E.E. - base 1962 (b)

La base de projections est identique à celle du document ci-dessus. Mais l'utilisation d'un modèle différent explique les écarts entre les deux perspectives base 1962. Document INSEE : Perspectives démographiques régionales et urbaines préparatoires (mars 1969).

PERSPECTIVES I.N.S.E.E. - base 1968

Les calculs sont basés sur les taux de fécondité et de mortalité observés en 1968 et des mouvements migratoires de la période 1962-1968. Note INSEE mai 1969. Analyse sommaire des résultats provisoires du recensement 1968 et perspectives tendanciennes à long terme des populations totales des régions de programme.

PERSPECTIVES I.N.S.E.E. - Commissariat général du Plan - Fresque n° 1

Etablies par zones d'étude d'aménagement du territoire, les perspectives indiquent les emplois par secteur d'établissement en se fondant sur une analyse de l'évolution économique. Rapport : Hypothèses provisoires relatives à l'environnement en 1985.

PERSPECTIVES I.N.S.E.E. - Commissariat général du Plan - Fresque n° 2

La population totale est obtenue en prolongeant la tendance 1954-1968. En matière d'emplois, la Fresque fournit deux esquisses :

L'esquisse II1 semblable quant à la méthode à la Fresque n° 1, dont la mise à jour s'effectue en fonction des premiers résultats de 1968.

L'esquisse II2 introduit une liaison entre l'évolution des effectifs employés par secteur et celle de la population active totale employée par région. Cette deuxième esquisse repose donc sur une approche économique et démographique.

Les perspectives sont établies par région de programme. Document mai 1969 : Fresque régionale n° 2. Prospectives tendanciennes de population et d'emploi en 1985.

PERSPECTIVES I.N.S.E.E. - Commissariat général du Plan - Fresque n° 3

Travail en cours de réalisation.

PERSPECTIVES - Comité national d'aménagement du territoire - C.N.A.T.

Chiffres donnés par le premier rapport du C.N.A.T. - Septembre 1964.

PERSPECTIVES - Commissariat général du Plan - 1985

Document : avril 1964. "Note complémentaire sur l'essai de régionalisation de l'économie française en trois grandes zones géographiques, en 1985.

PERSPECTIVES DE POPULATION AGRICOLE EN 1985

Issues d'un rapport de la Mission d'études du bassin parisien. Octobre 1968. Population active agricole dans le bassin parisien. Evolution récente et perspectives.

OBSERVATIONS : Population active ayant un emploi

Les perspectives d'emplois pour 1985 du Commissariat au Plan et de l'I.N.S.E.E. sont données par secteur d'établissement. La ventilation par grand secteur est donc basée sur cette nomenclature. Afin de permettre les comparaisons entre les perspectives et les résultats des recensements, au niveau régional, la répartition des emplois par grand secteur est également effectuée à partir de la nomenclature des secteurs d'établissements pour 1954 - 1962 - 1968.

Par contre, au niveau départemental et urbain, les données des recensements, exception faite pour 1962, ne prennent en compte que les activités économiques sur les présents tableaux, la ventilation des emplois est donc réalisée à partir de cette nomenclature.

On constate certains écarts entre les effectifs, lorsque l'on rapproche les deux nomenclatures. D'une façon générale, les données par secteur d'établissement minorent le secteur primaire et majorent le secteur tertiaire, les écarts moyens ne dépassent pas 5 %.

TABLEAUX DU BASSIN PARISIEN

Population totale

Evolution récente et perspectives

- . par ZEAT, régions, zones d'appui
- . par départements
- . par agglomérations

Population active ayant un emploi

Evolution récente et perspectives

- . par ZEAT, régions, zones d'appui
- . par départements
- . par agglomérations

POPULATION TOTALE
EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVE

Z E A T REGIONS ZONES D'APPUI	RECENSEMENTS						INSEE			INS
	1954	1962		1968		base 1962		base 1968	Fres	
	Populat. légale	Populat. défini- tion 1954	Populat. sans doubles comptes	Populat. sans doubles comptes	Sondage 1/20	Sondage 1/4	(a)	(b)		
FRANCE	42 777,0	46 242,2	46 520,0	49 778,5	49 755,8	59 640,4	61 164,9	56 937	57 3	
RESTE FRANCE	29 512,5	29 407,3	31 685,2	33 703,3	33 685,2	38 752,7	39 983,3			
BASSIN PARISIEN	{ ZEAT	15 408,5	16 834,9	17 061,9	18 360,0	18 365,6	23 428,3	23 831,3	21 645	21 8
	{ GIABP	13 264,5	14 729,9	14 834,8	16 075,2	16 070,5	20 887,7	21 181,7		
REGION PARISIENNE		7 317,1	8 402,8	8 469,9	9 250,7	9 261,4	12 884,8	13 109,1	11 168	11 2
COURONNE B.P.	{ ZEAT	8 091,4	8 432,1	8 592,1	9 109,4	9 104,1	10 543,5	10 722,2	10 477	10 5
	{ GIABP	5 947,4	6 327,1	6 364,9	6 824,6	6 809,1	8 002,9	8 072,6		
CHAMPAGNE	{ REGION	1 133,6	1 199,3	1 206,0	1 279,4	1 283,7	1 521,1	1 549,2	1 497	1 5
	{ GIAP	655,9	695,7	697,3	755,7	751,7	884,4	886,8		
PICARDIE		1 386,6	1 474,3	1 482,4	1 579,5	1 584,2	1 887,8	1 930,7	1 843	1 8
HAUTE NORMANDIE		1 274,2	1 385,2	1 397,8	1 497,4	1 500,7	1 810,1	1 885,7	1 796	1 8
BASSE NORMANDIE	{ REGION	1 164,7	1 197,6	1 208,2	1 260,2	1 263,1	1 344,8	1 363,7	1 391	1 4
	{ GIABP	717,9	754,8	761,3	808,2	808,9	931,7	906,2		
CENTRE	{ REGION	1 757,9	1 847,4	1 858,3	1 990,4	1 971,8	2 267,7	2 287,1	2 256	2
	{ GIABP	1 226,1	1 307,3	1 313,4	1 438,6	1 425,6	1 673,2	1 650,7		
BOURGOGNE	{ REGION	1 374,5	1 328,3	1 439,4	1 502,6	1 500,7	1 712,0	1 705,8	1 695	1
	{ GIABP	266,4	268,9	269,8	283,4	274,6	286,5	296,3		
OREAM OISE-AISNE		446,1	-	502,0	549,5					
OREAM BASSE-SEINE		938,4	1 049,5	1 049,0	1 142,5					
OREAM LOIRE MOYENNE		564,2	-	631,8	722,9					
NORD CHAMPENOIS		358,7	-	381,8						

Nota : Les définitions des données statistiques sont données en annexe III de la note, page II-35

PERSPECTIVES 1985								PERSPECTIVES 2000								
esque 3	CNAT	CGP	GIABP		Livres Blancs	Schémas d'aména- gement	RRO	INSEE		CNAT	INSEE CGP fresque 3	GIABP		Livres Blancs	Schémas d'aména- gement	RRO
			projet de livre blanc	livre blanc définitif				base 1962 (b)	base 1968			projet de livre blanc	livre blanc définitif			
	60 000	59 760,0	60 000,0					74 962,0				72 000,0				
			39 600,0					47 843,7				47 150,0				
								30 223,7								
			20 400,0					27 118,3				24 850,0				
	11 600	10 207	11 600,0			11 600	12 155	17 414,7		14 000		14 000,0		14 000	14 000	14 000
	10 500	12 171,0					12 415	12 809,0								15 000
	12 100							9 703,6				10 850,0				
	8 000		8 800,0					1 603,8	1 885,6							
	9 000							1 742,3	1 068,0							
								1 890	2 382,2					2 600		
								2 000	2 344,7							2 900
								2 150	1 509,5							
								1 580	1 029,1							
									2 526,0							3 560
									2 693,1							
									1 967,6							
									1 715							
									1 994,0							
									335,4							
			825,0		730									1 240		
			790,0		900											
			1 800,0		1 800	1 800	1 800							2 500	2 500	2 500
			1 650,0													
			1 080,0		955											
			1 050,0		1 050											
			625,0				610									
			615,0													

DEPARTEMENTS	RECENSEMENTS				
	1954	1962		1968	
	population légale	population définition 1954	population sans doubles comptes	population sans doubles comptes	sond. 1/2
PARIS VILLE	2 850,2	2 753,0	2 790,1	2 590,8	2 586
YVELINES	518,3	694,5	686,9	853,4	848
ESSONNE	351,7	480,7	479,4	674,2	679
HAUTS DE SEINE	1 118,0	1 366,1	1 381,8	1 461,6	1 470
SEINE SAINT-DENIS	845,2	1 069,1	1 083,7	1 251,8	1 259
VAL DE MARNE	767,5	967,2	975,0	1 121,3	1 129
VAL D'OISE	412,7	546,3	548,4	693,3	685
SEINE ET MARNE	453,4	525,8	524,5	604,3	602
REGION PARISIENNE	7 317,1	8 402,8	8 469,9	9 250,7	9 261
AUBE	240,8	252,0	255,1	270,3	268
MARNE	415,1	443,6	442,2	485,4	482
AINSE	487,1	510,4	512,9	526,3	527
OISE	435,3	482,2	481,3	541,0	540
SOMME	464,2	481,9	488,2	512,1	516
EURE	332,5	360,5	361,9	383,4	387
SEINE MARITIME	941,7	1 024,6	1 035,8	1 114,0	1 113
CALVADOS	443,0	477,2	480,8	519,7	519
ORNE	274,9	277,6	280,5	288,5	289
SARTHE	420,4	441,0	443,0	461,8	464
EURE ET LOIR	261,0	276,7	277,5	302,2	297
INDRE ET LOIRE	364,7	392,5	395,2	437,9	434
LOIR ET CHER	239,8	248,4	250,7	267,9	262
LOIRET	360,5	389,8	389,9	430,6	430
YONNE	266,4	268,9	269,8	283,4	274
COURONNE B.P. (GIAEP)	5 947,4	6 327,1	6 364,9	6 824,6	6 809

Nota : Les définitions des données statistiques sont données en annexe III de la note, page II-35

PERSPECTIVES 1985						PERSPECTIVES 2000					
INSEE		base 1968	INSEE	Livres Blancs	Schémas d'aménagement	RRO	INSEE		Livres Blancs	Schémas d'aménagement	RRO
base 1962			fresque 3				base 1962 (b)	base 1968			
(a)	(b)										
						2 425					
						1 610					
						1 330					
						1 560					
						1 510					
						1 360					
						1 300					
						1 060					
884,8	13 109,1	11 168			11 600	12 155				14 000	14 000 15 000
310,9	319,2					342 388	383,4				
573,5	567,6					679 771	684,6				
620,5	637,0						759,7				
689,5	697,7						917,6				
577,9	596,0						704,9				
514,9	494,3						631,6				
295,2	1 391,5						1 713,0				
633,9	598,0						687,3				
297,8	308,2						341,8				
529,1	516,0					516	576,7				
370,0	347,5						418,1				
504,0	504,3						601,6				
284,0	297,0						348,0				
515,2	501,9						599,9				
286,5	296,3					296 329	335,4				
002,9	8 072,6			8 800			9 703,6	10 850			

AGGLOMERATIONS	RECENSEMENTS						INSEE	
	1954	1962		1968			base 1962	
	population légale	population définition 1954	population sans doubles comptes	population sans doubles comptes	sondage 1/20	sondage 1/4	(a)	(b)
COURONNE B.P GIABP								
ROUEN	281,7	327,1	328,2	369,8	372,6		482,4	514,7
LE HAVRE* * (La Lézarde)	196,6	223,7	225,9	247,4	248,6		311,2	329,5
TOURS	139,7	166,4	164,5	201,6	200,2		251,9	232,4
REIMS	128,0	145,5	143,7	167,8	168,7		214,1	205,7
ORLEANS	116,3	143,4	141,1	167,5	169,9		229,0	206,8
LE MANS	120,6	146,3	145,8	166,2	165,5		251,8	219,8
CAEN	91,1	123,0	121,1	152,3	150,9		276,3	211,7
AMIENS	105,9	123,5	121,3	136,7	139,7		181,5	173,6
TROYES	87,3	100,4	100,7	114,2	114,0		151,3	141,7
SAINTE QUENTIN	58,5	66,6	66,2	70,7	67,7		96,8	95,4
CREIL	39,0	49,7	48,7	66,5	66,7			
CHARTRES	39,6	50,5	48,9	59,4	60,7		96,5	77,6
CHALONS SUR MARNE	39,9	48,5	45,9	56,0	57,1			
BEAUVAIS	28,0	37,2	35,5	48,5				
COMPIEGNE	37,4	45,6	42,3	48,4				
BLOIS	30,5	39,0	37,3	46,8				
EVREUX	25,8	42,8	39,8	46,1				
MONTARGIS	33,4	39,0	37,8	45,4				
ELBEUF	37,7	40,9	41,6	45,4				
SOISSONS	29,5	35,5	34,9	40,0				
DIEPPE	32,9	37,0	37,5	39,9				
AUXERRE	27,2	33,0	31,9	37,1				
ALENCON	25,5	30,5	29,9	36,8				
DREUX	18,5	25,8	24,5	34,6				
EPERNAY	27,1	28,2	28,1	32,8				
SENS	21,4	24,7	23,4	27,5				
TERGNIER	23,2	26,3	26,1	26,9				
LAON	22,3	27,0	25,5	26,7				
LISIEUX	20,6	24,1	23,2	26,4				
ABBEVILLE	20,3	23,1	22,9	24,9				
VERNON	17,4	20,5	20,2	23,6				
FLERS	17,2	19,7	19,3	22,9				
FECAMP	19,5	20,7	20,8	22,8				

* La définition de l'agglomération du Havre de l'OREAM Basse-Seine ne correspond pas à celle de l'I.N.S.E.E. La Lézarde est un
Nota : Les définitions des données statistiques sont données en annexe III de la note, page II-35.

PERSPECTIVES 1985						PERSPECTIVES 2000					
base 1968	GIABP		Livres Blancs	Schémas d'aménage- ment	RRO	INSEE		INSEE CGP	Livres Blancs	Schémas d'aménage- ment	RRO
	projet de livre blanc	livre blanc définitif				base 1962 (b)	base 1968	fresque 3			
	528			505		680,4				555	
	638										
	325			250		428,2				290	
	427			130						200	
	370				390	291,7					720
	348										
	265				300	260,5					
	290										
	280				340	268,5					560
	289										
	240										
	287				219,8	274,6					
	300				215	275,9					
	263		276		240						
	192,5				192	227,2			350		284
	236				229				290		357
	162,5		185		185	179,3			320		
	197		188								
					105,4	122,2					141
					100						150
					120						200
			90		100	98,1			145		150
					78						145
					94						165
					67						100
					84						150
				80						130	
				65						105	
					62,2						
					60						73
				80							
					45						
						38,6					
				40							
				35						45	

extension urbaine qui apparaît dans le schéma d'aménagement Basse-Seine.

POPULATION ACTIVE AYANT UN EMPLOI
EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

BASSIN PARISIEN

Z.E.A.T.		1954				1			
REGIONS		Exhaustif				Sondage 1/20			
ZONES D'APPUI		total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire
FRANCE ENTIERE (Sect. d'établ ^t)		18 847,5	5 046,8	6 661,9	7 138,8	18 956,4	3 768,0	7 214,0	7 974
FRANCE ENTIERE (Act. économiques)		18 847,5	5 194,9	6 867,0	6 785,6	18 956,4	3 098,0	7 323,8	7 734
RESTE FRANCE (Sect. d'établ ^t)									
RESTE FRANCE (Act. économiques)		12 745,1	4 285,2	4 434,5	4 025,4	12 464,7	3 210,0	4 650,3	4 604
BASSIN PARISIEN	{ ZEAT (Sect. d'établ ^t)	7 034,2	1 226,5	2 663,8	3 143,9	7 370,4	923,3	2 949,9	3 497
	{ GIABP (Sect. d'établ ^t)								
	{ GIABP (Act. économiques)	6 102,4	909,7	2 432,5	2 760,2	6 491,7	688,0	2 673,5	3 130
REGION PARISIENNE	{ (Sect. d'établ ^t)	3 577,1	90,5	1 581,6	1 905,0	3 955,2	61,5	1 742,6	2 151
	{ (Act. économiques)	3 577,1	91,1	1 594,1	1 891,9	3 958,7	64,5	1 726,9	2 167
COURONNE B.P	{ ZEAT (Sect. d'établ ^t)	3 457,1	1 136,0	1 082,2	1 238,9	3 415,2	861,8	1 207,3	1 346
	{ GIABP (Sect. d'établ ^t)								
	{ GIABP (Act. économiques)	2 525,3	818,6	838,4	868,3	2 533,0	623,5	946,6	962
CHAMPAGNE	{ REGION	476,1	125,2	179,7	171,2	470,7	99,0	191,2	180
	{ GIABP								
PICARDIE		543,7	147,4	202,8	193,6	550,7	106,2	233,9	210
HAUTE NORMANDIE		543,3	113,4	204,4	225,5	550,9	88,7	221,8	240
BASSE NORMANDIE	{ REGION	533,0	245,2	115,8	172,0	510,1	203,1	121,2	185
	{ GIABP								
CENTRE	{ REGION	774,4	298,7	208,9	266,8	768,8	215,1	248,5	305
	{ GIABP								
BOURGOGNE	{ REGION	586,6	206,1	170,6	209,9	564,0	149,7	190,7	223
	{ GIABP								
OREAM OISE-AISNE									
OREAM BASSE-SEINE		395,7	64,8	161,9	169,0				
OREAM LOIRE MOYENNE									
NORD CHAMPENOIS		143,2	37,8	46,0	59,4				

Nota : Les définitions des données statistiques sont données en annexe III de la note, page II-35.

R E C E N S E M E N T S

2				1 9 6 8							
Exhaustif				Sondage 1/20				Sondage 1/4			
total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire
055,5	3 800,1	7 280,6	7 974,8	20 002,2	3 006,8	7 761,1	9 234,3				
055,5	3 935,0	7 410,3	7 710,2	20 002,2	3 133,4	7 903,0	8 965,8				
491,8	3 124,2	4 589,6	4 778,0								
491,8	3 233,9	4 700,4	4 557,5	12 957,4	2 557,9	5 050,4	5 349,1				
448,4	937,5	2 986,8	3 524,1	7 938,0	754,7	3 152,6	4 030,7				
563,7	675,9	2 691,0	3 196,8								
563,7	701,1	2 709,9	3 152,7	7 044,8	575,4	2 852,7	3 616,7				
006,1	62,9	1 774,8	2 168,4	4 293,8	53,7	1 754,3	2 485,8				
006,1	66,7	1 762,6	2 176,8	4 293,8	57,5	1 744,4	2 491,9				
442,3	874,6	1 212,0	1 355,7	3 644,2	701,0	1 398,3	1 544,9				
557,6	613,0	916,2	1 028,4								
557,6	634,4	947,3	975,9	2 751,0	518,0	1 108,2	1 124,8				
478,9	99,1	193,5	186,3	508,4	84,5	207,2	216,7				
288,0	61,3	109,9	116,7								
560,2	108,3	234,9	217,0	605,6	89,7	263,5	252,4				
565,0	90,2	226,8	248,0	611,3	72,6	259,3	279,4				
508,3	202,9	123,1	182,3	532,0	173,0	151,2	207,8				
316,5	108,4	89,9	118,2								
763,3	220,9	242,3	300,1	799,1	166,0	298,5	334,6				
540,9	151,3	170,4	219,2								
566,7	153,2	191,4	222,1	587,7	115,1	218,6	254,0				
101,5	28,4	31,3	41,8								
190,5	16,7	97,1	76,7								
424,5	49,1	178,4	197,0								
150,1	31,8	52,2	66,1								

Z.E.A.T. REGIONS ZONES D'APPUI	Fresque 1				Fresque 2.1				
	Total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire	
	FRANCE ENTIERE (Sect. d'établ ^t)	23 120	1 790	9 280	12 050	23 120	1 795	9 010	12 315
FRANCE ENTIERE (Act. économiques)									
RESTE FRANCE (Sect. d'établ ^t)									
RESTE FRANCE (Act. économiques)									
BASSIN PARISIEN	{ ZEAT (Sect. d'établ ^t) GIABP (Sect. d'établ ^t) GIABP (Act. économiques)	9 837,3	458,2	3 883,1	5 496,0	94 567	469,5	3 666,1	5 321,4
REGION PARISIENNE	{ (Sect. d'établ ^t) (Act. économiques)	5 720,9	16,1	2 046,7	3 658,1	5 191,9	31,0	1 845,2	3 315,7
COURONNE B.P.	{ ZEAT (Sect. d'établ ^t) GIABP (Sect. d'établ ^t) GIABP (Act. économiques)	4 116,4	442,1	1 836,4	1 837,9	4 264,8	438,5	1 820,9	2 005,4
CHAMPAGNE	{ REGION GIABP					577,8	57,3	236,1	284,4
PICARDIE						746,9	54,3	349,5	342,1
HAUTE NORMANDIE						749,2	47,5	337,5	364,2
BASSE NORMANDIE	{ REGION GIABP					567,5	123,1	188,4	256,0
CENTRE	{ REGION GIABP					957,3	92,0	446,2	419,1
BOURGOGNE	{ REGION GIABP					666,0	64,3	285,1	316,6
OREAM OISE-AISNE									
OREAM BASSE-SEINE									
OREAM LOIRE MOYENNE									
NORD CHAMPENOIS									

Nota : Les définitions des données statistiques sont données en annexe III de la note, page II-35.

PERSPECTIVES 1985

INSEE CGP

Fresque 2.2				Fresque 3.1				Fresque 3.2			
total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire
3 120	1 795	9 010	12 315								
9 854,0	508,8	3 760,5	5 584,7								
5 514,0	53,5	1 883,8	3 576,7								
4 340,0	455,3	1 876,7	2 008,0								
633,0	64,0	261,4	307,6								
780,0	57,9	373,6	348,5								
726,0	47,6	336,7	341,7								
601,0	127,5	203,6	269,9								
922,0	90,8	412,0	419,2								
678,0	67,5	289,4	321,1								

Z.E.A.T. REGIONS ZONES D'APPUI	G I A B P							
	Projet de livre blanc				Livre blanc définitif			
	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire
FRANCE ENTIERE (Sect. d'établ ^t)								
FRANCE ENTIERE (Act. économiques)								
RESTE FRANCE (Sect. d'établ ^t)								
RESTE FRANCE (Act. économiques)								
BASSIN PARISIEN								
{ ZEAT (Sect. d'établ ^t)								
{ GIABP (Sect. d'établ ^t)								
{ GIABP (Act. économiques)								
REGION PARISIENNE								
{ (Sect. d'établ ^t)								
{ (Act. économiques)								
COURONNE B.P.								
{ ZEAT (Sect. d'établ ^t)								
{ GIABP (Sect. d'établ ^t)	3 485,0	310,2	1 641,4	1 533,4				
{ GIABP (Act. économiques)								
CHAMPAGNE								
{ REGION								
{ GIABP								
PICARDIE								
HAUTE NORMANDIE								
BASSE NORMANDIE								
{ REGION								
{ GIABP								
CENTRE								
{ REGION								
{ GIABP								
BOURGOGNE								
{ REGION								
{ GIABP								
OREAM OISE-AISNE								
OREAM BASSE-SEINE								
OREAM LOIRE MOYENNE								
NORD CHAMPENOIS								

Nota : Les définitions des données statistiques sont données en annexe III de la note, page II-35.

P E R S P E C T I V E S 1 9 8 5

LIVRES BLANCS				SCHEMAS D'AMENAGEMENT				R R O			
total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire
				5 080				5 220	30	2 045	3 145
								580,8	58,5	233,7	288,6
								635,3	65,5	267,6	302,2
								749,3	47,5	337,5	364,3
								663	125	232	306
								1 026	97	461	468
										223,4	
										277,8	
275,0	8,6	161,4	105,0								
345,0	12	191,5	141,5								
711	30	319	362	710	30	320	360				

DEPARTEMENTS	1954				1			
	Exhaustif				Sondage 1/20			
	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire
	PARIS VILLE	1 525,3	1,5	589,4	934,4	1 434,4	1,7	509,7
YVELINES								
ESSONNE								
HAUTS-DE-SEINE								
SEINE SAINT-DENIS								
VAL DE MARNE								
VAL D'OISE								
SEINE-ET-MARNE	184,6	36,5	73,9	184,6	204,5	24,9	89,9	89,9
REGION PARISIENNE	3 577,1	91,1	1 594,1	1 891,9	3 958,7	64,5	1 726,9	2 167,3
AUBE	110,9	28,7	48,6	33,6	111,5	21,4	55,3	34,8
MARNE	170,1	46,6	56,2	67,3	169,8	36,8	61,1	71,9
AISNE	191,8	56,7	70,7	64,4	188,2	39,4	81,0	67,8
OISE	165,6	39,4	71,5	54,7	185,3	28,2	91,0	66,1
SOMME	186,4	57,0	69,3	60,1	177,2	44,7	68,4	64,1
EURE	142,0	47,5	51,9	42,6	145,1	38,2	58,8	48,1
SEINE-MARITIME	401,3	71,4	156,8	173,1	405,8	55,3	166,0	184,5
CALVADOS	191,9	68,1	57,3	66,5	192,9	56,2	58,0	78,7
ORNE	129,6	65,7	29,6	34,3	125,0	54,6	34,6	35,8
SARTHE	187,8	84,2	46,4	57,2	183,6	63,6	54,3	65,7
EURE-ET-LOIR	110,0	43,6	30,0	36,4	115,0	29,3	40,5	45,2
INDRE-ET-LOIRE	157,3	60,1	42,5	54,7	160,4	45,4	49,8	65,2
LOIR-ET-CHER	110,9	53,5	28,1	29,3	107,7	41,1	34,3	32,3
LOIRET	159,8	53,4	51,1	55,3	165,0	38,4	60,9	65,6
YONNE	109,9	42,7	28,4	38,8	100,5	30,9	32,6	37,0
COURONNE B.P (GIABP)	2 525,3	818,6	838,4	868,3	2 533,0	623,5	946,6	962,9

Nota : Les définitions des données statistiques sont données en annexe III de la note, page II-35.

R E C E N S E M E N T S

2				1 9 6 8							
Exhaustif				Sondage 1/20				Sondage 1/4			
total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire
475,6	1,9	535,5	938,2	1 320,7	2,4	428,3	890,0				
				363,6	12,7	162,4	188,5				
				286,1	10,5	113,6	162,0				
				703,8	2,2	312,3	389,3				
				572,8	2,0	273,0	297,8				
				510,0	2,2	209,7	298,1				
				290,4	7,5	131,0	151,9				
208,4	24,4	92,8	91,2	246,5	18,0	114,3	114,2				
4 006,1	66,7	1 762,6	2 176,8	4 293,8	57,5	1 744,4	2 491,9				
111,5	21,6	54,1	35,8	117,1	17,4	58,4	41,3				
176,5	38,8	63,1	74,6	195,6	33,0	74,8	87,8				
189,5	39,9	80,6	69,0	194,6	32,8	86,2	75,6				
185,4	29,1	88,5	67,8	213,2	24,8	103,3	85,1				
185,3	45,6	72,7	67,0	197,8	37,7	81,4	78,7				
148,8	38,3	61,6	48,9	158,6	30,7	73,1	54,8				
416,1	57,3	167,6	191,2	452,7	47,3	188,7	216,7				
191,4	57,0	58,5	75,9	208,5	49,5	70,9	88,1				
125,1	54,2	34,4	36,5	129,5	46,8	40,0	42,7				
185,5	66,0	54,9	64,6	194,0	54,3	67,3	72,4				
113,2	30,8	39,5	42,9	122,1	22,4	50,3	49,4				
158,7	46,3	48,2	64,2	172,4	36,5	59,8	76,1				
105,4	40,2	32,8	32,4	110,0	29,7	41,3	39,0				
163,5	39,1	58,1	66,3	177,6	32,0	73,2	72,4				
101,5	30,2	32,6	38,7	107,2	23,0	39,4	44,8				
2 557,6	634,4	947,3	975,9	2 751,0	518,0	1 108,2	1 124,8				

DEPARTEMENTS	I N S E E C G P								Projet de Livre		
	Fresque 3.1				Fresque 3.2				total	primaire	secondaire
	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire			
PARIS VILLE											
YVELINES											
ESSONNE											
HAUTS-DE-SEINE											
SEINE SAINT-DENIS											
VAL DE MARNE											
VAL D'OISE											
SEINE-ET-MARNE											
REGION PARISIENNE											
AUBE											9,5
MARNE											25,1
AISNE											17,0
OISE											12,2
SOMME											23,7
EURE											19,5
SEINE-MARITIME											29,2
CALVADOS											34,8
ORNE											30,1
SARTHE											29,7
EURE-ET-LOIR											10,4
INDRE-ET-LOIRE											22,5
LOIR-ET-CHER											18,8
LOIRET											15,6
YONNE											12,1
COURONNE B.P (GIABP)											

Nota : Les définitions des données statistiques sont données en annexe III de la note, page II-35.

P E R S P E C T I V E S 1 9 8 5

					Livres Blancs				Schémas d'aménagement				R R O			
anc	Livre blanc définitif															
tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire

AGGLOMERATIONS	R E C E N S E M E N T								
	1 9 5 4				1 9 6 2				
	Exhaustif				Exhaustif				
	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire	total
COURONNE B.P (GIABP)									
Agglomérations de plus de 100 000 h.									
ROUEN	106,4	1,0	44,3	61,1	136,0	1,1	59,8	75,1	155,9
LE HAVRE	69,2	0,4	24,5	44,3	84,3	0,9	30,1	52,3	95,7
TOURS	46,6	1,5	17,0	28,0	60,5	1,7	22,0	36,8	79,2
REIMS	50,7	0,6	23,2	26,9	59,5	0,7	26,5	32,3	70,2
ORLEANS	40,4	1,7	15,8	22,9	53,6	2,5	19,3	31,7	70,8
LE MANS	44,3	1,1	17,5	25,7	55,6	1,1	22,5	32,0	66,2
CAEN	29,9	0,4	10,4	19,1	45,2	0,6	16,0	28,6	58,8
AMIENS	36,8	0,5	14,3	22,0	43,5	0,5	16,3	26,6	54,1
TROYES	42,0	0,7	25,2	16,1	47,6	0,6	28,7	18,3	54,6
Agglomérations de plus de 50 000 h.									
SAINT-QUENTIN	24,5	0,3	13,9	10,3	27,1	0,2	15,5	11,4	27,8
CREIL	7,7	0,1	4,2	3,4	19,5	0,3	12,5	6,7	27,7
CHARTRES	14,3	0,5	4,3	9,5	19,8	0,5	6,9	12,4	26,7
CHALONS-SUR-MARNE	13,1	0,3	3,1	9,7	16,6	0,3	4,8	11,5	22,9
BEAUVAIS	10,5	0,3	4,2	6,0	14,2	0,2	5,9	8,1	22,3
COMPIEGNE	9,6	0,5	3,8	5,3	12,6	0,3	5,1	7,2	20,1
Agglomérations de plus de 20 000 h.									
BLOIS	12,1	0,7	4,5	6,9	16,0	0,7	6,2	9,1	21,9
EVREUX	9,5	0,2	3,1	6,2	15,6	0,2	5,3	10,1	21,1
MONTARGIS	11,3	0,3	5,8	5,2	14,5	0,4	7,2	6,9	21,6
ELBEUF	17,1	0,3	11,3	5,5	18,1	0,2	12,0	5,9	24,0
SOISSONS	7,7	0,3	3,3	4,1	12,4	0,3	6,5	5,6	18,3
DIEPPE	12,0	0,7	3,3	8,0	13,8	0,8	4,0	9,0	17,6
AUXERRE	10,8	0,3	3,9	6,6	13,0	0,2	4,6	8,2	17,2
ALENCON	8,2	0,2	2,5	5,5	11,0	0,2	4,1	6,7	15,7
DREUX	6,4	0,3	3,6	3,5	9,8	0,3	4,6	4,9	14,7
EPERNAY	10,0	0,4	4,2	5,4	10,4	0,4	4,5	5,5	15,3
SENS	8,4	0,4	3,6	4,4	9,5	0,3	4,2	5,0	14,5
TERGNIER	5,0	0,2	1,9	2,9	8,7	0,2	3,9	4,6	13,3
LAON	8,0	0,4	1,8	5,8	9,4	0,3	2,2	6,9	16,3
LISIEUX	6,9	0,2	2,7	4,0	8,5	0,2	3,2	5,1	13,6
ABBEVILLE	7,0	0,3	2,8	3,9	7,8	0,4	2,9	4,5	12,3
VERNON	5,4	0,1	3,0	2,3	7,9	0,1	4,6	3,2	11,1
FLERS	5,8	0,3	3,0	2,5	7,9	0,4	4,2	3,3	11,2
FECAMP	7,7	0,8	3,7	3,2	8,1	0,7	4,0	3,4	11,2

Nota : Les définitions des données statistiques sont données en annexe III de la note, page II-35.

1968							PERSPECTIVES 1985							
Sondage 1/20			Sondage 1/4				INSEE CGP				LIVRES BLANCS			
primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire	total	primaire	secondaire	tertiaire
							Fresque 3							
1,3	64,7	89,9												
1,0	37,7	56,7												
2,2	28,4	48,8												
0,8	28,2	41,3												
3,7	28,4	38,6												
1,0	27,8	37,6												
0,9	21,6	36,4									106			
0,9	19,8	34,2									119			
0,8	30,9	22,4									85		43,4	41,6
											86,5		44,1	42,4
0,3	14,1	13,4												
0,4	14,7	12,1												
0,6	10,0	15,4												
0,4	7,3	14,6												

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA BASSE-SEINE

REFERENCES

Maître d'oeuvre

O.R.E.A.M. de la Basse-Seine

Titre de l'étude

Rapport sur les perspectives d'aménagement de la Basse-Seine (février 1967)

CONTENU

Terme

1985 et 2000

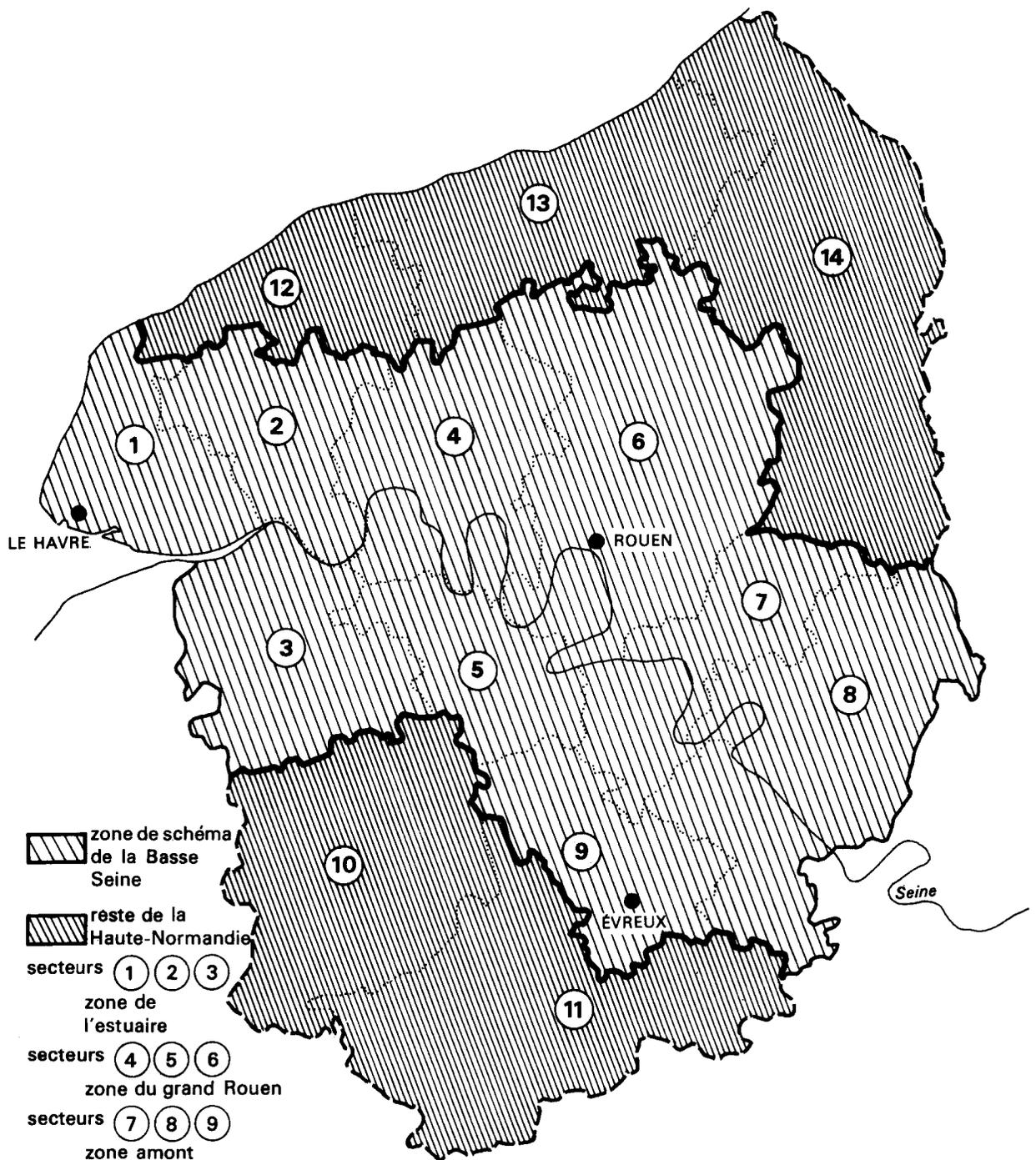
Nature des prévisions régionales

- perspectives de population par zones géographiques
- perspectives d'emploi par zones géographiques et grands secteurs d'activité
- perspectives d'emploi par branches dans le secteur secondaire
- perspectives d'emploi par branches dans le secteur tertiaire

Cadre

Région de Haute-Normandie : vallée de la Basse-Seine.

PLACE DE LA VALLEE DE LA BASSE-SEINE DANS LA HAUTE-NORMANDIE
Découpage de la région en secteurs d'études



Le rapport a pour objet de présenter les perspectives de développement de la vallée de la Basse-Seine, notamment en matière de population et d'emploi, les prévisions proposées devant servir de base pour l'établissement du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la vallée de la Basse-Seine.

1. PREVISIONS REGIONALES 1985 ET 2000

Des prévisions de population et d'emploi ont été établies à l'horizon 1985 et 2000 : pour la population totale, une répartition a été effectuée entre les trois grandes zones géographiques qui constituent la "zone de schéma de la Basse-Seine" (tableau n° 1) ; pour les emplois, ont été distingués les grands secteurs de l'activité (tableau n° 2).

Des prévisions plus détaillées ont été élaborées pour 1985 en matière d'emploi : elles concernent d'une part, les perspectives des trois grands secteurs de l'activité par zone géographique (tableau n° 3) ; d'autre part, des prévisions plus fines intéressant l'ensemble de la Basse-Seine ont été établies par branche d'activité pour les secteurs secondaires (tableau n° 4) et tertiaire (tableau n° 5).

Les perspectives retenues, tant en matière de population que d'emploi, d'ici à 1985 et la fin du siècle, correspondent à un accroissement annuel moyen de l'ordre de 2,5 % de la population totale depuis 1962.

Cette tendance est conforme à l'hypothèse volontariste de la C.N.A.T. prise en compte ici et par le schéma directeur de la Région parisienne, suivant laquelle la décélération souhaitable de la population parisienne implique un développement relativement plus important des villes de province. Pour infléchir en effet la tendance observée jusqu'à présent et escompter en 1985 une population de 11,6 millions d'habitants en Région parisienne (contre 13 millions dans le cas d'un prolongement des tendances passées), il faut que les autres agglomérations françaises connaissent en moyenne un taux de croissance annuel de 2 %. Compte tenu de l'inertie que présenteront vraisemblablement certaines villes, ce taux moyen implique une croissance plus élevée d'autres villes et régions : en dehors des métropoles d'équilibre qui doivent bénéficier d'une action concertée en faveur de leur développement, il s'agit en particulier des agglomérations du Bassin parisien ; celles-ci en effet seraient favorisées par la politique de décentralisation des activités parisiennes, mise en oeuvre pour freiner le développement de la région de Paris.

2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

a) Découpage géographique :

Les limites géographiques de la zone étudiée ont été préalablement précisées, et un découpage en plusieurs secteurs a été effectué pour la zone de schéma et le reste de la Haute-Normandie (cf. carte précédente). Les secteurs ont été délimités en fonction de caractéristiques aussi homogènes que possible, afin de mettre en évidence les particularités des structures régionales et les tendances locales de développement : attraction de l'axe séquanien et des pôles de croissance qu'il a localisés (Le Havre, Rouen), en outre importance de pôles secondaires non liés géographiquement à l'axe fluvial (Evreux). En schématisant, l'analyse a été conduite dans le cadre suivant :

- les secteurs 1, 2 et 3 (zone de l'estuaire) correspondent à la zone d'influence du Havre ;
- les secteurs 4, 5 et 6 (zone du Grand Rouen) subissent l'attraction de la ville de Rouen ;
- dans la zone amont, les secteurs 7 et 8 forment une zone intermédiaire entre l'axe maritime de la Seine et la Région parisienne ; le secteur 9, bien que non riverain du fleuve, joue un rôle important par la présence de la ville d'Evreux.

b) Méthodologie des prévisions de population totale :

Les perspectives de population ont été établies en plusieurs étapes : il a été procédé en premier lieu à une estimation du niveau de population qui serait atteint, si l'évolution démographique de la Basse-Seine était analogue à la tendance prévue pour la France entière, soit respectivement en 1985 et 2000 : 1,45 million et 1,9 million d'habitants, contre 1,05 million en 1962.

Ces chiffres ont été ensuite modifiés pour tenir compte d'une accélération de la croissance des zones urbaines de la région en fonction de facteurs spécifiques à cette région : il s'agit essentiellement des perspectives de développement de l'industrie portuaire, et de l'incidence du desserrement escompté de la Région parisienne.

Enfin, il a été pris en compte une hypothèse de "dimensionnement" qui conduit à retenir un chiffre supérieur encore à l'horizon 2000 : dans le cadre d'une politique volontaire d'incitation, cela correspond à assurer des marges d'adaptation suffisantes pour permettre la poursuite ultérieure de la croissance envisagée d'ici à la fin du siècle.

La répartition de la population par zones a été effectuée également sur la base d'hypothèses actuelles concernant certains facteurs de localisation : ainsi par exemple, les perspectives retenues pour la zone amont correspondent aux hypothèses admises actuellement pour répartir entre la Haute-Normandie et la Région parisienne le supplément de population provenant du desserrement de l'agglomération de Paris.

c) Méthodologie des prévisions de population active employée :

Les perspectives d'emploi en 1985 et 2000 ont tenu compte des hypothèses retenues par la C.N.A.T. et de la structure démographique de la région. Les prévisions par branche du secteur secondaire sont le fruit de trois approches différentes dont les résultats, voisins, ont été ajustés.

Dans une première approche, l'extrapolation des tendances passées a permis de déterminer des enveloppes globales d'emploi industriel.

Une seconde approche a conduit à établir des prévisions distinctes pour huit groupes d'activités industrielles existantes : il a été admis que, pour chaque groupe, l'évolution de l'emploi connaîtrait un rythme semblable à celui que prévoit le Plan d'ici à 1985 pour l'ensemble de la France de l'Est ; ces perspectives ont été complétées par une estimation des emplois dus à la décentralisation parisienne.

Une dernière méthode a consisté en des projections successives par périodes de huit ans et par branches, sur la base des tendances observées entre 1954 et 1962 : ainsi ont pu être distingués des groupes d'industries à taux de croissance différenciés (industries en crise, industries à forte croissance, industries locales ou établissements décentralisés) et mesurés les effets de certaines actions (comme la création de nouvelles unités industrielles).

Pour le secteur tertiaire, les prévisions résultent aussi de la confrontation de résultats issus de méthodes différentes. Celles-ci, non explicitées dans le détail, sont résumées dans le rapport de la manière suivante : "dans les premières (méthodes), des analyses globales ont permis d'établir des enveloppes en ajoutant, d'une part des estimations effectuées par l'étude des tendances passées ou par référence aux évaluations effectuées pour la France entière à l'exclusion de la Région parisienne, et d'autre part une estimation des emplois tertiaires induits par le desserrement. Un autre méthode a consisté dans une analyse par catégorie d'activités : elle a permis d'appliquer des indices de croissance différenciés en fonction des perspectives d'évolution les plus probables".

3. ANALYSE CRITIQUE ET DOMAINE D'UTILISATION DE L'ETUDE

Les prévisions établies ne constituent qu'une partie du rapport présenté par l'O.R.E.A.M. dont l'objet, plus large, est de fournir un ensemble aussi exhaustif que possible de données qui permettraient d'aboutir rapidement à la mise en place d'un schéma d'aménagement de la région. A cet effet, un exposé important est consacré aux "principes d'aménagement" pouvant constituer un projet de schéma directeur (maîtriser le développement urbain et assurer ainsi l'équilibre des différentes zones de la vallée par une alternance d'ensembles urbains concentrés et de zones "naturelles" préservées, prévoir la place des activités industrielles à l'intérieur des structures urbaines, ainsi que les équipements devant répondre au développement des activités tertiaires, etc.) ; en même temps ont été précisées les actions à entreprendre, qui permettraient la mise en oeuvre effective du schéma.

En ce qui concerne les perspectives de population et d'emploi, la méthodologie utilisée n'est pas exposée de manière détaillée. Il apparaît néanmoins qu'elle repose essentiellement sur une analyse du passé, conduite dans une nomenclature suffisamment fine pour mettre en lumière les facteurs d'évolution les plus caractéristiques et apprécier leur rôle dans le développement futur de la région.

Mais, par ailleurs, la méthodologie est le fruit direct d'une politique volontaire d'aménagement régional : en effet, les perspectives pour la Basse-Seine sont fondées en partie sur les effets d'une accélération attendue de la décentralisation des activités parisiennes, qui constitue une option capitale du schéma directeur de la région de Paris. Un effort de cohérence entre des prévisions relatives à deux régions distinctes apparaît ainsi, mettant en évidence des relations interrégionales fondamentales.

Mais il serait utile de connaître, par ailleurs, les incidences d'une politique de desserrement des activités parisiennes sur l'évolution des autres régions du Bassin parisien ; il faudrait d'autre part situer le développement du Bassin parisien par rapport aux autres régions françaises.

Un autre facteur important de développement pris en compte dans l'étude constitue à première vue une caractéristique "interne" de la région : il s'agit de la croissance escomptée des activités industrielles portuaires ; or, par l'importance que peut revêtir au niveau national un tel phénomène d'industrialisation, il est probable que se poseront des problèmes de localisation pouvant là aussi comporter, par rapport à l'ensemble du territoire, des choix possibles entre plusieurs régions.

Le rapport présenté ici prend en compte les "intérêts bien compris" de la région. On peut supposer que chacune des régions procédera de la même manière : auquel cas, le total des options envisagées risque de correspondre, pour

la France entière, à une croissance plus importante que celle que l'on peut normalement escompter. Il n'en reste pas moins que de telles démarches constituent un travail de base sans lequel l'harmonisation ultérieure au niveau national ne pourrait être entreprise.

Tableau n° 1

Perspectives de population dans les trois grandes zones de la Basse-Seine

(en milliers)

	1962	1985	2000	Début du XXIe siècle Hypothèse de dimen- sionnement
Zone de l'estuaire	349	625	895	1 100
Zone du Grand Rouen	508	860	1 180	1 400
Zone amont	193	315	425	600
Total zone de schéma de la Basse-Seine	1 050	1 800	2 500	3 100

Tableau n° 2

Perspectives de population active de la Basse-Seine

(en milliers)

	1962	1985	2000
Taux d'activité (en %)	40,5	39	38
Population active totale	424	711	950
dont :			
Agriculture	49	30	30
Secteur secondaire	178	319	425
Secteur tertiaire	197	362	495

Tableau n° 3

Perspectives de population active par zones géographiques
d'ici à 1985

(en milliers)

	Estuaire		Grand Rouen		Amont		Total	
	1962	1985	1962	1985	1962	1985	1962	1985
Agriculture	18	11	20	12	11	7	49	30
Secteur secondaire	48	110	95	151	35	58	178	319
Secteur tertiaire	68	128	98	174	31	60	197	362
Total	134	249	213	337	77	125	424	711

Tableau n° 4

Evolution de l'emploi dans les différentes branches du secteur secondaire
de la Basse-Seine, d'ici à 1985

	1962		1985	% variation 1985/1962
	Valeur absolue	% par rapport au total		
Industries agricoles et alimentaires ...	11 512	6,5	14 500	+ 26
Matériaux de construction - Verre	3 455	1,9	7 000	+ 103
Sidérurgie - Première transformation des métaux - Industries mécaniques, au- tomobile.....	43 661	24,5	105 500	+ 160
Electricité, électronique	11 567	6,5	40 000	+ 246
Energie, chimie, caoutchouc, plastiques, divers	27 812	15,6	43 500	+ 56
Textile, habillement, cuirs	30 835	17,3	28 000	- 8
Bois, papier, presse, édition	12 586	7,0	27 500	+ 120
Bâtiment	36 940	20,7	53 000	+ 43
	178 368	100,0	319 000	+ 83

Tableau n° 5

Evolution de l'emploi dans les différentes branches du secteur tertiaire de la Basse-Seine, d'ici à 1985

	1962		1985	% variation 1985/1962
	Valeur absolue	% par rapport au total		
Transports et télécommunications	37 637	19,1	45 000	+ 18
Services et institutions financières ..	49 854	25,3	120 000	+ 124
Commerces	49 413	25,1	89 000	+ 82
Administrations	45 149	22,9	93 000	+ 107
Services domestiques	14 967	7,6	15 000	
Total	197 020	100,0	362 000	+ 80

PERSPECTIVES DE POPULATION ACTIVE
ET DE PEUPEMENT DANS L'O.R.E.A.V. OISE-AISNE

REFERENCES

Maître d'oeuvre

Organisation d'Etude pour l'Aménagement des vallées de l'Oise et de l'Aisne

Titre de l'étude

Mémoire et annexes techniques (septembre 1968)

CONTENU

Terme

1985, 2000

Nature des prévisions régionales

- population totale
- population active des trois secteurs d'activité
- population active par branches

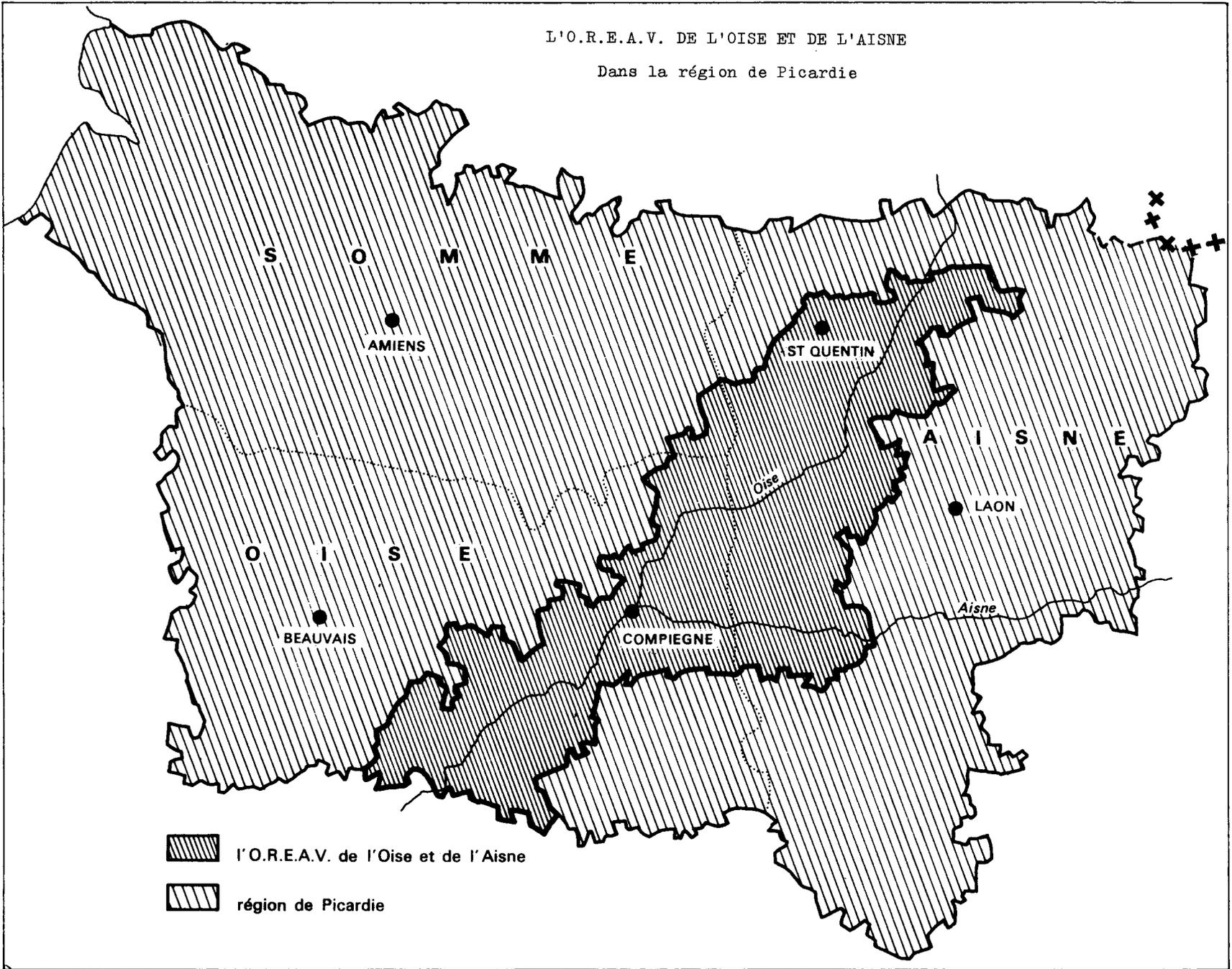
Cadre

O.R.E.A.V. située par rapport au Bassin parisien et la région de Picardie.

L'O.R.E.A.V. DE L'OISE ET DE L' AISNE

Dans la région de Picardie

II - 70



-  l'O.R.E.A.V. de l'Oise et de l'Aisne
-  région de Picardie

La zone de l'OREAV Oise-Aisne est une aire de contact sous la dépendance économique des régions voisines du Nord et de Paris. Elle est notamment concernée par la croissance économique de la région parisienne et la politique d'aménagement du bassin parisien : l'étude précise donc ses perspectives d'évolution par rapport à cet environnement.

1. PREVISIONS REGIONALES 1985 ET 2000

a) Cadre du bassin parisien :

Parmi les perspectives à long terme disponibles sur le bassin parisien, les auteurs retiennent comme références d'encadrement la maquette volontariste D.A.T.A.R. pour la population totale et, d'autre part, l'esquisse de préparation du VI^e Plan, de mars 1968, pour la population active. L'examen comparé des deux travaux Plan et D.A.T.A.R. montre en effet, au niveau des prévisions de population totale, une fourchette étroite entre les hypothèses concernant le bassin parisien, ramenées à une même année par interpolation ; par ailleurs les deux hypothèses de population totale et population active retenues ici impliquent le taux d'activité admis de la CNAT, de 38,3 % en 1985 (tableau n° 1).

La zone de l'OREAV fait partie des zones d'appui du bassin parisien, constituées par les grandes villes de la couronne et les systèmes de vallées, notamment la basse vallée de la Seine. La politique volontariste définie par la D.A.T.A.R. (maquette 2000) consiste à localiser dans ces zones d'appui la totalité de la croissance attendue dans le bassin parisien. Cela suppose un important exode rural, que les perspectives d'emploi du Plan confirment par ailleurs (tableau n° 2). L'étude consiste donc à situer le développement possible de l'OREAV dans ce contexte.

En fonction de ces références, les perspectives de population active dans la zone de l'OREAV ont été dégagées par deux approches :

- de façon homothétique aux perspectives d'emploi par ZEAT du Plan (tableaux n° 3 et 3 bis) ;

- de façon volontariste, en examinant la situation de la zone de l'OREAV elle-même et par rapport à l'ensemble des zones d'appui du bassin parisien (tableau n° 4).

Dans la seconde approche, on considère que la croissance de l'emploi dans le secteur industriel ne pourra pas représenter plus de 15 % de la croissance de l'emploi industriel du bassin parisien, que les actifs agricoles dans l'OREAV ne descendront guère au-dessous de 12 000 personnes en 1985, que l'emploi tertiaire est induit par la population totale de la zone, et enfin que le taux d'activité pourrait atteindre 39 % contre 38 % dans le modèle homothétique (cf. méthodologie).

Ces deux prévisions de population active ont pour corollaire une prévision de population totale, liée aux taux d'activité retenus.

Perspectives de population totale en fonction de l'emploi

	Modèle homothétique	Modèle volontariste
1985	730 000	900 000
2000	930 000	1 250 000
Taux d'activité	38 %	39 %

b) Cadre de la Picardie :

L'étude comprend un essai pour déterminer l'importance de la population dans l'OREAV en 1985 et 2000 par rapport à la Picardie, en fonction notamment des emplois directs et induits par l'agriculture régionale et de l'évolution des grandes ZPIU de la région (tableau n° 5 et méthodologie). Cette approche conduit à une fourchette en l'an 2000 de 920 000 à 1 350 000 personnes, qui rejoint les perspectives précédentes.

2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

a) Méthode de prévision dans le cadre du bassin parisien :

La méthode consiste à définir les variantes possibles de la zone de l'OREAV à l'intérieur d'hypothèses globales relatives au bassin parisien, qui sont considérées comme une donnée.

La prévision de l'emploi de façon homothétique aux perspectives de l'INSEE, établies pour le bassin parisien, n'appelle pas de commentaire particulier : le tableau n° 3 bis fournit les éléments de cette extrapolation, et le tableau n° 3 en consigne les résultats agrégés.

La prévision volontariste, au contraire, a pour but de définir la limite possible d'expansion démographique et économique de l'OREAV qui reste compatible à la fois avec les perspectives d'encadrement définies par l'INSEE et avec les possibilités de développement des autres zones, notamment la vallée de la Seine (OREAV), les villes de la couronne parisienne et les zones d'activité de Champagne, de Dijon et de la vallée moyenne de la Loire.

Ainsi, la part que pourrait représenter la croissance de l'emploi industriel dans l'OREAV par rapport à la croissance globale de cet emploi dans le bassin parisien n'atteindrait pas 20 %, ce qui aboutirait à laisser seulement une proportion de 52 %, après déduction des zones rurales, aux autres régions du bassin, dont le potentiel de développement est incontestablement plus important.

De même, la Mission d'étude de la Basse-Seine prévoit pour cette zone en aval de Paris un coefficient de 22,5 % de croissance de l'emploi industriel; ce qui a conduit la Mission de l'OREAV Oise-Aisne, où le dynamisme industriel n'est pas du même ordre, à retenir un coefficient de 15 % et par là même un emploi en 1985 de 191 500 personnes (+ 30 000 personnes par rapport au modèle homothétique).

Par ailleurs, l'hypothèse d'emploi agricole de 12 000 personnes pour 1985 (contre 8 600 modèle homothétique) correspondrait à l'évolution propre du secteur dans cette région, très agricole et d'activité dispersée.

L'emploi futur dans le secteur tertiaire (141 000 contre 105 000, modèle homothétique) est apprécié à partir du coefficient d'induction par rapport à la population totale, qui était de 15 % en 1967, et qui pourrait atteindre 17 % de l'accroissement de la population totale d'ici à 1985, étant donné par ailleurs l'hypothèse d'un taux d'activité de la population totale de 39 % (contre 38 %, modèle homothétique). L'accroissement de la population dP est donné par l'équation :

$$(a - i) dP = d Es - d Ep$$

a = taux d'activité

i = accroissement des actifs du tertiaire

s = secteur secondaire

p = secteur primaire.

b) Méthode de prévision dans le cadre de la Picardie :

Les perspectives à long terme de localisation de la population dans l'OREAV, par rapport à la Picardie, ont été définies en fonction des emplois directs et induits de l'agriculture régionale et par rapport aux ZPIU d'Amiens, de Beauvais et de Laon, selon trois variantes :

H1 : hypothèse basse de développement démographique de la Picardie, par extrapolation des tendances passées

H2 : hypothèse volontariste forte, avec solde migratoire nul en Picardie

H3 : hypothèse volontariste très forte, avec solde migratoire positif en Picardie

Le tableau n° 5 contient les divers éléments du calcul.

Il a été supposé que l'agriculture atteindrait en l'an 2000 son maximum de productivité, correspondant à 55 000 actifs directs (contre 110 000 en 1962), mais entraînerait en contrepartie plus d'emplois induits par l'agriculture, notamment dans les industries agricoles et alimentaires (55 000 emplois induits contre 40 000 en 1962) ; enfin que les emplois induits liés à la population agricole représenteraient 110 000 personnes, qui correspondent à un coefficient d'induction de 19 %.

Soit au total, en l'an 2000, 220 000 personnes actives liées à l'agriculture, et un rapport d'induction r (1) entre les emplois induits de l'agriculture et les emplois directs agricoles égal à 3 en l'an 2000, contre 2 en 1985 et 1 en 1962.

On a supposé par ailleurs que les agriculteurs qui résidaient à raison de 27 % en milieu urbain en 1962, se répartiraient de la même façon en 1985 et 2000, et que l'ensemble de la population vivant directement ou indirectement de l'agriculture résiderait en milieu urbain à raison de 30 à 31 %.

D'autre part, les perspectives de l'I.N.S.E.E. pour la Picardie aboutissent à une population hors ZPIU de 670 000 personnes en l'an 2000. Etant donné, également, que la population techniquement nécessaire à la production agricole et aux besoins de la population ne dépasserait pas 400 000 personnes, on peut penser que le surplus de population vivant en milieu rural, ou dans de petites unités urbaines, mais vivant des activités secondaire et tertiaire représenterait 270 000 personnes en 2000.

Cette dispersion constitue un risque de fragilité économique pour la région, mais correspond à la structure traditionnelle de la Picardie.

Par ailleurs, la localisation des infrastructures de transport ne permet guère d'envisager une concentration plus marquée, si bien que les perspectives volontaristes ne permettent pas de retenir moins de 600 000 personnes vivant en milieu rural, en 2000, en Picardie.

Enfin, considérant la part que représenterait l'OREAV, les tendances récentes montrent que les trois ZPIU centrales d'Amiens, Beauvais et Laon ont connu un développement meilleur que les ZPIU de l'OREAV. Pour les hypothèses volontaristes de développement de l'OREAV, deux variantes extrêmes ont donc été retenues :

- A - Les trois ZPIU centrales croissent au même rythme que l'OREAV
- B - Elles sont maintenues à la valeur donnée dans l'hypothèse H1 de référence.

Cet ensemble d'évaluations permet ainsi de définir des ordres de grandeur de la population totale possible dans l'OREAV : elle pourrait varier dans la fourchette de 920 000 à 1 350 000 personnes en l'an 2000.

(1) :

$$r = \frac{\text{emplois induits liés à l'agric.} + \text{emplois induits liés à pop. agric.}}{\text{actifs directs de l'agriculture}}$$

3. ANALYSE CRITIQUE ET DOMAINE D'UTILISATION DE L'ETUDE

Cette étude se décompose en une analyse socio-économique de la zone d'étude et, d'autre part, une définition chiffrée de ses perspectives de développement par référence à ses régions d'encadrement. Les deux approches se justifient réciproquement.

L'accent est mis dans l'étude sur les caractéristiques de la région : dispersion de l'activité et de l'habitat, développement économique en retrait par rapport aux régions voisines, entraînement de la zone dans l'aménagement du bassin parisien et le développement spontané de la région parisienne.

A l'avenir, sur le plan des structures agricoles et dans l'hypothèse d'un développement de la productivité agricole, une importante évolution pourrait se réaliser entre les emplois directement liés à l'agriculture et les emplois induits (industries agricoles et alimentaires, services à la population agricole). La croissance des emplois industriels et tertiaires sera au contraire gênée par la dispersion traditionnelle de la population et l'existence d'unités ayant de faibles exigences d'environnement, qui n'atténuent pas la dépendance économique de la région, tout en fixant la main-d'oeuvre. Enfin, les problèmes de développement sont à relier à la coordination des infrastructures de transports traversant la région.

Sur le plan des méthodes, cette étude a été organisée dans le souci d'établir des prévisions chiffrées cohérentes avec des perspectives dégagées antérieurement, soit par l'I.N.S.E.E., soit dans le cadre d'études d'aménagement régional : D.A.T.A.R. "maquette an 2000", études du bassin parisien. En outre, elle s'articule en deux variantes d'évolution : les hypothèses "extrapolées" qui servent de références, et les hypothèses "volontaristes" qui tendent à définir les possibilités extrêmes de développement de la zone.

Elle représente ainsi un aspect particulier de prévisions intéressant les régions dont les perspectives d'évolution sont dépendantes de régions voisines dominantes, ou qui s'insèrent dans un schéma général d'aménagement touchant une large part du territoire.

Par rapport à d'autres études régionales analysées dans ce document, cette étude se caractérise également par une inversion de procédure, la prévision de population active anticipant la prévision de population totale, qui est fonction de celle-là. Cette démarche est proche des ajustements démographiques tels qu'ils se réalisent réellement dans les régions, l'absence ou l'existence d'emploi entraînant des mouvements démographiques généraux. Mais la difficulté réside dans la prévision initiale d'emploi dans les branches industrielles et le secteur tertiaire.

Tableau n° 1

Perspectives d'encadrement de la zone OREAV vallée Oise-Aisne

(en milliers)

	Ensemble Bassin parisien (1)			Zones d'appui du bassin parisien (2)			Reste du bassin parisien		
	1962	1985	2000	1962	1985	2000	1962	1985	2000
<u>Population totale</u>									
Perspectives INSEE VIe Plan									
- Evolution naturelle P1	8 600	11 060	13 100(3)						
- avec migrations int. P2	8 600	10 250							
Perspectives volontaristes									
D.A.T.A.R. (4)	8 600	10 700(5)	12 850	3 100		7 850	5 500		5 000
<u>Population active globale</u>									
Perspectives étude Sodis (6)									
- poursuite tendances pas- sées	3 410	4 038							
- solde migratoire inter- ne nul	3 410	4 280							
Perspectives Plan :									
Esquisse n° 1 (7)	3 409	4 116		1 200	2 100		2 209	2 006	
dont - agriculture	863	442							
- industrie	1 208	1 836							
- secteur tertiaire .	1 338	1 838							
CNAT : taux d'activité ...	39,7 %	38,3 %							

(1) Régions de programme de Picardie, Centre, Haute et Basse Normandie, Champagne et Bourgogne

(2) Grandes villes de la couronne et systèmes de vallées

(3) Par interpolation à partir des perspectives 1994 et 2002

(4) Revue 2000 n° 5

(5) Par interpolation

(6) Cf. Etude précédente

(7) Mars 1968, cf. étude tome II : "Perspectives de population active par secteur d'activité".

Tableau n° 2

Variation des emplois de 1962 à 1985 dans le bassin parisien

(en nombre)

Secteurs	Bassin parisien (1)	Zones d'appui du Bassin parisien (2)	Reste du Bassin parisien (2)
primaire	- 421 000	- 41 000	- 380 000
industrie	+ 628 000	+ 451 000	+ 177 000
tertiaire	+ 500 000	+ 500 000	0
Total	+ 707 000	+ 910 000	- 203 000

(1) Perspectives Plan Esquisse n° 1

(2) Estimation par l'OREAV

Tableau n° 3

Perspectives d'emploi dans l'OREAV Oise-Aisne :
modèle homothétique

Secteurs	Emplois 1985 (en nombre)	Variation de 1962 à 1985 (en nombre)	% de la variation Bassin parisien
primaire	8 600	- 8 000	1,9
industrie	161 400	+ 64 000	10,3
tertiaire	105 000	+ 28 000	5,6
Total	275 000	+ 84 000	12

Tableau n° 3 bis

Perspectives d'emploi par branches dans l'OREAV Oise-Aisne :
modèle homothétique (éléments de calcul)

	Couronne parisienne (1)			OREAV		PICARDIE	
	1962	1985	$\frac{85-62}{1962}$	1962	1985	1962	1985
01 . Agriculture ...	863 400	442 100	- 48,79	16 731	8 568		55 516
02 . Industries agri.	126 700	149 200	17,75	7 209	8 489	23 631	27 826
03 . Combustibles miner. solides..	9 000	1 500	- 83,33	586	98	739	123
04 . Eaux, gaz, élec.	21 300	29 100	36,61	1 629	2 225	2 958	4 041
05 . Pétrole	12 700	14 500	14,17	219	250	623	711
06 A. Matériaux de construction ...	43 000	52 000	20,93	3 454	4 177	6 661	8 055
06 B. Verre	14 900	32 700	119,46	4 362	9 573	6 117	13 424
07 . Fer sidérurgie .	38 700	35 900	- 7,23	3 519	3 265	4 018	3 727
08 . Non ferreux	1 000	1 900	90,00	367	697	491	933
09 . AB- Mécanique ..	228 700	369 300	61,47	23 018	37 167	51 936	83 861
09 C. Mach. électr. ..	48 800	189 000	287,29	2 794	10 821	5 247	20 321
09 D. Automobile	31 800	101 100	217,92	5 401	17 171	10 771	34 243
10 . Chimie	61 800	138 200	123,62	9 596	21 459	14 976	33 489
11 A. Textiles	94 200	94 300	0,10	6 076	6 082	25 162	25 187
11 B. Habillement	67 200	79 500	18,30	3 946	4 668	11 843	14 010
11 C. Cuir	23 000	23 800	3,47	1 482	1 553	3 482	3 603
12 A. Bois	60 200	66 300	10,13	3 584	3 947	9 783	10 774
12 B. Papiers	18 500	32 600	76,21	1 917	3 378	3 326	5 861
12 C. Editions	22 000	31 200	41,81	1 069	1 516	2 742	3 888
12 D. Divers	22 200	72 700	227,47	2 136	6 995	8 738	28 614
13 . Bâtiment & T.P.	266 900	321 600	20,49	14 782	17 811	42 163	50 802
14 A. Transports	137 400	122 400	- 10,91	8 786	7 827	22 743	20 262
14 B. Télécommunicat.	48 400	73 000	50,82	1 948	2 938	6 785	10 233
15 . Service du log ^t	2 900	3 000	3,44	193	200	415	429
16 . Services	319 000	456 300	43,04	20 035	28 658	54 908	78 540
19 . Commerces	352 100	455 100	29,25	18 804	24 304	54 198	70 051
20 . Institutions fi- nancières	27 300	77 100	182,41	1 894	5 349	4 891	13 813
30 . Administrations.	349 200	620 200	77,60	19 002	33 748	55 074	97 811
40 . Services domest.	101 500	30 800	- 69,65	5 994	1 819	17 298	5 250
00 . Hors économie ..				17		109	
Total	3 409 300	4 116 400		190 550	274 753	560 216	725 398

(1) ZEAT

Tableau n° 4

Perspectives d'emploi dans l'OREAV Oise-Aisne :
modèle volontariste

Secteurs	Emplois 1985 (en nombre)	Variation de 1962 à 1985 (en nombre)	% de la variation Bassin parisien
primaire	12 000	- 4 700	1,1
industrie	191 500	+ 93 500	15
tertiaire	141 500	+ 67 500	13,5
Total	345 000	+ 156 300	22

Tableau n° 5

Hypothèses de répartition de la population et de l'emploi dans la Picardie

(en milliers)

Critères	1954	1962	H1		Hypothèses volontaristes 2000			
			Extrapolation des tendances passées		H2		H3	
			1985	2000	A	B	A	B
Population totale de Picardie	1 395	1 482	1 888	2 200	2 400	2 400	2 600	2 600
dont - ZPIU centrales + OREAV								
enveloppe (1)	735	829	1 226	1 530	1 800	1 800	2 000	2 000
- Reste Picardie rurale	660	653	662	670	600	600	600	600
.....								
Population active agricole A	153	110	70	55				
Rapport d'induction r	0,7	1	2	3				
Actifs vivant directement ou indirectement de l'agriculture A (1 + r)	258	216	210	220				
Population correspondante					sans changement par rapport à l'hypothèse de référence H1			
PA = A $\frac{1+r}{a}$	625	550	550	580				
Part relative des actifs agr. de la Picardie vivant en U	28 %	27 %	27 %	27 %				
Part relative de PA vivant en U = K	(28 %)	29 %	30 %	31 %				
Minimum technique population milieu rural (1 - k) PA	450	390	385	400				
Surplus de population rurale	210	263	277	270	200	200	200	200
Actifs correspondants	88	105	107	105				
Taux d'activités :								
ZPIU centrales	37,8 %	37,9 %	38 %	38 %				
OREAV enveloppe (1)	38,2 %	38,2 %	38 %	38 %	> 38 %	39 %	39 %	> 39 %
Reste Picardie rurale	42 %	40,9 %	39 %	38 %				
.....								
Taux d'accroissement ZPIU centr. (100 = 62)		1	1,5	1,93	2,17	1,93	2,4	1,93
Population ZPIU centrales	245	285	425	550	620	550	680	550
OREAV enveloppe (1)	484	545	802	980	1 180	1 270	1 320	1 450
OREAV (ordre de grandeur)	447	506	740	920	1 100	1 200	1 240	1 350

(1) Comprenant les parties de ZPIU qui sont extérieures à l'OREAV (commodité de calcul)

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'EMPLOI
DANS L'O.R.E.A.M. NANTES - SAINT-NAZAIRE

REFERENCES

Maitre d'oeuvre

Groupe d'études de l'O.R.E.A.M. Nantes - Saint-Nazaire

Titre de l'étude

Aire métropolitaine Nantes - Saint-Nazaire (décembre 1968)

CONTENU

Terme

1986-2000

Nature des prévisions régionales

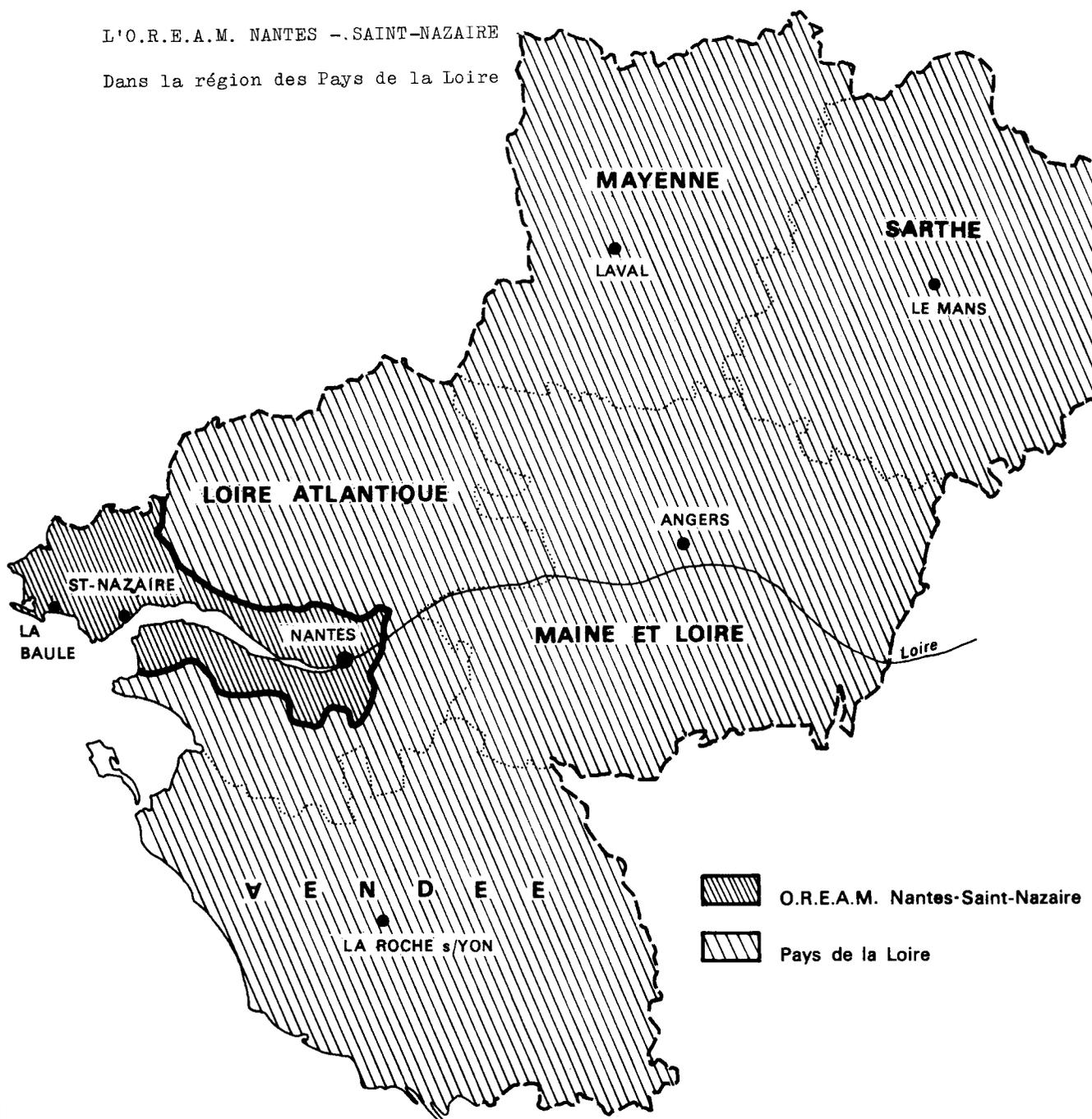
- population totale
- emploi agricole
- emploi par industries
- emploi dans le secteur tertiaire

Cadre

- O.R.E.A.M. Nantes - Saint-Nazaire
- Département de la Loire-Atlantique

L'O.R.E.A.M. NANTES - SAINT-NAZAIRE

Dans la région des Pays de la Loire



Cette étude, après une analyse des caractéristiques actuelles démographiques et économiques de la zone de l'O.R.E.A.M., dégage des perspectives à long terme qui sont en harmonie avec le rôle attribué à Nantes - Saint-Nazaire de métropole régionale d'équilibre, destinée à fixer la population, en élargissant les possibilités d'emploi et en offrant une qualité supérieure de services.

1. PREVISIONS REGIONALES 1986 - 2000

Les prévisions démographiques reposent sur une analyse des courants migratoires dans l'aire métropolitaine et les départements proches et sur l'hypothèse d'un infléchissement de ces flux, à partir de 1970, en faveur de l'OREAM Nantes - Saint-Nazaire (tableau n° 1) ; par ailleurs sur l'analyse de l'évolution naturelle de la population.

Il en ressort une hypothèse haute de population totale (tableau n° 2) qui correspond à la vocation assignée à la métropole régionale : en l'an 2000 par rapport à 1962 la population de l'aire métropolitaine devrait plus que doubler, soit un accroissement de 640 000 personnes, dont plus de 360 000 avant 1985. Mais l'étroitesse de la fourchette selon l'hypothèse basse et haute (95 000 personnes en 1986 et 165 000 en 2000) montre que la promotion de Nantes - Saint-Nazaire au rang de métropole d'équilibre est encore plus nécessaire pour retenir dans l'aire les enfants qui y naîtront que pour freiner les flux migratoires des régions voisines.

Les objectifs économiques pour la région sont d'élargir les domaines d'activité par plusieurs actions combinées : reconversion d'industries locales, réorientation des industries agricoles-alimentaires et mécaniques - lesquelles représentaient en 1966 avec le secteur bâtiment travaux public 70 % de la main-d'oeuvre industrielle - aménagement d'un port lourd poly-industriel en aval de l'estuaire, création d'une plate-forme pétrochimique et enfin développement des activités tertiaires (Université, services de niveau supérieur assurés aux particuliers et aux entreprises, activités de recherche).

Les prévisions d'emploi sont établies par branches en fonction de ces objectifs et également, par l'analyse des évolutions tendanciennes de l'emploi (cf. méthodologie). Ces prévisions sont consignées dans le tableau n° 4 ; le tableau n° 3 synthétise l'ensemble des perspectives démographiques et d'emploi finalement retenues par l'O.R.E.A.M. en 1986 et 2000.

2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

a) Méthodologie des prévisions de population totale :

Les soldes migratoires vers la région parisienne des départements de Bretagne, des Pays de la Loire et des Deux-Sèvres ont été déterminés pour la période 1954-1962. Ensuite, ont été calculés les soldes migratoires potentiels vers la région parisienne pour les périodes 1970 - 1978, 1978 - 1986 sur la base des prévisions I.N.S.E.E. (à partir des tendances observées entre 1954 et 1962) ; enfin, la tendance 1986 - 2000 a été appréciée en extrapolant la moyenne des soldes 1970 - 1978 et 1978 - 1986.

Les perspectives de l'O.R.E.A.M. sont construites sur cette base et à partir d'une série d'hypothèses d'infléchissement des flux migratoires, qui se réaliseraient à la fois au bénéfice de l'aire métropolitaine (son influence est rapidement décroissante avec la distance) et des principales villes des départements concernés ; ces hypothèses sont précisées dans le tableau n° 1.

L'incidence de l'évolution naturelle de la population migrante est réintroduite après coup, par application de taux de naissance : 1,35 pour la population migrante de 1970 à 1978, 1,30 pour la population migrante de 1978 à 1986 et 1,25 pour la population migrante de 1986 à 2000 ; l'apport net serait de 125 000 personnes entre 1970 et 2000.

b) Méthodologie des prévisions de population active :

Les programmes sectoriels d'emplois ont été établis par la prise en compte des options économiques majeures nécessaires à la construction de la métropole d'équilibre et, également, par le croisement de plusieurs prévisions quantitatives.

Ces prévisions chiffrées sont, d'une part, des projections des tendances 1954 - 1962 et 1954 - 1966, pour 19 secteurs d'activité, d'autre part des perspectives établies à partir des coefficients de croissance 1985 - 1962 proposés par la C.N.A.T., pour ces mêmes secteurs économiques dans la France entière.

Parmi les options économiques qui sous-tendent la prévision d'emploi, sont à noter celles-ci :

- le port en aval de l'estuaire pourrait, dans l'avenir, accueillir des navires dépassant nettement 100 000 Tdw, par dragage du chenal, permettant d'atteindre un tirant d'eau de 15 mètres et peut-être plus à l'avenir à la haute mer des marées de morte-eau (marées de plus faible amplitude) ; il bénéficierait d'une digue d'accostage de 5,5 km de long et d'espaces libres en aval de Donges et éventuellement en amont (2 000 hectares dans un avenir proche).

- la plate-forme pétrochimique pourrait disposer d'un espace de 1 000 hectares (entre Montoir et Donges) ; la capacité de raffinage dans la région devrait augmenter entre 1972 et 1985 au minimum de 7 à 8 millions de tonnes, au-dessous desquelles il n'est pas possible de créer une unité de steam-cracking permettant de développer un complexe pétrochimique.

Le complexe lui-même serait capable de créer 7 000 à 8 000 emplois et déterminerait, dans les centres urbains périphériques, de nombreuses industries induites.

La mise en place d'un tel complexe s'étendrait sur une période de dix à quinze ans, si la Basse-Loire était retenue comme site d'installation de l'unique nouvelle plate-forme chimique qu'il est concevable de construire en France d'ici à 1985.

3. ANALYSE CRITIQUE ET DOMAINE D'UTILISATION DE L'ETUDE

L'intérêt de cette étude est d'aborder directement les problèmes concrets d'évolution démographique et économique liés aux objectifs généraux assignés à la métropole régionale d'équilibre de Nantes - Saint-Nazaire : retenir les flux migratoires qui se dirigeraient vers Paris en l'absence de développement régional et créer un seuil d'activité dans les secteurs secondaire et tertiaire, qui donne à la région un dynamisme spontané.

L'étude est effectuée dans le souci de maintenir cohérents les objectifs de développement à travers des liaisons fonctionnelles entre secteurs d'activité (rapports de complémentarité, d'induction, de multiplication), à travers des liaisons temporelles, exprimant les échéances de réalisation des équipements et les délais nécessaires à la production d'effets sur l'activité, et à travers des liaisons spatiales, rendant compte des rapports entre la localisation et les activités.

Cette méthode pourrait être reprise pour les régions où une ville, la métropole régionale d'équilibre, ou bien la ville d'attraction régionale qui est en développement, est susceptible d'exercer un effet d'entraînement, à condition que soit atteint un seuil d'efficacité dans le développement des activités de base.

Cette étude est représentative des problèmes des régions côtières de l'Ouest, dont le potentiel est important, pour peu qu'on cherche à y promouvoir un réel développement, et prend tout son intérêt dans la perspective du Marché commun.

Tableau n° 1

Solde des flux migratoires avec la région parisienne de 1970 à 2000

(en nombre)

	Volume prévisible	Réduction totale proposée	Part absorbée par la métropole	Part absorbée par les autres agglomé- rations de l'Ouest
Aire métropolitaine	- 6 860	- 2/3 4 600	100 % 4 600	0 % 0
Reste Loire-Atlantique	- 3 540	- 2/3 2 400	100 % 2 400	0 % 0
Vendée	- 20 590	- 2/3 14 000	90 % 12 600	10 % 1 400
Morbihan	- 61 659	- 1/2 31 000	70 % 21 700	30 % 9 300
Maine-et-Loire	- 42 110	- 1/2 21 000	60 % 12 700	40 % 8 300
Ille-et-Vilaine	- 72 269	- 2/3 50 000	30 % 15 000	70 % 35 000
Finistère	- 71 632	- 1/2 35 000	40 % 14 000	60 % 21 000
Deux-Sèvres	- 19 753	- 1/2 10 000	40 % 4 000	60 % 6 000
Mayenne	- 24 055	- 1/2 12 000	20 % 3 600	80 % 8 400
Côtes-du-Nord	- 72 108	- 1/2 36 000	10 % 3 600	90 % 32 400
Sarthe	- 45 089		0 % 0	
	- 439 665	- 48 % 216 000	45 % 94 200	55 % 121 800

Tableau n° 2

Hypothèse de population totale dans l'aire métropolitaine

(en nombre)

	1962	1986	2000
Hypothèse basse : poursuite des tendances passées	560 000	828 000	1 036 000
Hypothèse haute : absorption d'une partie des migrants spontanément attirés par la région parisienne	560 000	923 000	1 200 000

Tableau n° 3

Perspectives de population et d'emploi dans l'aire métropolitaine

(en milliers)

	1962		augmen- tation	1986		augmen- tation	2000	
	effectif	%		effectif	%		effectif	%
Population totale	558		+ 365	923		+ 272	1 200	
Taux d'activité		37,6			40			40
Population active	210			369			480	
- secteur primaire	24	12	- 1	23	6	- 5	18	4
- secteur secondaire	88	42	+ 60	148	40	+ 34	182	38
- secteur tertiaire	98	46	+ 100	198	54	+ 82	280	58

Tableau n° 4

Perspectives d'emploi par branches dans l'aire métropolitaine

	1962		1986		Indice 1986/1962
	Effectif		Effectif		
	Nombre	%	Nombre	%	
<u>Secteur secondaire</u>					
Industries agricoles et alimentaires	11 013	9,9	16 000	9,4	145
Matériaux de construction, verre	1 527	1,4	3 000	1,8	196
Sidérurgie, première transformation métaux, industries mécaniques	47 378	42,8	62 800	36,7	133
Electricité, électronique, électromécanique	956	0,9	6 000	3,5	628
Energie, chimie, caoutchouc, plastique, divers	6 650	6,0	18 700	10,9	281
Textiles, habillement, cuir	8 139	7,3	8 500	5,0	104
Bois, papier, presse, édition	5 523	5,0	11 000	6,4	199
Bâtiment et T.P.	29 561	26,7	45 000	26,3	152
Total	110 747	100	171 000	100,0	154
<u>Secteur tertiaire</u>					
Transports et télécommunications	15 743	16,1	31 700	16	201
Services	30 645	31,3	69 300	35	226
Commerces	33 517	34,3	59 400	30	177
Administration	17 855	18,3	37 600	19	210
Total	97 760	100,0	198 000	100,0	203

ORIENTATIONS POUR L'AMENAGEMENT DE L'AIRES METROPOLITAINE
DE MARSEILLE EN FONCTION DES FACTEURS DEMOGRAPHIQUES
ET DE L'EQUIPEMENT DE FOS-SUR-MER

REFERENCES

Maître d'oeuvre

O.R.E.A.M. de Marseille

Titre de l'étude

Perspectives d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise
(décembre 1967)

CONTENU

Terme

1985 et 2000

Nature des prévisions régionales

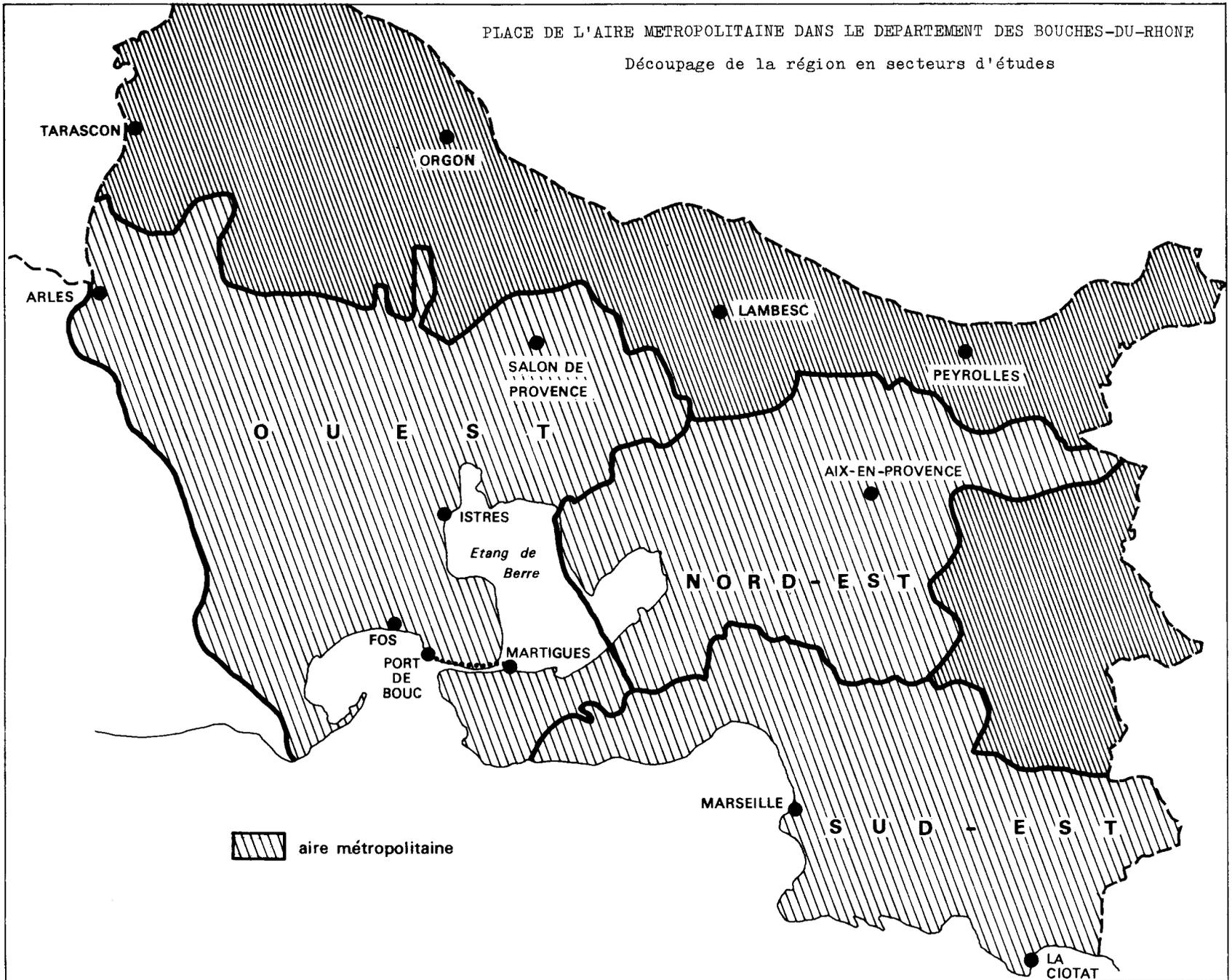
- population totale
- population active par secteurs économiques

Cadre

L'O.R.E.A.M. de Marseille, divisée en trois zones

PLACE DE L'AIRE METROPOLITAINE DANS LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Découpage de la région en secteurs d'études



L'objet de cette étude est de présenter les problèmes d'aménagement de l'aire métropolitaine de Marseille, qui recouvre une bonne partie du département des Bouches-du-Rhône, et dont la population prévue en l'an 2000 serait deux fois et demie ce qu'elle est actuellement, ce qui ne manquerait pas d'avoir des répercussions importantes sur les principaux équipements. Cette étude s'efforce de faire apparaître les déséquilibres qui existent et d'y apporter des solutions.

1. PREVISIONS REGIONALES 1985 ET 2000

a) La population totale :

La population pour l'aire métropolitaine est en augmentation rapide ; 35 000 personnes s'y installent chaque année du seul fait de l'immigration. Les taux de croissance envisagés sont élevés ; l'aire métropolitaine devrait atteindre 2,3 millions d'habitants en 1985, 3,2 millions en 2000 contre 1,37 million en 1967 (tableaux n° 1 et 2).

Les auteurs du rapport ont découpé l'aire métropolitaine de Marseille en trois zones principales et fait une prévision de localisation de la population dans ce cadre (tableau n° 3). On remarquera le développement tout particulier de la zone ouest (Salon - Arles). Cette tendance est déjà amorcée par l'aménagement de la zone industrielle et du port de Fos-sur-Mer, prévu pour recevoir des pétroliers de 500 000 tonnes.

b) La population active :

Le niveau total des emplois étant fixé par référence à des taux d'activité (tableau n° 4), les auteurs du rapport ont essayé de les répartir par zones et entre les différents secteurs économiques.

Les tableaux n° 5 et 6 montrent la place croissante que va occuper l'ensemble industriel portuaire de Fos dans l'aire métropolitaine.

Enfin, le tableau n° 7 reprend l'ensemble des secteurs et permet de comparer l'évolution prévue pour l'aire métropolitaine de Marseille et celle prévue pour la France entière. On voit notamment la place restreinte, du point de vue de l'emploi, occupée par une agriculture intensive (maraîchers et fruits), l'importance des industries à bas salaires (bâtiment, industries agricoles et alimentaires) et la prédominance du secteur tertiaire (administration, transports, commerces).

2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

a) Méthodologie des prévisions de population totale :

On suppose que les migrations très fortes de 1962 à 1966 se maintiendront, mais avec un taux plus faible.

Il s'agit d'une hypothèse d'expansion démographique forte. Une analyse des facteurs poussant les Français, comme les étrangers, à aller s'installer dans la région de Marseille montre que cette hypothèse est envisageable. Mais, comme on le verra plus loin, cela suppose une mutation dans le rythme de progression des emplois, si l'on ne veut pas aboutir à une divergence entre cette dernière et la progression démographique. Une telle hypothèse correspond donc bien au pari fait sur la transformation de Marseille et d'Aix en métropole régionale d'équilibre.

Pour la localisation de cette population, trois zones principales ont été retenues (Nord-Est, Sud-Est, Ouest). Ces zones ont servi de cadre aux travaux sur la population active.

b) Méthodologie des prévisions de population active :

Les auteurs du rapport ont d'abord cherché à déterminer une évolution possible du taux d'activité en comparaison avec celui prévu pour la France ou d'autres régions par différents organismes et compte tenu de la situation actuelle. Le taux d'activité de l'aire de Marseille se révèle actuellement assez faible pour deux raisons : la population agricole est assez peu importante, et dans ce secteur, hommes et femmes se considèrent comme actifs, même après 65 ans ; une insuffisance des emplois féminins traduit de son côté la sous-industrialisation de la région ainsi qu'un mode de vie spécifique.

Un taux uniforme d'activité a été retenu pour l'ensemble de l'aire métropolitaine marseillaise. On a vu que le taux d'activité actuel (36,6 %) est assez faible. On a donc estimé comme plausible que ce taux rattrape celui des autres aires métropolitaines, et donc que l'aire marseillaise sorte de son état de sous-industrialisation relative.

S'il n'en était pas ainsi, on aurait, soit une réduction importante de l'immigration, soit un taux de chômage atteignant 25 % en l'an 2000, si l'expansion démographique se maintenait.

Les hypothèses de calcul de la répartition des emplois entre les trois zones ne sont pas définies. Une seule précision est fournie : les industries de base nouvelles seront localisées dans l'Ouest, et les emplois "induits" et "entraînés" correspondants seront localisés pour 30 % dans l'Est et pour 70 % dans

l'Ouest (estimation des possibilités d'implantation des réalisations importantes dans chacune des régions).

Pour ce qui est de la répartition des emplois par secteurs économiques, la méthode retenue se déroule en trois phases : des prévisions par secteurs, la traduction en termes d'emploi des décisions prises (aménagement de Fos), le solde permettant de cerner sur quels points devra porter l'effort pour assurer le développement envisagé.

1 - Prévisions autonomes sectorielles :

- énergie : le niveau des emplois évoluera peu en raison des accroissements de la productivité ;
- transports et télécommunications : l'importance nouvelle que prendront les transports aériens et les transports en commun, jointe à la réalisation du port de Fos, amène à envisager une augmentation de 40 à 60 % des emplois offerts ;
- commerce : on estime que l'amélioration de la productivité peut compenser l'accroissement de la demande, à population constante ; l'évolution des emplois est donc établie proportionnellement à celle du nombre des habitants ;
- bâtiment, travaux publics : l'évolution de l'emploi est calculée à partir du niveau de la population totale (renouvellement du parc), de son rythme d'accroissement (augmentation du parc) et d'hypothèses sur l'évolution des techniques de construction, ainsi que sur l'évolution de la conception des bâtiments (surface, etc.). On a considéré que ce secteur devrait représenter un effectif de 12 % de la population active ;
- administration.

2 - Un grand projet : Fos :

L'ensemble industriel portuaire de Fos a fait l'objet d'études spéciales : le modèle établi par l'observatoire régional de l'I.N.S.E.E., dont les conclusions sont reprises ici, et une étude S.E.M.A.-S.E.T.E.C. On estime à 30 000 le nombre des emplois de base ainsi créés (port, métallurgie, chimie, énergie). Les implantations attirant un certain nombre de fournisseurs et de clients, on aurait 50 000 emplois "entraînés". Toutes ces personnes se logeront, consommeront et feront appel à des équipements collectifs, ce qui entraînera 80 000 emplois "induits" ; au total 160 000 personnes actives.

3 - Le solde : les services et surtout les industries :

- les services : les services rendus aux entreprises sont fonction du développement du secteur industriel. Ceux rendus aux particuliers dépendent non seulement de l'importance de la population, mais aussi de son niveau de revenu et donc des emplois offerts. Les effectifs employés dans les services sont donc fonction à la fois de l'effectif de l'ensemble de la population et du développement industriel ;
- l'industrie : des réalisations industrielles dépend l'équilibre futur entre les offres et les demandes d'emploi. Elles conditionnent l'ajustement régional (réduction de l'immigration ou chômage en cas de sous-industrialisation). C'est donc là que l'action volontaire devra s'exercer en priorité.

3. ANALYSE CRITIQUE ET DOMAINE D'UTILISATION DE L'ETUDE

Les prévisions de population totale servent d'appui aux différentes prévisions relatives au logement et aux équipements collectifs. Or, il semble que les hypothèses sur lesquelles elles se fondent, à savoir une poursuite de l'expansion démographique (où le croît naturel représente 1/4 et l'immigration extérieure 3/4) soient fortes, en particulier en ce qui concerne l'immigration. Les créations d'emplois ne peuvent pas suivre le même rythme, et la situation actuelle du chômage dans l'aire métropolitaine marseillaise le prouve. Cette immigration rapide ne peut donc se perpétuer, et on ne parviendra que progressivement à un taux d'activité comparable à celui de la moyenne nationale.

L'étude prête à discussion quant au rythme de développement prévu pour le secteur tertiaire (administrations et autres services), qui apparaît élevé, d'autant plus que ce secteur est déjà hypertrophié. Par ailleurs, les hypothèses de développement industriel, notamment dans les secteurs métallurgique et chimique, ne sont pas justifiées.

Cette étude, en effet, n'aborde que d'une manière très indirecte les problèmes de l'environnement ; elle n'envisage pas des phénomènes "structurels" comme le déclin relatif des échanges en Méditerranée. En outre, l'aire métropolitaine marseillaise est divisée en trois zones, mais on n'appréhende pas les liaisons fonctionnelles qui peuvent exister entre l'aire métropolitaine et la région Provence - Côte d'Azur, ou le reste de la France.

Par contre, ce document présente un intérêt certain, dans la mesure où il soulève un certain nombre de problèmes généraux qui sont le reflet des difficultés inhérentes à un aménagement opérationnel du territoire :

- il fait apparaître les déséquilibres urbains existant dans une agglomération, pourtant encore modeste par rapport à Paris ;

- il met en évidence le sous-développement local, lié à une spécialisation des activités développées autour d'un port colonial ;

- il montre l'intérêt d'une liaison dans l'espace et dans le temps entre les zones d'habitation, les zones d'activité et les grands équipements publics, et en particulier la nécessité de liens étroits entre l'industrie et les équipements universitaires ;

- enfin, il insiste à juste titre sur le problème capital de l'espace : surfaces à aménager et difficultés en raison du prix élevé et croissant des terrains, la rareté n'étant pas le seul élément explicatif.

Tableau n° 1

Perspectives de population totale

(en milliers d'habitants)

	1967	1970	1985	2000
France entière	50 000	51 300	60 000	72 000
Région Provence - Côte d'Azur, Corse	3 600	3 800	5 000	6 600
Bouches-du-Rhône	1 500	1 600	2 500	3 500
Aires métropolitaine marseillaise	1 370	1 460	2 300	3 200

Tableau n° 2

Facteurs prévus de croissance démographique dans l'O.R.E.A.M. de Marseille

(en taux annuel)

	Mouvement naturel	Migrations intérieures	Migrations extérieures	Variation globale
1954 - 1962 observé	0,5	0,4	1,4	2,3
1962 - 1967 observé				3,8
1967 - 1985	0,7	0,8 à 1,2	1 à 1,4	2,5 à 3,3
1985 - 2000	0,5	0,8 à 1,1	0,6 à 0,9	1,9 à 2,5

Tableau n° 3

Perspectives de localisation de la population

(en milliers d'habitants)

	1954		1962		1966		1985		2000	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Zone nord-est (Aix)	96,3	10	128,8	11	162,4	12	330	14	500	16
Zone sud-est (Marseille)	732,5	77	862,8	76	986,9	75	1 370	60	1 700	53
Zone ouest (Salon-Arles)	122,1	13	149,2	13	178,8	13	600	26	1 000	31
O.R.E.A.M. (Marseille) .	951,0	100	1 140,8	100	1 328,1	100	2 300	100	3 200	100

Tableau n° 4

Détermination de l'évolution de l'emploi

	Taux d'activité (en %)				Emploi (en milliers)
	France entière	Région parisienne (4)	O.R.E.A.M. Lyon Saint-Etienne (5)	O.R.E.A.M. Marseille	O.R.E.A.M. Marseille
1936	47	} (1)			
1954	44				
1962	40,6				
1966		46,5	43,5	36,8	
1985	38 (2)	44	42	38	500
2000	35 (3)	42	40	40	875
					1 280

(1) Tableaux de l'économie française - I.N.S.E.E. 1966. - (2) "Réflexions pour 1985".-

(3) D.A.T.A.R. - (4) Schéma directeur. - (5) O.R.E.A.M. Lyon-Saint-Etienne.

Tableau n° 5

Croissance des emplois dans l'O.R.E.A.M. de Marseille

(taux annuel moyen)

	1962/1954	1966/1962	1985/1966	2000/1985
Zone nord-est (Aix)	3,7	6,0	3,8	2,8
Zone sud-est (Marseille)	2,1	3,4	1,7	1,4
Ensemble des zones est ...	2,3	3,8	2,1	1,7
Zone ouest (Salon-Arles)	2,5	4,6	6,6	3,5
O.R.E.A.M. Marseille	2,3	3,8	2,9	2,2

Tableau n° 6

Perspectives d'emplois dans le complexe de Fos-sur-Mer

	Emplois créés à Fos		Emplois à créer d'ici à 1985 dans l'A.M.M.		Rôle de Fos dans les emplois à créer (en %)
	en nombre	en %	en nombre	en %	
Energie, transports	12 000	8	35 000	8	34
Industrie	66 000	42	133 000	29	50
Commerce	15 000	9	51 000	11	29
Bâtiment, travaux publics	20 000	13	53 000	12	38
Services	45 000	28	184 000	40	25
Total	158 000	100	456 000	100	35

Tableau n° 7

Perspectives d'évolution du nombre et de la structure des emplois
dans l'aire métropolitaine de Marseille

	1 9 6 2				1 9 8 5			
	A.M.M.		France (1)		A.M.M.		France (1)	
	Nombre d'emplois	%	Nombre d'emplois	%	Nombre d'emplois	%	Nombre d'emplois	%
Energie	12 867	3,1	361 400	1,9	15 000	1,7	294 500	1,3
Transports et télécommunica- tions	52 005	12,4	996 300	5,3	85 000	9,7	1 505 000	6,5
Energie, transports	64 872	15,5	1 357 700	7,2	100 000	11,4	1 799 500	7,8
Agriculture	14 572	3,5	3 759 000	19,8	8 000	0,9	2 370 000	10,2
Industries alimentaires	24 578	5,8	640 100	3,4	27 000	3,1	625 000	2,7
Industries métallurgiques et chimiques	48 116	11,5	2 577 800	13,6	150 000	17,1	3 386 300	14,6
Autres industries	24 793	5,9	1 945 000	10,2	60 000	6,9	2 192 600	9,5
Industries	112 059	26,7	8 921 900	47,0	245 000	28,0	8 573 900	37,0
Commerces	54 364	13,0	1 878 000	9,0	105 000	12,0	2 636 500	11,4
Bâtiment, travaux publics	52 253	12,4	1 841 300	9,7	105 000	12,0	2 039 000	8,8
Administration	62 141	14,8	2 123 000	11,2	140 000	16,0	3 377 300	14,6
Autres services	74 064	17,6	2 842 200	15,0	180 000	20,6	4 759 800	20,4
Services	136 205	32,4	4 965 200	26,2	320 000	36,6	8 137 100	35,0
Population ayant un emploi ...	419 753	100	18 964 100	100	875 000	100	23 186 000	100

(1) Source : Rapport Ducros - Fraisse.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU MIDI-MEDITERRANEEN FRANCAIS
A L'HORIZON 2000

REFERENCES

Maître d'oeuvre

Société d'Etudes d'Urbanisme, de Développement et d'Aménagement du Territoire (E.U.R.D.A.)

Titre de l'étude

La façade méditerranéenne - 1e partie

(Revue : Travaux et Recherches de Prospective - Novembre 1969)

CONTENU

Terme

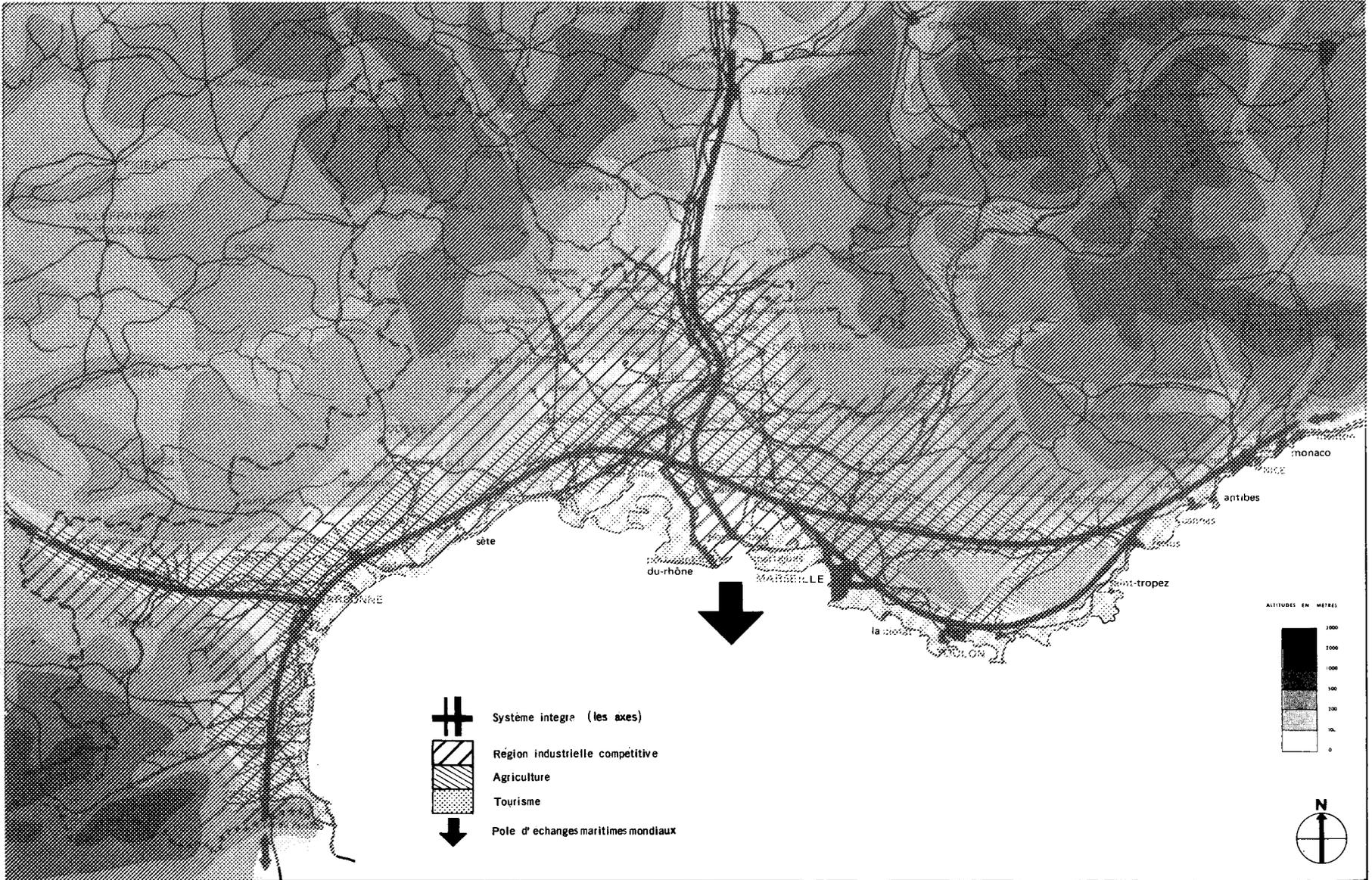
2000

Nature des prévisions régionales

- répartition de l'emploi entre les grands secteurs de l'activité
- répartition de l'emploi entre les trois grandes branches des industries de transformation
- répartition entre les centres urbains majeurs et secondaires, des emplois supplémentaires attendus de 1968 à l'an 2000
- répartition de la population entre les centres urbains majeurs et secondaires

Cadre

Régions de programme : Provence - Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon



origine: EURDA. SOCIETE D'ETUDES D'URBANISME, DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

L'étude a pour objet d'analyser les possibilités de développement du Midi méditerranéen, en précisant les conditions de réalisation d'objectifs généraux fixés initialement par l'Administration. Le premier objectif concerne le développement de la région grâce à une industrialisation accrue, la plaçant dans une situation compétitive sur les plans national et européen ; le second objectif a trait à la nécessité de former, à partir de deux régions distinctes, un ensemble économique intégré dans un espace régional plus large. Par leur nature, comme par le cadre qui leur est assigné, ces données initiales impliquent l'organisation, autour de la façade côtière de la Méditerranée, d'un développement régional harmonisé auquel correspondent certaines hypothèses globales de croissance démographique et d'emploi.

1. PREVISIONS REGIONALES POUR L'AN 2000

a) Perspectives globales de population et d'emploi :

Les prévisions démographiques retiennent un niveau de population de 11 millions d'habitants pour la région méditerranéenne en l'an 2000, ce qui correspond à un taux de croissance annuel de 2,5 %. Pour chacune des deux parties composantes de la région, on obtient respectivement :

	(en millions)	
	Provence - Côte d'Azur	Languedoc - Roussillon
Population	6,6 à 7	4,4 à 4
Taux annuel	+ 2,2 % à + 2,4 %	+ 3 % à + 2,7 %

Ces résultats impliquent une réduction de l'écart entre l'Est et l'Ouest de la région méditerranéenne, grâce à un développement accéléré du Languedoc-Roussillon par rapport à celui de la Provence - Côte d'Azur.

Les prévisions d'emplois, ventilés entre les trois grands secteurs de l'activité (tableau n° 1) correspondent à une structure de type post-industriel, voisine de celle qui est attendue sur l'ensemble du territoire. Elles supposent pour la région méditerranéenne, une croissance relativement plus rapide des industries de transformation par rapport à celle des autres secteurs, le phénomène apparaissant encore plus marqué pour la partie Ouest de la région. Les données recensées dans le tableau n° 2 font apparaître une restructuration au sein des industries de transformation, caractérisée par l'essor des industries légères (1) et la diminution de l'importance relative des industries de base.

Ces orientations nécessitent des actions volontaires d'aménagement régional. Dans ce cadre, différentes alternatives du développement peuvent être envisagées, correspondant à une distribution particulière des activités et de la population sur l'ensemble de l'espace régional.

b) Les différentes alternatives de localisation des emplois et de la population :

La localisation des suppléments d'emplois précédemment déterminés, a fait l'objet de trois hypothèses successives dont les résultats peuvent être comparés dans le tableau n° 3. Ces hypothèses concernent l'organisation générale du réseau urbain, caractérisé dans chaque cas par la détermination de centres majeurs et secondaires. Les premiers sont définis comme des pôles de rayonnement sur la région tout entière tandis que les centres secondaires ont une aire d'influence plus restreinte que les précédents. Les trois variantes envisagées successivement correspondent à une concentration urbaine croissante : dans les deux premières variantes, sept aires d'urbanisation rassemblent respectivement 82 % et 83 % des emplois supplémentaires, tandis que dans la dernière variante cinq aires urbaines en accueillent 87 %.

La première solution favorisant particulièrement Marseille, ne répond pas à l'objectif d'intégration qui conditionne le caractère harmonieux du développement régional envisagé. En effet, Marseille constitue ici le seul centre majeur où se concentrent 40 % des emplois supplémentaires, l'aire de Montpellier-Nîmes en accueillant seulement 9 %, celle de Nice 8 % et les aires réunies de Béziers-Narbonne et de Perpignan 15 %.

(1) La dénomination employée dans le texte original est celle d'industries "foot-loose", dont la traduction littérale serait : industries à localisation non assujettie. Il s'agit des industries légères dont la localisation est indépendante des coûts de transport ; requérant une main-d'oeuvre abondante et hautement qualifiée, elles ont plutôt tendance à s'installer près des grandes agglomérations.

La seconde variante permet d'éviter l'hypertrophie de Marseille à laquelle conduit la solution précédente. Le centre majeur qui rassemble ici 48 % des emplois supplémentaires est constitué par l'adjonction à Marseille du centre nouveau de Crau. Les fonctions métropolitaines se trouvent donc géographiquement élargies, mais la part encore réduite assignée aux autres centres d'urbanisation risque de freiner ici aussi une intégration régionale véritable : l'aire Montpellier-Nîmes recevant 10 % des emplois supplémentaires, celle de Nice 8 % et les aires réunies de Béziers-Narbonne et de Perpignan 10 %.

Seule, la troisième variante semble réaliser un équilibre régional plus harmonieux avec la définition des deux pôles majeurs de Marseille et de Montpellier-Nîmes. Ceux-ci absorbent respectivement 40 % et 25 % des emplois supplémentaires, tandis qu'à l'est la part réservée à Nice atteint 16 % et celle de Perpignan à l'ouest s'élève à 9 %.

La répartition de la population totale dans le cadre des trois variantes retenues (tableau n° 4) constitue une approche cohérente avec les données de localisation des emplois, particulières à chacune des variantes.

2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

a) Perspectives globales :

Les perspectives retenues en matière démographique sont issues de comparaisons successives entre des prévisions existantes (tableau n° 5). Le choix d'une hypothèse moyenne est le fruit d'une réflexion visant à traduire les objectifs initiaux de développement et d'intégration. Cette réflexion fait appel à la théorie ékistique, définie comme "la science des phénomènes qui conditionnent les diverses formes d'établissement humain". On aboutit ainsi à une analyse précise et complexe des forces majeures qui conditionnent le développement de la région méditerranéenne et les modalités de ce développement, en s'attachant aux seules directions compatibles avec la problématique initiale de développement régional et d'intégration. Il a été procédé à cet effet à une analyse critique de la situation actuelle, qui a permis d'établir un diagnostic : les possibilités de la région ont été définies, ainsi que les problèmes qui se posent pour atteindre les objectifs fixés.

Les prévisions régionales ainsi élaborées, s'insèrent dans un cadre géographique plus large car elles interviennent après l'établissement des perspectives démographiques à l'échelle européenne et française. En outre les données propres à la région étudiée ont été comparées avec celles des régions voisines : Rhône-Alpes, Catalogne et Italie du nord-ouest ; cela correspond à une notion plus étendue de la façade méditerranéenne et permet d'en vérifier la cohérence interne.

Les prévisions d'emplois font appel aux mêmes notions théoriques d'économicité que précédemment, dans le cadre de la problématique volontariste initialement posée. Elles s'appuient en premier lieu sur des hypothèses globales, voisines de celles qui sont retenues pour la France entière : il a été admis en effet que les disparités régionales en France tendront à s'estomper en longue période. Parmi ces hypothèses :

- un taux d'activité de 35 % permet de situer le niveau d'ensemble de l'emploi ;
- une structure de l'emploi de type post-industriel affecte une part réduite aux emplois agricoles au profit des secteurs secondaire et tertiaire.

Quelques infléchissements ont été opérés pour la région méditerranéenne, en liaison avec le diagnostic établi, et conduisent à une réduction plus importante des emplois agricoles. De la même manière, l'hypothèse de croissance moyenne de la productivité, jusqu'en 2000, est légèrement inférieure ici à celle qui a été admise pour la France entière, avec respectivement + 3,6 % et + 3,9 %.

En second lieu, la ventilation des emplois entre les grands secteurs composant les industries de transformation est le fruit d'une démarche qui, tenant compte des structures acquises (diagnostic), maximise les solutions correspondant aux objectifs initiaux. Ainsi, les données relatives aux industries de base s'appuient sur l'incidence de la politique mise en oeuvre pour développer le complexe de Fos ; celles qui ont trait aux industries légères et de consommation prennent en compte les effets de développement induits, par leur présence, sur le territoire régional : notamment intensification des flux d'échanges intra-régionaux, implantation d'activités annexes requérant une main-d'oeuvre hautement qualifiée.

b) Localisation des emplois et de la population :

Les différentes alternatives du développement ont été représentées par des maquettes organisant un certain nombre de paramètres fixes et variables. Les niveaux de population et d'emploi dans la région figurent comme paramètres fixes ; leurs valeurs correspondent aux prévisions globales précédemment établies. Les différentes valeurs pouvant être attribuées aux paramètres variables constituent autant de variantes d'aménagement régional. Ont été retenus comme paramètres variables :

- les centres urbains majeurs ; quatre variables correspondent aux métropoles régionales possibles : Marseille (variante A), Marseille-Crau (B), Marseille et Montpellier-Nîmes (C), enfin Marseille, Montpellier-Nîmes, Avignon (D) ;
- le réseau de transport terrestre ; deux variables donnent les configurations possibles du réseau : l'une en étoile, l'autre en grille.

La combinaison de ces différentes possibilités donne huit variantes de maquettes, dont sept ont été retenues. Chacun des sept schémas possibles de localisation correspond au jeu de différentes forces ékistiques, dont l'évaluation repose sur un modèle de "dynamique structurante" de l'espace. Aussi pour chaque schéma ont été valorisées :

- l'attraction des forces majeures caractérisant les pôles ;
- l'importance des relations instaurées, par le jeu de ces forces, entre les différents pôles.

Les résultats des sept notations successives, établies en fonction des quatre possibilités de localisation des métropoles régionales, ont été ensuite complétés par la prise en compte de centres secondaires. Quatre nouvelles possibilités ont été retenues, ce qui conduit à un total de seize variantes possibles d'organisation du réseau urbain (tableau n° 6). Parmi celles-ci, quatre variantes ont été finalement choisies (A₄, B₄, C₁ et D₁) : soit, pour chaque localisation possible de centre majeur (catégories A, B, C, D) une seule modalité de localisation de centres secondaires, qui correspond à la plus réaliste des solutions proposées dans chaque catégorie.

Chacune de ces variantes a été ensuite appréciée en fonction des objectifs régionaux d'intégration et de développement définis par la problématique de l'étude. Dans ce cadre, la variante D₁ a été écartée, bien que présentant la solution la plus favorable à un équilibre interne de la région. En effet, la répartition des fonctions métropolitaines entre trois centres distincts a été jugée préjudiciable au développement et à l'intégration réels de la région, par la dispersion des activités et des efforts que cette solution risquait d'entraîner.

La répartition de l'emploi supplémentaire entre les différents secteurs de l'activité et les centres urbains définis dans chacune des trois variantes, tient compte de préoccupations communes : celles-ci étant conditionnées d'une part par les structures acquises, définies dans le diagnostic porté sur la région, et se trouvant liées par ailleurs aux objectifs retenus.

La répartition de la population entre les différents centres urbains, dans les trois variantes, a été effectuée empiriquement par comparaisons successives de trois sortes de résultats :

- les premiers ont été obtenus à partir d'une hypothèse de taux d'activité dans la région, appliquée au niveau prévu de l'emploi dans chaque centre ;
- les seconds sont issus de l'application à l'emploi prévu pour l'an 2000, du taux d'activité estimé dans chaque centre en 1962 ;
- enfin, les derniers sont le fruit de la projection pour l'an 2000, des tendances actuelles de croissance de la population.

3. ANALYSE CRITIQUE ET DOMAINE D'UTILISATION DE L'ETUDE

L'étude présente l'intérêt de relier la prévision à long terme à l'action régionale. Elle fournit en effet un cadre de réflexion assorti de données suffisamment précises pour guider les décisions des personnalités responsables. L'approche prospective utilisée ici tente de systématiser un ensemble de données complexes, en faisant intervenir la notion d'environnement grâce à l'analyse de phénomènes structurels et à l'étude de leurs liaisons. La recherche normative, basée sur des objectifs de caractère volontariste, procède du souci constant d'assurer la cohérence entre cette problématique initiale et les structures acquises, ou dont l'évolution semble assurée avec certitude. Dans ce cadre, les hypothèses globales de population et d'emploi destinées à vérifier les conditions de réalisation des objectifs fixés, se trouvent largement conditionnées par ceux-ci. Plus généralement, la démarche utilisée, retenant les éléments les plus vraisemblables, conduit à des choix largement qualitatifs. Ils sont néanmoins explicités car ils s'appuient, à la lumière d'une analyse structurelle, sur un certain nombre de paramètres descriptifs et leur interdépendance. Ainsi, les modalités du développement régional, présentées ici ont pris en compte des éléments variés, systématisés par un apport théorique et l'utilisation d'un modèle permettant leur valorisation.

Cette méthode assez lourde est transposable à l'étude d'autres régions, quelle que soit la problématique posée, dès lors que des options assez précises d'aménagement doivent être dégagées.

Tableau n° 1

Répartition de l'emploi entre les grands secteurs de l'activité

(en milliers de personnes)

	Région méditerranéenne		Provence - Côte d'Azur		Languedoc-Roussillon	
	2000	2000-1968	2000	2000-1968	2000	2000-1968
Agriculture	130	- 121	50	- 69	80	- 52
Industries de transformation ..	1 010	+ 691	655	+ 420	355	+ 271
Autres industries	450	+ 163	290	+ 97	160	+ 66
Services	2 260	+ 1 348	1 490	+ 842	770	+ 506
	<u>3 850</u>	<u>+ 2 081</u>	<u>2 485</u>	<u>+ 1 290</u>	<u>1 365</u>	<u>+ 791</u>

	Indice d'évolution : base 100 en 1968				Taux de croissance annuel en %			
	France	Région méditer.	Provence-Côte d'Azur	Languedoc Roussillon	France	Région méditer.	Provence-Côte d'Azur	Languedoc Roussillon
Agriculture	42	52	42	61	- 2,7	- 2,1	- 2,7	- 1,6
Industries de transformation .	119	317	279	423	+ 0,5	+ 3,7	+ 3,3	+ 4,6
Autres industries	116	157	150	170	+ 0,1	+ 1,4	+ 1,3	+ 1,7
Services	170	248	230	292	+ 1,7	+ 2,9	+ 2,6	+ 3,4
Ensemble des secteurs	<u>129</u>	<u>218</u>	<u>208</u>	<u>238</u>	<u>+ 0,8</u>	<u>+ 2,5</u>	<u>+ 2,3</u>	<u>+ 2,7</u>

Tableau n° 2

Répartition de l'emploi industriel
entre les grandes branches des industries de transformation

(nombre d'emplois)

	Région méditerranéenne		Provence-Côte d'Azur		Languedoc Roussillon	
	1962	2000	1962	2000	1962	2000
<u>En nombre</u>						
Industries de base	136 700	252 500	104 300	152 200	31 400	100 300
Industries de consommation .	118 800	404 000	88 800	262 000	30 000	142 000
Industrie foot-loose	41 500	353 500	28 900	240 800	13 600	112 700
Total	297 000	1 010 000	222 000	655 000	75 000	355 000
<u>En pourcentage</u>						
Industries de base	46	25	47	23	42	28
Industries de consommation .	40	40	40	40	40	40
Industrie foot-loose	14	35	13	37	18	32
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau n° 3

Répartition des emplois supplémentaires
entre les centres urbains majeurs et secondaires
Période 1968-2000

(en milliers)

	Industries de transformation			Autres indus- tries	Services	Total
	de base	de consom- mation	foot- loose			
Ensemble de la Région méditerranéenne	691			163	1 348	2 202
<u>Variante A 4</u>						
Centre majeur						
Marseille	75	115	141	42	507	880
Centres secondaires						
Montpellier-Nîmes	2	26	21	17	142	208
Avignon	3	12	7	4	46	72
Nice-Cannes	2	12	26	10	125	175
Toulon-Hyères	6	28	12	8	85	139
Béziers-Narbonne	3	44	18	15	147	227
Perpignan	1	19	7	6	69	102
Total des centres urbains	92	256	232	102	1 121	1 803
<u>Variante B 4</u>						
Centre majeur						
Marseille-Crau	90	140	170	50	610	1 060
Centres secondaires						
Montpellier-Nîmes	3	28	23	19	152	225
Avignon	2	9	5	3	36	55
Nice-Cannes	3	12	26	10	125	176
Toulon-Hyères	4	21	9	6	64	104
Béziers-Narbonne	1	15	6	5	50	77
Perpignan	1	25	10	8	93	137
Total des centres urbains	104	250	249	101	1 130	1 834
<u>Variante C 1</u>						
Centre majeur						
Marseille	68	104	129	38	466	805
Montpellier-Nîmes	15	69	61	30	380	555
Centres secondaires						
Avignon	1	6	3	2	18	30
Nice-Cannes	5	26	60	26	245	362
Perpignan	2	20	17	12	113	164
Total des centres urbains	91	225	270	108	1 222	1 916

Tableau n° 4

Répartition de la population entre les centres urbains
majeur et secondaire en l'an 2000

(en millions d'habitants)

	Variante		
	A4	B4	C1
Marseille	3,50	-	3,30
Marseille-Crau	-	4,00	-
Montpellier-Nîmes	0,90	0,95	1,90
Avignon	0,35	0,30	0,23
Nice-Cannes	0,90	0,90	1,33
Toulon-Hyères	0,75	0,65	0,46
Béziers-Narbonne	0,60	0,30	0,20
Perpignan	0,40	0,50	0,58
Total	7,40	7,60	8,00

Tableau n° 5

Population totale et taux d'accroissement - Prévisions 2000

(population en millions d'habitants)

	Europe	C.E.E.	France	Région méditer.	Provence Côte d'Azur	Langue- doc - Rous- sillon	Rhône Alpes	Cata- logne	Italie du Nord- Ouest (moins la Lom- bardie)
MINIMUM PREVU									
Population	527	230	65	8,5	6,1	2,4		7,9	
Source	ONU	CEE	INSEE	DATAR	DATAR	DATAR		DOXIADIS IBERICA	
Taux annuel (%)	0,5	0,6-0,7	0,8-0,9	1,7	1,8	1,0		1,5	
MOYENNE PREVUE									
Population	571	255	72	11,0	7,0	4,0	7,8	9,1	10-11
Source	ONU	DATAR	DATAR	DATAR	DATAR	DATAR	DATAR	DOXIADIS IBERICA	DATAR
Taux annuel (%)	0,7	1,0	1,2	2,5	2,4	+ de 2,5	1,8	1,8	1,5-1,8
MAXIMUM PREVU									
Population	625	300	83	13,5	8,0	5,5		10	
Source	Ecumé- nopolis	Ecumé- nopolis	Ecumé- nopolis	Ecumé- nopolis	Ecumé- nopolis	Ecumé- nopolis		DOXIADIS IBERICA	
Taux annuel (%)	1,0	1,5	1,6	3,2	2,8	3,5		2,2	
PREVISION RETENUE									
Population	570	265	73,5	11	6,6-7,0	4,4-4,0			
Source									
Taux annuel (%)	0,7	1,1	1,2	2,5	2,2-2,4	3,0-2,7			

Tableau n° 6

Variantes d'organisation générale du réseau urbain

	Centre majeur	Centres secondaires	
		Provence - Côte d'Azur	Languedoc - Roussillon
A 1	M	A, NC	MN, P
A 2	M	A, NC, T	MN, P
A 3	M	A, NC	MN, P, BN
A 4	M	A, NC, T	MN, P, BN
B 1	MC	A, NC	MN, P
B 2	MC	A, NC, T	MN, P
B 3	MC	A, NC	MN, P, BN
B 4	MC	A, NC, T	MN, P, BN
C 1	M, MN	A, NC	P
C 2	M, MN	A, NC, T	P
C 3	M, MN	A, NC	P, BN
C 4	M, MN	A, NC, T	P, BN
D 1	M, MN, A	NC	P
D 2	M, MN, A	NC, T	P
D 3	M, MN, A	NC	P, BN
D 4	M, MN, A	NC, T	P, BN

M = Marseille

NC = Nice-Cannes

MC= Marseille-Crau

T = Toulon

MN= Montpellier-Nîmes

P = Perpignan

A = Avignon

BN = Béziers-Narbonne

TABLE DES MATIERES

I TRAVAUX EFFECTUES PAR DES ORGANISMES NATIONAUX	1. Projections nationales de la population totale	1
	2. Projections nationales du nombre des ménages	11
	3. Projections régionales de la population totale	17
	4. Projections régionales du nombre des ménages	37
	5. Projections de population active disponible et de population scolaire	43
	6. Evaluations régionales à long terme de population totale et de population ayant un emploi (dites "fresque n° 2")...	49
II TRAVAUX EFFECTUES PAR DES ORGANISMES REGIONAUX OU LOCAUX	1. Perspectives de développement de la région du Nord	1
	2. Perspectives de développement de la Lorraine	11
	3. Perspectives de développement du Bassin parisien	19
	4. Perspectives de développement de la Basse-Seine	59
	5. Perspectives de population active et de peuplement dans l'O.R.E.A.V. Oise-Aisne	69
	6. Perspectives de développement économique et d'emploi dans l'O.R.E.A.M. Nantes - Saint-Nazaire	81
	7. Orientations pour l'aménagement de l'aire métropolitaine de Marseille en fonction des facteurs démographiques et de l'équipement de Fos-sur-Mer	89
	8. Perspectives de développement du Midi méditerranéen français à l'horizon 2000	101

*Les études
et les rapports de toute nature
qu'effectue l'administration
à l'intention du Gouvernement
sont devenus aujourd'hui
une source d'information irremplaçable
sur les questions
qui intéressent tous les citoyens.
C'est pourquoi ces rapports et ces études
seront désormais publiés.*

M. Jacques CHABAN-DELMAS
*Premier Ministre
Discours à l'Assemblée Nationale
le 16 septembre 1969*

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

29-31, quai Voltaire - 75 - Paris 7^e

AM 182